

## **rapports**

de la Commission permanente de gestion  
et de la Commission permanente des finances

réponses de la Municipalité  
aux observations

**année 2011**

## COMMISSION PERMANENTE DE GESTION

Elue le 20 juin 2006

(par ordre d'élection)

**Membres :** M<sup>m</sup>c Sylvianne Bergmann, M. Philippe Mivelaz, M<sup>m</sup>c Nicole Grin, M. Roland Ostermann, M. Eddy Ansermet, M. Laurent Rochat (dém.), M. Marc-Olivier Buffat (dém.), M. Jacques-Etienne Rastorfer, M. Claude-Alain Voiblet (dém.), M. Raphaël Abbet, M<sup>m</sup>c Anna Zürcher (dém.), M. Maurice Calame, M. Roland Philippoz, M. Alain Hubler, M<sup>m</sup>c Andrea Egli (dém.), M. Olivier Martin, M. Blaise Michel Pitton, M. Vincent Rossi, M<sup>m</sup>c Esther Saugeon, M. Jean Meylan, M. Pierre-Yves Oppikofer.

Elue le 28 juin 2011

(par ordre d'élection)

**Membres :** M. Jean-Daniel Henchoz, M. Eddy Ansermet, M. Roland Philippoz, M. Maurice Calame, M. Philippe Jacquat (dém.), M<sup>m</sup>c Claude Grin, M. Roland Ostermann, M. Vincent Rossi (dém.), M. Florian Ruf, M<sup>m</sup>c Manuela Marti, M<sup>m</sup>c Esther Saugeon (dém.), M. Gianfranco Gazzola, M. Alain Hubler, M. Raphaël Abbet, M. Julien Sansonnens (dém.), M<sup>m</sup>c Magali Crausaz Mottier, M. Laurent Rebeaud, M. Jean-Luc Chollet, M. Alain Jeanmonod.

## COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES

Elue le 20 juin 2006

(par ordre d'élection)

**Membres :** M. Claude Bonnard (dém.), M. Denis Pache, M. Tristan Gratier (dém.), M. Giampiero Trezzini, M. Claude Mettraux, M<sup>m</sup>c Isabelle Truan, M. Filip Uffer (dém.), M. Marc Dunant (dém.), M<sup>m</sup>c Nicole Graber (dém.), M. Gilles Meystre (dém.), M<sup>m</sup>c Valérie Schwaar (dém.), M. Stéphane Montangero (dém.), M. Fabrice Ghelfi, M<sup>m</sup>c Marie-Claude Hofner (dém.), M<sup>m</sup>c Diane Gilliard (dém.), M<sup>m</sup>c Elisabeth Wermelinger (dém.), M<sup>m</sup>c Maxline Stettler (dém.), M<sup>m</sup>c Florence Germond (dém.), M. Philippe Clivaz, M. David Payot, M. Jean-François Cachin, M<sup>m</sup>c Claude Grin, M. Ulrich Doepper, M. Jean-Charles Bettens, M. Pierre-Antoine Hildbrand, M<sup>m</sup>c Myriam Tétaz, M. Jean Tschopp.

Elue le 28 juin 2011

(par ordre d'élection)

**Membres :** M. Pierre-Antoine Hildbrand, M<sup>m</sup>c Sylvianne Bergmann, M. Claude Bonnard, M. Giampiero Trezzini, M. Philippe Clivaz, M. Jean-Luc Laurent, M. Philipp Stauber, M. Jean Tschopp (dém.), M<sup>m</sup>c Rebecca Ruiz (dém.), M. David Payot, M<sup>m</sup>c Françoise Longchamp, M. Jean-François Cachin, M. Fabrice Ghelfi, M. Hadrien Buclin, M. Samuel Bendahan (dém.), M<sup>m</sup>c Christelle Allaz, M. Philippe Mivelaz, M. Benoît Gaillard.

## Table des matières

Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2011 .....	5
Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion.....	59
Rapport de la Commission des finances sur les comptes de la commune pour l'année 2011.....	63
Réponses de la Municipalité aux observations formulées par la Commission de gestion pour l'exercice 2011 .....	131
Réponse de la Municipalité à l'observation formulée par la Commission des finances pour l'exercice 2011 .....	143



# **RAPPORT**

## **de la Commission permanente de gestion**

### **pour l'exercice 2011**

#### **Organisation de la Commission permanente de gestion**

Président :	M. Roland PHILIPPOZ, socialiste
1 <sup>re</sup> vice-présidente :	M <sup>me</sup> Esther SAUGEON, UDC
2 <sup>e</sup> vice-président :	M. Alain HUBLER, La Gauche
Secrétaire :	M. Frédéric TETAZ
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	M. Raphaël ABBET, UDC, rapporteur M. Gianfranco GAZZOLA, socialiste
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS	M. Jean-Daniel HENCHOZ, libéral-radical, rapporteur M <sup>me</sup> Manuela MARTI, socialiste
CULTURE ET LOGEMENT	M <sup>me</sup> Magali CRAUSAZ MOTTIER, La Gauche, rapportrice M. Eddy ANSERMET, libéral-radical
TRAVAUX	M <sup>me</sup> Esther SAUGEON, UDC, rapportrice M. Roland OSTERMANN, Les Verts
ENFANCE, JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE	M. Vincent ROSSI, Les Verts, rapporteur M. Philippe JACQUAT, libéral-radical
FINANCES ET PATRIMOINE VERT	M. Maurice CALAME, libéral-radical, rapporteur M <sup>me</sup> Claude Nicole GRIN, Les Verts
SERVICES INDUSTRIELS	M. Alain HUBLER, La Gauche, rapporteur M. Florian RUF, socialiste

# PRÉAMBULE

La Commission de gestion a tenu onze séances plénières. Lors de l'une de ces séances, la Commission a reçu le chef du Service de la révision. Cette séance a permis d'orienter les commissaires sur la préparation des visites des services, les droits et limites de la Commission de gestion et les éléments à faire apparaître dans les rapports des sous-commissions.

## Question transverse

La Commission s'est penchée sur la question des collaborateurs employés par la Ville sans le statut de fonctionnaire. Sur les postes attribués aux services, certains sont occupés sur la base d'un contrat de droit public, pour une durée indéterminée, d'autres de droit privé, à durée déterminée ou/et comme auxiliaires. La Commission de gestion a souhaité connaître la proportion de ces postes dans les services et les raisons pour lesquelles les postes dotés ne sont pas repourvus de manière pérenne par des collaborateurs engagés pour des contrats à durée indéterminée (ci-après : CDI). De plus, la Commission souhaite connaître l'importance du recours aux agences de placements pour les remplacements de courte ou longue durée.

Les rapports des sous-commissions relèvent les différentes informations transmises par les services.

Au 31 décembre 2011, la Ville emploie 5072 personnes pour un total de 4233 équivalents plein temps (ci-après : EPT). Le nombre de postes alloués aux services est de 4454.5, soit 221.5 postes qui ne sont pas occupés.

Un survol global permet de mettre en évidence que le recours à des collaborateurs hors dotation est très différent d'un service à l'autre. Si, dans chaque service, des personnes sont engagées ponctuellement pour des contrats à durée déterminée (ci-après : CDD) pour renforcer une équipe, pallier une absence de longue durée ou mener à bien un projet, certains services doivent faire face à un surcroît d'activités saisonnières, qui nécessite l'engagement de personnel d'appoint. Dans ce cas il s'agit souvent de postes ETSL (emplois temporaires subventionnés Lausanne), ou de postes à durée déterminée, très exceptionnellement des collaborateurs d'agences intérimaires. Les 221.5 postes non repourvus, soit 5 % du total des EPT, et les remplacements des absences permettent de comprendre les engagements des collaborateurs hors dotation.

Les sous-commissions n'ont pas mis en évidence de problèmes ou difficultés significatives, hormis peut-être dans un service où des contrats d'auxiliaires à durée déterminée sont établis en raison de la pénibilité de l'activité.

## Plan des postes

Le rapport de gestion contient des données partielles sur le plan des postes des services. Des compléments apportés par le Service du personnel, en particulier les définitions ci-dessous, permettent de comprendre les informations du rapport.

- EPT alloués : effectif, exprimé en nombre d'équivalents plein temps, accordés par la Municipalité.
- EPT affectés : effectif, exprimé en nombre d'équivalents plein temps, affectés aux postes par le service (gestion des postes).
- EPT occupés : nombre de personnes fixes payées par le service, exprimé en équivalents plein temps (gestion des personnes).

L'affectation des titulaires à leur poste n'est prise en compte dans *PeopleSoft* qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, raison de l'absence de données dans le rapport 2011. Les nombres de postes affectés par service pour 2012 devraient figurer dans le prochain rapport de gestion.

**1<sup>re</sup> observation : La Municipalité est invitée à expliquer les problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion des données d'effectifs de personnel par PeopleSoft.**

## **Goéland**

Au cours des visites, les perceptions ou les retours transmis par les services sur l'utilisation de *Goéland* sont assez hétérogènes, ce qui interroge les commissaires.

**2<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à informer de ses intentions sur le devenir de l'application informatique Goéland.***

### **Commissions extraparlimentaires**

La Commission de gestion relève que le rapport de gestion ne comporte pas de mentions sur l'activité des commissions extraparlimentaires, ce qui lui semble quelque peu regrettable.

**3<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à insérer au rapport de gestion une information sur l'activité des commissions extraparlimentaires.***

### **Réponses aux observations du Rapport 2010**

La Commission de gestion avait rencontré la Municipalité pour discuter des réponses apportées aux observations de la Commission. Suite à cette séance, la Commission de gestion avait décidé d'accepter 27 des 29 réponses de la Municipalité aux observations.

Deux observations restent en suspens et doivent faire l'objet d'un complément de réponse :

**9<sup>e</sup> observation 2010 : *La Municipalité est invitée à se pencher sur la pertinence des exigences des associations sportives et à réagir avec d'autres partenaires politiques pour dissocier les obligations sportives de celles qui doivent rester de la compétence des autorités publiques.***

La Commission a estimé que la Municipalité ne semble pas vouloir réagir à la situation pointée par l'observation. La Commission souhaite que la Municipalité fasse davantage respecter son statut de seule autorité compétente en matière de sécurité, d'écologie et de confort vis-à-vis de certaines des exigences des fédérations sportives.

**13<sup>e</sup> observation 2010 : *La Municipalité est invitée, dans le cadre des structures de conduite de la Réforme policière vaudoise, à favoriser la mise en place de stratégies de collaboration avec les autres polices, notamment genevoise, fribourgeoise et bernoise qui œuvrent dans des villes qui constituent un axe de commerce pour le petit trafic.***

La Commission de gestion n'a pas été satisfaite de la réponse reçue. La question demandait de favoriser la mise en place de stratégies de collaboration, ce à quoi la Municipalité n'a pas répondu de manière satisfaisante.

### **Motions, postulats et pétitions en suspens**

La Commission a examiné le rapport N° 2011/1 intitulé : « Initiatives et pétitions en cours de traitement, situation au 30 juin 2011 ». Lors d'une de ses séances, elle a rencontré le syndic. La Commission de gestion a établi un rapport et présenté ses déterminations au Conseil lors de la séance du 7 décembre 2011.

La Commission de gestion a adressé un courrier à la Municipalité dans le but d'entamer un dialogue avec elle pour rechercher des moyens de diminuer le nombre des motions, postulats et pétitions en suspens.

### **Visite du Bureau du Conseil communal pour l'exercice 1er juillet 2011 au 30 juin 2012**

Le président et la vice-présidente ont rencontré les membres du Bureau à l'occasion de l'une de leurs séances.

Le Bureau a réorganisé l'activité du Secrétariat du Conseil et complété la dotation en relation avec la rédaction du bulletin du Conseil. A noter que la nouvelle organisation, bien que mieux dotée, est moins onéreuse, par une meilleure gestion des différents postes destinés à cette activité. Une nouvelle maquette a été étudiée et finalement validée en mars 2012, le temps pris pour cette activité ayant eu un impact sur la rédaction du bulletin qui a pris du retard.

La visite du Bureau à son homologue de la Ville de Berne a permis de mettre en évidence des pistes d'amélioration de l'efficacité du Conseil, par exemple une utilisation optimisée du vote électronique, permettant de gagner du temps dans les séances. Sans engagements à ce stade, cette première rencontre pourrait déboucher sur des liens réguliers.

### **Course de la Commission de gestion**

Pour conclure les travaux de l'exercice 2011-2012, la Commission de gestion – accompagnée de la Commission des finances, de membres de la Municipalité, du Bureau et de chefs de service – a visité la ferme des Saugealles et assisté à une présentation de son installation de biométhanisation, s'est rendue au chalet des Amburnex, rénové récemment suite à un incendie, et a assisté à une présentation « Le CHUV en 2030 » par la direction générale de l'établissement hospitalier. Cette journée s'est conclue par un repas au 20<sup>e</sup> étage du Centre hospitalier universitaire vaudois.



# CHAPITRE I

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE (AG)

### Préambule

En date du 24 avril 2012, les commissaires ont contacté le secrétariat général de la Municipalité afin de définir avec ses membres des principaux sujets d'actualité qui seront examinés lors des visites des commissaires dans chacun des services concernés, ainsi que de faire le point de situation sur la réorganisation mise en place en début de la nouvelle législature ayant débuté en juillet 2011.

### Question transverse

	EPT (au 31.12.2011)	EPT CDD	EPT d'agence	Auxiliaires Hors dot.	STAGIAIRES ETSL (+ de 6 mois)	APPRENTIS
Service juridique	14	–	–	–	–	–
DevCom	30.4	3	–	–	–	2
SOI	73.05	2	–	–	3	10
SPeL	48.1	9.3	0.1	1.6	–	12
Secrétariat municipal	50.24	–	–	–	1	1

Parmi les stagiaires on compte aussi un civiliste au Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom). On fait rarement appel à des agences de travail intérimaire. L'utilisation de postes en CDD ne permet en aucun cas de contourner les dotations. Pour le Service du personnel (SPeL) l'utilisation des CDD, intérimaires, etc., a comporté une augmentation de 80 000 francs correspondant à 2 EPT (5 personnes au total). Les employés en CDD ne sont pas au bénéfice d'une Convention collective de travail mais le Règlement pour le personnel de l'administration communale (ci-après : RPAC) ainsi que plusieurs instructions administratives règlent leurs droits.

### Secrétariat municipal

L'année 2011 a principalement été marquée par le départ à la retraite du secrétaire municipal en place et son remplacement par le nouveau secrétaire en milieu de l'année. A cette occasion, la décision a été prise d'engager un secrétaire adjoint occupé à 60 % et principalement chargé des questions découlant du protocole et des réceptions officielles. En effet, et en fonction de l'important développement pris dans ce secteur, il s'est avéré nécessaire d'organiser le travail de manière plus rationnelle, le secrétaire municipal étant largement occupé par les travaux tels que le développement des grands projets, des transports et de l'assainissement par exemple.

L'ensemble des travaux ayant occupé le Secrétariat municipal est par ailleurs complété par les multiples charges habituelles telles que :

- Organisation des réceptions importantes à laquelle la Ville est associée.
- Les nombreux événements locaux, inaugurations, expositions, réceptions, etc.

- Manifestations diverses, sportives, de quartiers, notamment.
- Accueil de personnalités, vins d'honneur dont le coût avoisine les 120 000 francs par an pour donner une vision de l'impact que cela implique.

### **Unité d'évaluation et de conseil**

Un rapport sur l'état actuel des travaux de cette unité reste à établir par la Municipalité, de même que son rôle ainsi que les missions dont elle est chargée.

### **Naturalisations**

La situation a été notablement améliorée afin de mettre un terme aux dysfonctionnements constatés.

**4<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à établir un rapport-évaluation pour dresser un état de situation sur la question des naturalisations.*

### **Apprentis**

Le système mis en place est bien suivi et donne satisfaction. Les résultats obtenus par les apprentis en fin de formation sont bons.

### **Casino de Montbenon**

Un préavis général sera prochainement soumis au Conseil communal pour l'ensemble de l'utilisation future de ce complexe.

### **Entretien avec M. le syndic**

Au terme des visites effectuées dans les différents services de l'Administration générale, un entretien d'environ une heure a eu lieu avec M. le syndic.

Invité à commenter les modifications intervenues après l'élection de la nouvelle Municipalité, M. le syndic a indiqué comme fait le plus marquant la séparation du Service financier et de celui de la Révision. Cela a été fait dans le but de lui laisser plus de temps et ainsi appuyer l'étude et le suivi de dossiers particulièrement difficiles. Le problème de la Caisse de pensions du personnel communal, dont le préavis est imminent, la taxe déchets, qui comporte une négociation avec d'autres Communes et le projet Métamorphose qui seront mieux précisés en septembre.

La nouvelle organisation de la Municipalité a eu, au fond, peu de conséquences sinon pour le Service du développement de la Ville et de la communication et pour son chef en particulier qui doit suivre plusieurs groupes de travail comme, par exemple, celui de l'harmonisation du personnel et, dès l'automne de cette année, le groupe Equitas pour l'affinement de la grille des fonctions.

Parlant de la situation du personnel communal et des projets en cours, Aménagement du temps de travail et Equitas, il a affirmé que, nonobstant la complexité de la démarche, il n'y a pas de retard. Tout le personnel, sauf de rares exceptions, est géré par *PeopleSoft*.

Interrogé sur l'évolution interne du personnel, M. le syndic explique qu'elle est plus satisfaisante que ce qu'on en pense. Chaque année, beaucoup de changements sont décidément plus simples à réaliser lorsque la situation de départ n'est pas conflictuelle.

Un changement d'approche à toute cette problématique est en cours. Les cas liés à un problème de santé seront confiés au médecin du travail pour une évaluation médicale. Pour les autres cas il s'agit de renforcer le réseau des RH, avec une personne dans le service qui suit les dossiers de près pour valoriser les compétences d'un collaborateur.

En ce qui concerne l'égalité hommes-femmes il n'existe pas de problèmes particuliers. Il y a une plus forte densité d'hommes dans la fonction de cadre même si à égalité de qualité la préférence est donnée à une femme, pour rétablir l'équilibre.

Dans la classification historique, on devrait réactualiser les métiers « féminins » qui sont moins bien rémunérés que les autres. Il y a un effort pour féminiser les métiers « masculins » et, évidemment, masculiniser les métiers « féminins ».

S'il y a beaucoup de femmes qui occupent des postes de cadres intermédiaires dans les services comme le Service du personnel, le Service du développement de la Ville et de la communication ou le Secrétariat municipal, elles sont quasiment absentes au Service d'organisation et d'informatique.

### **Service du personnel (SPeL)**

De manière générale, la réorganisation et le développement des services auprès du personnel se sont poursuivis et leur mise en place complétée.

Les secteurs tels que le bien-être au travail, la méthodologie mise en place progressivement, l'aménagement du temps de travail (ATT) ont donné des résultats tangibles.

Un appel d'offre public pour une aide à la Municipalité au moyen d'une méthodologie de pointe par l'Institut de médecine du travail IFA a été initié auprès de trois services pilotes, soit : les Services industriels, le Service d'assainissement et le Service social. Tous les cadres de ces services ont été formés (absences), à savoir plus de 80 personnes et une économie « d'absences » de l'ordre de 10 à 20 % a déjà été constatée.

Les questions en relation avec l'âge et les possibilités au travail ont fait l'objet d'un développement particulier.

L'ATT, avec contrôle par pointeuse, est installé auprès de 30 différents services ; il laisse apparaître des difficultés de mise en place en certains endroits, ce problème devra être repris en fonction des autres difficultés.

La direction du SPeL est renforcée par l'apport d'une directrice juridique adjointe spécialisée en droit du travail (soutien au personnel). Grâce à ce nouveau poste, plus de mille dossiers ont pu bénéficier d'un appui pratique au quotidien ou faire l'objet d'une conciliation permettant de régler à l'amiable de nombreux conflits. Des cas de licenciement ont pu être résolus dans le même esprit, évitant ainsi des frais importants grâce à l'application de ce système.

Dans l'évolution du projet Equitas et de l'application *PeopleSoft*, il y a lieu de constater de nombreux changements de personnel. Cette situation devra être suivie et faire l'objet d'une adaptation ou d'une modification du système (page 34 du rapport d'absences).

**5<sup>e</sup> observation : *La Municipalité est invitée à définir les raisons de la rotation au sein de l'équipe Equitas et faire les propositions nécessaires pour y remédier.***

### **Rapport sur les absences**

Suite au rapport établi à la demande de la Commission de gestion il est constaté que la baisse des absences dues à des causes d'accidents professionnels s'est poursuivie.

La forte augmentation de cas « psychiques » ou de « burn out » est constatée de manière généralisée. Ces cas particuliers devront faire l'objet d'une analyse permettant de prendre des mesures adaptées à cet état de fait, afin de déterminer ou dégager des solutions pour ces cas souvent difficiles à résoudre. Cet état de fait faisait déjà l'objet d'une remarque dans le précédent rapport.

## **Aménagement du temps de travail (ATT)**

Ce système a été mis en place dès 2009 (partiel). Une analyse ainsi qu'un rapport devraient maintenant être établis, permettant d'évaluer les conséquences générales dégagées par ce système.

**6<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à établir un rapport intermédiaire sur le projet Aménagement du temps de travail.*

## **Formation et apprentis**

Le système et le suivi, de même que le nombre de places en constante augmentation donnent satisfaction. L'effort doit être poursuivi dans le sens choisi. Actuellement plus de 160 apprentis sont pris en charge par la Ville.

## **Relations avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI)**

Avec la venue d'un nouveau chef de service au SOI, les rapports entre le SPeL et le SOI devraient être renforcés afin de rendre plus efficace l'emploi des systèmes informatiques mis à disposition.

## **Thème transversal**

Le thème proposé cette année a précisément été choisi en fonction des efforts et choix sur le contrôle et l'analyse des absences dues à de nombreuses causes dans les différents services.

Le résultat de ces analyses est à chercher dans le document général mis en regard et joint au rapport établi en parallèle des rapports particuliers par service (annuels).

## **Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom)**

### **Généralité / rappel**

Le but du DevCom est principalement de rassembler au sein d'un seul service, les éléments d'appui à la politique de la Ville, à savoir :

- Lausanne, ville olympique ;
- Lausanne, ville durable ;
- Lausanne, ville de recherche et de formation ;
- Lausanne, ville de culture ;

sur les bases de :

- Economie ;
- Développement de la Ville ;
- Projets ;
- Communication.

Il s'agit donc d'un service « transversal » destiné à mettre en relation les services participant ou ayant un but commun allant dans ce sens.

### **Communication**

Actuellement, la Ville est confrontée de manière extrêmement forte à des projets et réalisations concernant divers secteurs. Pour n'en citer que quelques-uns, les grands projets tels que Métamorphose, Vidy, les Axes forts de circulations et leurs moyens, tram, métros, bus, CFF, musées, logement, Beaulieu, etc. Ces projets, développements, informations nécessitent la mise en place d'un réseau considérable et nécessaire pour tenir le public lausannois et l'ensemble de la population au courant de l'évolution et de l'avancement de l'ensemble de ces opérations.

Le service peut également compter sur quatre délégués à la communication. L'ensemble de ces dispositions permet, avec la nouvelle répartition des divers dicastères au sein de la Municipalité, de laisser une large place au syndic pour son implication permanente au sein de l'ensemble des dossiers à suivre.

La mobilité générale et le déplacement des collaborateurs sont également pris en compte dans une large mesure grâce entre autres à l'emploi de moyens tels que Mobilis et accès aux Transports publics de la région lausannoise (ci-après : tl) (économies).

### **Développement de la Ville**

Aux grands projets, il y a lieu de rappeler l'ensemble des relations institutionnelles avec les partenaires voisins, le Projet d'agglomération Lausanne–Morges (ci-après : PALM), l'Université de Lausanne, les tl, etc. d'où la participation du chef de service qui assiste aux séances de la Municipalité.

### **Relations**

Au travers du DevCom, la Ville a également l'occasion de participer aux contacts indispensables avec la Confédération (développement, transports, etc.) ainsi qu'à diverses associations ou contacts tels que relations particulières avec d'autres Villes ou expos à l'étranger.

Le DevCom participe également (pilote) à l'harmonisation des registres des habitants et bâtiments, ainsi que de la prise en charge des logements, le tout établi à la demande de la Confédération.

## **Service d'organisation et d'informatique (SOI)**

L'année a principalement été marquée par :

- le déménagement de l'ensemble du SOI dans les nouveaux locaux de Sévelin ;
- le départ de son chef de service ;
- la venue d'un nouveau chef de service (début 2012) ;

Il en découle un changement important de vision générale du SOI par rapport aux divers besoins et à l'évolution constante de l'informatique, des tâches à accomplir pour les besoins des choix correspondant à une Ville comme Lausanne.

### **Vision générale nouvelle**

Données générales et mise en place :

- données = 30 à 40 % en plus chaque année ;
- cyberadministration : développement et possibilités d'exploitation ;
- détermination de la taille du service, estimation pour une grandeur « humaine 70 pers. » ;
- contact avec les différents services (besoins).

### **Evolution envisagée**

Sept chantiers de travail :

- pour les cinq années à venir ;
- évolution un à deux mois ;
- pilotage général à partir de l'état actuel ;
- catalogues des services ;
- imprimantes ;
- simplification du matériel (économie), choix, nombre ;
- reprise ancien matériel.

## **Personnel**

Eu égard à l'âge du personnel actuellement en place :

- il y a lieu de prévoir un problème important à résoudre, à savoir le départ à la retraite de 10 à 15 personnes en passe d'arriver à cette situation ;
- il va en résulter une « perte du savoir » de l'entreprise. Une période d'engagement et de formation à établir dans ce but, envisager une analyse et une collaboration active avec le personnel « restant », les éléments actuellement en place correspondent bien aux qualités exigées.

**7<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à définir un plan de relève pour remédier au problème des futurs départs à la retraite.**

## **Contacts avec les services**

De manière générale, l'utilisateur concerné doit décrire ses besoins en fonction et matériel, le SOI étant l'interlocuteur choisi devant définir la réponse à donner, selon les nécessités !

## **Sécurité**

Le socle actuel du SOI garantit un bon seuil de sécurité. Cette dernière doit être prise en permanence constante. Certains risques peuvent poser problème en cas d'accident ou de maladie (accès personnel).

## **Goéland**

Selon le chef de service, ce système est appelé à « disparaître ».

## **SAP<sup>1</sup>**

Logiciel pour Services industriels seulement.

## **Cyberadministration**

Un tableau de mise en place pour l'aide au service sera réalisé par le SOI (évolution).

## **Evolution outil travail**

Des propositions doivent être mises en place quant à l'évolution de certains secteurs (Loi sur le personnel, Caisse de pensions du personnel communal, par exemple).

Une cartographie des processus doit être mise en place par le SOI pour les utilisateurs potentiels. Les contacts avec la Commission consultative d'informatique doivent être revus.

# **Service juridique**

## **Généralité**

Il est rappelé que le Service juridique de la Ville n'intervient en rien dans les affaires civiles ou pénales, ces mandats étant confiés à des privés. Il en est de même pour les litiges concernant l'assurance invalidité, les droits de construction ou les marchés publics.

## **Commission de police**

Les défauts anciens du système informatique ont été corrigés. La facturation aux contrevenants est actuellement à jour et adressée aux intéressés.

---

<sup>1</sup> *System, Applications, and Products for data processing.*

**Personnel des services**

Les cas concernant les différents services ont été réglés par le service juridique du SPeL, à satisfaction.

**Personnel du Service juridique**

Un cas de départ n'a pas été remplacé.

**Conseils juridiques**

Le règlement des recours sur diverses taxes et Commission de police n'appelle pas de commentaire.

**Remerciements**

Les commissaires tiennent à remercier le syndic, les chefs de service ainsi que tous leurs collaborateurs qui les ont reçus cordialement et les ont renseignés efficacement.

## CHAPITRE II

# DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES SPORTS (SPS)

### Préambule

A la faveur de ce qui fut une première pour les deux commissaires nouvellement arrivés au sein de la Commission de gestion, nous avons visité tous les services. Nous nous plaignons à reconnaître la transparence qui a répondu à nos démarches et exprimons toute notre gratitude à M<sup>me</sup> et MM. les chefs de service et les cadres présents tout comme aux deux représentants des Pompes funèbres officielles.

Nos visites ont été articulées autour d'une liste de points spécifiques prédéterminés.

### Service administratif

#### Faits marquants en 2011

##### *Taxis*

Après onze ans de procédure, le Tribunal fédéral a donné gain de cause à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, non sans que l'affaire ne soit renvoyée à l'instance inférieure pour statuer sur la question de la correspondance des redevances, que doivent verser les exploitants au central d'appel, avec les frais de fonctionnement, d'amélioration du système et d'amortissement dudit central. L'Association concernant les chauffeurs salariés est à considérer comme un bon répondant même s'il n'y a eu que deux réunions en 2011.

##### *Question de la mendicité*

Le contre-projet à l'initiative a été accepté par la Municipalité, soumis au Comité d'initiative et transmis au Canton pour approbation. De manière générale le problème de la mendicité est fortement perçu par la Municipalité qui souhaite qu'une solution puisse y être apportée au travers des dispositions à venir.

#### Personnel – Absences

Doté de 16 personnes, représentant 13.55 EPT, le Service administratif a dû supporter, durant presque deux ans, l'absence d'un collaborateur pour cause de maladie de longue durée. Cette situation a eu d'importantes répercussions sur l'ensemble du personnel, mais la situation a été gérée par l'engagement d'une auxiliaire ne provenant pas d'une agence d'intérimaires.



## **Service des sports**

### **Faits marquants en 2011**

A n'en pas douter : Gymnastrada, dont il apparaît que tous les commentaires au sujet de cette manifestation ont été faits par ailleurs. Il n'en reste pas moins que l'opération a eu un coût si bien qu'à l'instar du Canton une facture de 500 000 francs a été adressée à la Fédération internationale de gymnastique.

### **Piscine de Mon-Repos**

L'augmentation de la fréquentation a pu être gérée avec 7 gardes de bains et 2 auxiliaires dont un travaille un week-end sur quatre. Aucun accident majeur n'a été déploré. Il convient de relever le contexte dans lequel œuvre le personnel (humidité, bruit) et le niveau de rigueur visant les objectifs principaux : la sécurité, l'hygiène, le confort.

### **Fondation Sport-Etudes**

Quand bien même n'est-elle pas gérée par le service son activité est suivie avec attention. Dans ce sens l'audit devant faire état du bilan après dix ans d'activité a été confié à la HEIG, Haute école d'ingénierie et de gestion, à Yverdon ; le rapport est attendu pour le 23 août 2012 et sera dévoilé à la faveur d'une cérémonie dans le cadre d'Athletissima.

### **Subventions**

Le nouveau règlement trouve son application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les subventions ont fait l'objet du contrôle du Service de la révision qui n'a fait aucune observation. Une grande attention est vouée aux subventions accordées de manière pérenne. La vigilance du service a permis de détecter un club qu'on soupçonnait de tricher.

L'aide à la formation est accordée aux Lausannois fréquentant les clubs alors que l'aide au loyer est versée globalement pour tous les juniors des clubs lausannois.

Les sportifs d'élite bénéficiaires de subventions ad hoc sont issus des sports individuels suivants : plongeon, voile, aviron, natation synchronisée, judo, natation, trampoline et ski paralympique. Ces personnes reçoivent une bourse dont le montant est déterminé par le niveau de la carte de sportif d'élite délivrée par « Swiss Olympic ».

Quant aux clubs sportifs d'élite, relevons les subventions versées principalement au Lausanne Hockey Club LHC, au Football Club Lausanne-Sport FC LS et au Lausanne Université Club LUC Volleyball, mais également aux clubs lausannois de hockey sur gazon, de rugby, de curling, de football américain et de tchoukball.

### **Engagement du service pour les grandes manifestations sportives**

Si toute la Direction de la sécurité publique et des sports porte à bout de bras les manifestations, le service est mis à contribution pour une dizaine de manifestations sportives d'importance tout au long de l'année. Même si l'on doit distinguer le « football » des autres sports, la tendance est à limiter les interventions, exceptions faites des grandes manifestations (par exemple les 20 km de Lausanne). Dans ce sens il a été renoncé aux Championnats du monde de triathlon de 2012 vu l'explosion des frais. Le service peut s'appuyer sur l'Association des volontaires forte de 1300 membres.

### **Problématique liée aux exigences des associations ou fédérations sportives nationales et/ou internationales en matière d'équipement des stades**

Confronté aux exigences des entités sportives nationales et/ou internationales la marge de manœuvre de la Commune propriétaire de la totalité des installations sportives est très limitée. Elle est dépendante, notamment en ce qui concerne le football, de l'application de l'impressionnant catalogue édicté par la Swiss Football League (SFL). Concrètement il est certain que si la Ville, après de nombreuses séances avec la SFL et le Lausanne-Sport ensuite de nombreux recours n'avaient pas obtempéré, le club n'aurait

pas obtenu sa licence. En l'état, pour être en conformité avec les normes y relatives, un dossier tendant à l'aménagement d'une couverture partielle et provisoire de la tribune est en cours d'enquête. Il vise l'exigence de disposer de 10 000 places assises.

### **Triathlon**

Depuis la retraite des principaux organisateurs, une nouvelle association a été créée en concours avec les principaux services de la Ville (Police, Protection et sauvetage, Sports) ; elle fonctionne au mandat. Le service est un peu plus impliqué dans ce nouveau contexte.

### **Athletissima**

L'accès à la Diamond League engendre des « obligations » dont on peut douter de leurs nécessités. Par exemple la participation de 400 000 francs sous le coup d'une garantie de déficit (s.e.o) pour la Leichtathletic 2014 visant les Championnats d'Europe prête à interrogation dans le cadre d'une association bénéficiant de subventions communales même si le remboursement semble garanti. Le service a été surpris de cette contribution mais n'a pu qu'en prendre acte, l'Association Athletissima étant autonome.

### **Personnel**

Fort de 90 personnes environ le service n'a pas de véritable titulaire RH, cette activité étant cumulée par l'adjoint au chef de service – responsable des finances participant à cet entretien. Cette situation s'inscrit dans le contexte de l'administration générale du personnel communal fixant la norme à 1 RH/100 collaborateurs. En revanche, à la faveur d'une réorganisation du service il sera engagé une secrétaire ayant une formation d'assistante RH.

## **Police du commerce (POLCOM)**

### **Heure blanche**

Cette mesure a nécessité un très important travail législatif en 2011. L'heure blanche ne pose pas trop de problème pour l'instant chez les exploitants à une exception dans un établissement du sud-ouest où les gens attendent sur place la réouverture à 6 h 30 du matin. Des contrôles se font régulièrement aux abords de cet établissement. Le service fera un état des lieux fin 2012, soit une année après la mise en fonction de cette heure blanche en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

### **Amnesia**

La faillite de la société qui exploitait précédemment cet établissement a été clôturée, sans actifs mais avec une perte de 250 000 francs pour la Ville concernant l'impôt sur les divertissements. L'avenir de ce lieu privilégié au bord du lac n'est pas en péril, une nouvelle société ayant soumis un projet à l'étude.

### **Taxes de séjour**

La baisse enregistrée de 175 000 francs tient au fait que :

- 2010, année record ;
- 2011, deux institutions n'avaient pas fait leur décompte dans les temps.

La situation est stabilisée. Globalement, le montant des taxes de séjour perçues en 2011 est revenu au niveau de celui des années 2008 et 2009.

## **Impôt sur les divertissements**

Les forfaits – spectacle – lunettes 3D et autres « corn flakes » sont imposés aux spectateurs. L'impôt est calculé sur le total. Une procédure est en cours devant la Commission de recours en matière d'impôt dont la décision est attendue.

## **Image du service**

Ce service doit faire appliquer des lois, donc service « bouc émissaire » car au bout de la chaîne et en quelque sorte porte-parole des décisions des autres services ! Globalement, eu égard au nombre d'autorisations (3800 pour des manifestations à quoi s'ajoutent 1700 pour les boucles d'amarrage), le ressenti dans la population est néanmoins positif.

## **Contrôle des habitants (CH)**

### **Décentralisation en période de pointe lors des arrivées des étudiants en automne**

L'idée d'ouvrir une antenne à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) n'a pas abouti, cette institution souhaitant élargir ce projet à l'ensemble des Communes concernées ce que la réticence de certaines d'entre elles n'a pas permis de réaliser à ce jour. Le service aspire aussi à cette vision d'harmonisation intercommunale.

Côté Université de Lausanne, vu que les entrées sont constituées en majeure partie de Suisses et que la documentation remise sur place facilite les tâches administratives, contrairement à l'EPFL, l'idée d'une antenne est différée et sera introduite lorsqu'une solution aura été trouvée avec l'ensemble des institutions et corporations.

### **Relations avec les administrés**

L'application informatique installée le 29 juin 2009 a engendré une diminution des appels et des heures de guichet (-261 h) et des appels au 31 33 (-1996). La diminution d'appels à la ligne commerciale tél. 0900 (-1147) est plus difficilement explicable. L'activité économique, le recours à d'autres sites tels que *local.ch* ou *search.ch*, le site internet du service sont quelques facteurs qui peuvent expliquer cet état de fait. Enfin les sociétés qui ouvrent un compte courant favorisent le traitement rationnel des émoluments qui sont perçus globalement et non ponctuellement lors de chaque appel.

Si l'évolution de la population fait apparaître une augmentation linéaire de la population de 1500 âmes en 2011, le constat sur 15 ans fait ressortir une diminution certes faible du nombre de Suisses (-669) mais une forte augmentation des étrangers (+13 662). Ce phénomène n'est pas sans incidence sur la marche du service astreint à gérer les problèmes linguistiques et de procédures à la fois plus nombreuses et plus complexes.

### **Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR)**

Dans le cadre de l'harmonisation des registres, toute personne inscrite dans un registre des habitants (RdH) se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID), correspondant respectivement au bâtiment et au logement où elle réside. L'EGID et l'EWID sont attribués par le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Ils permettent d'identifier clairement chaque bâtiment et chaque logement en Suisse.

Grâce à ces identificateurs, il est possible de déterminer pour chaque personne, sur la base des registres, le ménage auquel elle appartient. Toutes les personnes qui ont la même combinaison EGID-EWID partagent le même logement et forment donc un ménage. Les données du RdH sur les personnes et les ménages peuvent ainsi être reliées aux données du RegBL sur les bâtiments et les logements pour obtenir des informations – par exemple sur la typologie des ménages ou la densité de la population – à des fins de planification. Dans le RegBL fédéral, les bâtiments sont géocodés et donc localisables au mètre près, ce qui permet d'effectuer des analyses spatiales très précises.

La mise en œuvre de cette harmonisation est reçue avec « prudence » en Suisse romande. D'autres solutions auraient pu être trouvées avec La Poste mais avec report sur les Communes en cas de problèmes. Certains Cantons, dont Fribourg, semblent avoir assez bien appréhendé cette nouveauté en désignant un délégué et un groupe de travail.

Concrètement 4000 administrés dont il n'a pas été possible d'obtenir les informations nécessaires se sont vu adresser un courrier postal. A noter qu'il n'y a aucune contrainte possible.

Les perspectives ne se présentent pas sous les meilleurs auspices. Les mutations et la mobilité des gens vont engendrer de lourdes répercussions pérennes en matière d'effectif, notamment lorsque le contrat des personnes auxiliaires engagées (trois à ce jour) arrivera à échéance au 31 décembre 2012. Une secrétaire préposée à la LHR est planifiée pour cette échéance et une phase test de deux à trois ans permettra de mesurer la dimension de cette nouvelle tâche.

## **Corps de police**

### **Faits marquants en 2011**

L'augmentation importante des infractions pénales notamment dans le domaine des atteintes au patrimoine – effet « Printemps arabe » – a engendré une forte augmentation du volume des sollicitations atteignant un plafond historique. Cet état de fait n'est pas sans incidence sur la gestion du personnel, l'augmentation des tâches administratives et l'état d'esprit – le moral – du Corps. Dans ce sens il est de fait que le nouveau Code de procédure pénale pèse de tout son poids, notamment dans le traitement judiciaire des affaires.

A cela s'ajoute l'engagement dans plusieurs événements d'importance tels que Gymnastrada (2329 heures consacrées), les matches de football du Lausanne-Sport (9 rencontres/7220 heures consacrées), autres (16 000 heures consacrées) et les opérations quotidiennes conduites dans le domaine de la lutte contre le deal de rue.

### **Personnel**

La réorganisation au niveau des organes de direction a pu se faire sans augmentation d'effectif. Au chapitre des démissions au nombre de vingt-cinq, il sied de faire mention qu'à côté des départs pour mise en retraite, certaines démissions sont imputables à un phénomène de « ras-le-bol ». Il y va aussi d'un « tourisme policier » inter villes, cantons et Confédération en particulier chez les jeunes allant où le salaire est plus attrayant.

### **Gestion des problèmes**

Au sein du public l'image du policier est surtout perçue par le côté action et répression. On ne retient pas le geste héroïque du moment. A cela s'ajoute une autre facette du travail qui n'apparaît jamais : l'attente, l'organisation des patrouilles, la paperasse. La pénurie d'effectif limite leur engagement, ce qui nuit à leur image dans le public et contribue au sentiment d'insécurité.

### **Etat d'esprit – moral**

Si l'état d'esprit est considéré comme bon, il n'en reste pas moins que le constat contenu dans le titre « Faits marquants en 2011 » pèse lourdement sur le moral du Corps, situation encore plus perceptible chez les jeunes en charge de famille devant jongler avec les tournus, les appels d'urgences, etc.

Le Corps est en souffrance.

### **Mesures**

Si le renforcement est d'actualité, ses effets ne se ressentiront pas dans l'immédiat. A terme et vu les priorités fixées par le Corps – lutte contre la délinquance urbaine – impliqueront des renoncements dans des secteurs « moins sensibles » (Postes de quartier, Brigade cycliste entre autres).

## **Celtus**

Forte de dix agents sur le terrain, cette activité au sein de la Police judiciaire doit être garantie. Eu égard à la situation décrite sous « Faits marquants », les difficultés énoncées dans le rapport 2010 sont encore bien réelles.

## **Postes de quartier – Brigade cycliste**

Ces structures visant à établir un lien avec la population sont appréciées et sollicitées. La pérennité des postes tout comme la création de postes mobiles sont nécessaires. Ils devront être adaptés face au développement urbain fait de nouveaux quartiers. La nécessité d'engager les policiers à d'autres fonctions temporaires (manifestations, tournus, etc.) pèse en l'état tant sur les heures d'ouverture que sur le nombre de patrouilles.

**8<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est fortement invitée à poursuivre son action tendant à l'augmentation du nombre de policiers afin de répondre aux problèmes de sécurité.*

## **Service de protection et sauvetage (SPSL)**

### **Engagement du SPSL pour manifestations**

Un effectif supplémentaire est nécessaire quasiment lors de chaque manifestation et événement d'importance en :

- a) sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- b) ambulanciers et poste médical avancé ;
- c) protection civile.

Par exemple pour les 20 km de Lausanne, 75 personnes ont été engagées, 77 pour Gymnaestrada. A cet aspect quantitatif s'ajoute la disponibilité de personnel pendant six mois pour les travaux préparatoires.

Le catalogue des missions du SPSL fait état d'une moyenne de trente manifestations pérennes et l'on peut se demander si certains organisateurs ne devraient pas se remettre en question et trouver une solution interne à la sécurité qui implique au total environ 825 000 francs de prestations non facturées.

Les contraintes municipales liées à ces engagements n'ont pas eu d'effets néfastes sur la marche du service assumée par la permanence à la caserne forte de 20 pompiers et de 9 ambulanciers. Il faut toutefois relever que les collaborateurs ont dû à de nombreuses reprises assumer ces prestations en dehors des heures de service habituelles.

### **Etablissement cantonal d'assurance (ECA)**

Le simulateur d'incendie du Centre de formation de La Rama (CFR), dont la première pierre sera posée le 25 juin 2012 avec une phase d'essais dans le dernier trimestre 2013 sera mis en service le 1<sup>er</sup> janvier 2014. A la faveur d'une excellente collaboration une convention a été établie avec l'ECA qui supportera le salaire et les charges d'un sapeur-pompier à 80 % pour former le personnel sur le simulateur. Une psychologue a été également engagée à 80 %, son salaire et les charges sociales sont couverts à hauteur de 41.5 % par l'ECA.

### **Caserne(s)**

La caserne était bien placée pour l'époque (1953) où elle accueillait 35 pompiers. Actuellement l'urbanisation de la ville et la densité du trafic font qu'elle se trouve coincée au centre de la cité avec comme conséquences que parfois les véhicules sont bloqués tant sur la route de Genève que sur la rue de la Vigie. L'arrivée du tram ne devrait pas améliorer la situation tout comme le nouvel axe Saint-François–Tivoli entre autres.

A ce constat s'ajoute la multiplicité des locaux disséminés hors de la caserne et recouvrant 20 000 m<sup>2</sup>, en tenant compte des locaux de la division Groupe sanitaire, sis à César-Roux et de l'administration de la Protection civile sise à La Rama.

A terme la création d'un centre de la protection et du sauvetage, regroupant les activités de la direction du SPSL, les sapeurs-pompiers, les ambulanciers et la Protection civile, apparaît comme étant indispensable afin d'augmenter les performances du SPSL. Dans la recherche d'un site, la proximité de voies de circulation libres de mobilier urbain et de chicanes, proche de la ceinture autoroutière prévaut. La piste visant le site du Service des automobiles et de la navigation destiné à être transféré à un autre endroit irait dans le sens recherché par ce transfert au nord de la ville.

Cette nouvelle caserne n'irait pas sans compter avec la nécessité de disposer d'une antenne au centre-ville constituée d'un staff limité pouvant intervenir pour des départs en urgence.

## **Personnel**

En conséquence de la motion Cavin,<sup>2</sup> l'augmentation du nombre de postes au nombre de 14 a permis de ramener l'horaire à 52 heures hebdomadaires et de passer de 2 à 4 sections fonctionnant en rotation 4 x 24 heures. Excepté la psychologue engagée à 80 % et dont le salaire est pris en charge à 41.5 % par l'ECA, il n'y a pas eu d'augmentation de poste.

## **Pompes funèbres officielles (PFO)**

Dans le prolongement de deux séances tenues par le « sous-groupe » statuant sur le conflit affectant ce service une rencontre s'est tenue avec deux personnes, savoir :

1. un assistant funéraire et chargé du bureau engagé à 100 % depuis 10 ans ;
2. une personne préposée à la levée des corps engagée à 80 % depuis 2 ans.

Ces collaborateurs ont dit leur satisfaction d'être attachés au SPSL. En revanche 2011 a été une année très difficile – catastrophique selon leur propre expression – en raison de l'attitude de quatre personnes faisant le forcing contre la nouvelle réorganisation. Les transferts de certains collaborateurs, le départ imminent d'un autre et le sort du dernier « opposant » entre les mains du corps médical devraient rendre le service plus serein. Les ex-menuisiers sont satisfaits de leur nouveau statut. A cela s'ajoute un autre point positif, l'informatisation de l'office qui commence à être performante.

En résumé les collaborateurs entendus sont animés d'une grande motivation et croient à la pérennité du service ; ils en veulent pour preuve les premiers chiffres 2012.

Les PFO sont un service « tout public ». Les commissaires et les représentants du service sont unanimes à reconnaître que son maintien ne devrait pas être mis en question ; il fait partie des services accordés par la Ville dans le sens le plus large.

Il est en revanche nécessaire de concevoir des mesures d'assainissement sur le plan stratégique et commercial. S'il est avéré que les locaux sis à l'avenue des Figuiers posent un problème de visibilité, ils restent un lieu adéquat à proximité du Centre funéraire de Montoie offrant entre autres des solutions de parking. Ce centre logistique devrait impérativement être assorti d'une vitrine au centre-ville offrant ainsi des prestations utiles pour les premières démarches des familles.

D'autres mesures se révèlent indispensables au développement du service, à savoir :

- dans l'idée d'une régionalisation : approcher les districts et installer un assistant responsable sur place ;
- refonte de la publicité, en particulier le prospectus limitant de par son intitulé l'activité des PFO à Lausanne ;
- intégrer l'office des PFO à la Police du commerce (en cas de limitation de l'activité au seul traitement des obsèques d'indigents) ou au Service social (pour l'ensemble des tâches).

**9<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à rentabiliser au mieux les Pompes funèbres officielles en aménageant une vitrine au centre-ville et en leur donnant les moyens nécessaires à leur image.**

---

<sup>2</sup> Rapport-préavis N° 2010/48 : Nouveau statut des sapeurs-pompiers professionnels. Réponse partielle à la motion de M. Yves-André Cavin et consorts.

## CHAPITRE III

### DIRECTION DE LA CULTURE ET DU LOGEMENT (CL)

#### Préambule

L'année 2011 est particulière par le changement de municipal à la Direction de la culture et du logement et nous avons relevé que les services ont très bien adopté leur nouveau directeur.

Quelques changements ont eu lieu dans l'organisation avec le départ du Service des forêts, domaines et vignobles qui est rattaché à présent au Service des parcs et domaines, et l'arrivée du Service des assurances sociales.

#### Question transverse

La question transverse choisie pour l'exercice 2011 porte sur le personnel temporaire.

	EPT (au 31.12.2011)	EPT CDD	EPT d'agence	Auxiliaires RPAC	ETSL (+ de 6 mois)
CI	4 <sup>1</sup>				
SLG	117.14	4	0	2.2 <sup>2</sup>	0
CULTURE	49.85	0.8 <sup>3</sup>	0	~9.7 <sup>4</sup>	0
BAVL	50.02				
SAS	70.7	0	0	2	0

<sup>1</sup> 3 dès le 1<sup>er</sup> mai 2011.

<sup>2</sup> 1 stagiaire Maturité professionnelle commerciale (9 mois) + 2 étudiantes remplissant des missions à temps partiel.

<sup>3</sup> du 01.06.09 au 31.05.11.

<sup>4</sup> montant prévu au budget.

#### Commission immobilière

En 2011, la Commission immobilière s'est réunie 3 fois pour examiner 25 affaires.

Le nouveau municipal s'intéresse au dossier, amène son avis, suggère des changements tout en restant à l'écoute. Une réorganisation des locaux facilite les échanges entre le délégué et son assistante qui ont à présent des bureaux l'un à côté de l'autre.

Le délégué à la Commission immobilière a pris sa retraite le 30 juin, son adjoint a été nommé pour reprendre le poste.

La Commission dispose d'une structure composée d'un délégué, d'un adjoint et d'une assistante, tous travaillant à plein temps, ainsi qu'un adjoint technique jusqu'au départ de celui-ci à la retraite en avril 2011 et qui n'a pas été remplacé.

La Commission évalue la valeur du patrimoine de la Ville (estimation fiscale de chaque immeuble). La plus-value foncière, résultant de la taxation de 1441 parcelles, évaluée en 2010 (résultat de

l'augmentation de la valeur fiscale de 725 millions de francs) rapporte en 2011 une augmentation de l'impôt foncier de 1 087 500 francs.

### **Transactions immobilières**

Neuf préavis ont été soumis au Conseil communal concernant divers projets.<sup>3</sup>

### **Acquisitions**

Il y a eu des achats concernant 11 parcelles des immeubles du MLO SA (transfert des propriétés Métro Lausanne-Ouchy à la Ville de Lausanne) et 4 autres parcelles diverses, dont 2726 m<sup>2</sup> à la route de Chavannes 61-63 en prévision du futur stade en 2019-2020.

### **Ventes**

Plusieurs parcelles sont vendues lorsque les locataires en font la demande, concernant des bouts de terrain appartenant à la Ville sur le tracé de la « conduite du lac de Bret ». La Commission procède de cette manière afin de tirer des prix avantageux pour la Ville.

## **Service du logement et des gérances (SLG)**

### **Faits marquants du service**

Suite aux différentes interventions concernant l'accusation de loyers de faveur sur certains logements gérés par la Ville,<sup>4</sup> un audit externe a eu lieu et le rapport final confirme qu'il n'y a pas d'abus dans l'attribution de logements de la Ville<sup>5</sup>. Les loyers bas sont dus à des locataires étant établis depuis des années et au fait que peu de travaux d'entretien ont été effectués sur ces logements.

Un audit sur la gestion immobilière de six communes relève que les loyers fixés par ces Communes sont de 20 à 30 % inférieurs à ceux du marché.<sup>6</sup>

### **Effectif du personnel**

Au cours de l'année 2011, l'effectif est stable.

### **Division du logement**

#### *Aide au logement*

Les subventions (aide à la pierre) ont été inférieures de 20 % par rapport à l'année 2010 en raison du nouveau mode de calcul des aides.

L'Aide à la personne (AIL) a été particulièrement sollicitée (+13.5 %). 971 familles en ont bénéficié pour un montant total de 1 851 530 francs. La situation de la plupart des bénéficiaires et des candidats est difficile à suivre à cause de l'instabilité financière et des changements de situation. Le contrôle par des visites et l'analyse selon les dernières taxations fiscales de ces situations donnent des résultats obsolètes.

---

<sup>3</sup> Préavis N<sup>os</sup> 2011/12, 2011/16, 2011/22, 2011/24, 2011/30, 2011/35, 2011/37, 2011/42 et 2011/46.

<sup>4</sup> Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Favoritisme et passe-droits pour les logements gérés par la Ville ? » ; interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Un audit externe pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers de la Ville ! » ; motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan et consorts : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne ».

<sup>5</sup> *Service du logement et des gérances de la Ville de Lausanne. Audit de la gestion du patrimoine immobilier.* DELOITTE, juin 2011.

<sup>6</sup> *Audit de la gestion des immeubles locatifs communaux soumis au marché libre dans six communes vaudoises.* COUR DES COMPTES DU CANTON DE VAUD, rapport numéro 17 du 21 octobre 2011.



Les Prestations complémentaires (PC) familles/rente-pont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et l'introduction du Revenu déterminant unifié (RDU) dans le calcul de l'octroi d'aide au logement changent la procédure du traitement des dossiers et génèrent environ 200 dossiers supplémentaires à traiter en collaboration avec l'unité communale du Service des assurances sociales.

#### *Préservation du parc immobilier*

Des travaux de rénovation ont touché 899 logements pour une surface de 65 357 m<sup>2</sup> qui ont engendré des augmentations de loyer net en moyenne de 44 francs/m<sup>2</sup> par an, ce qui représente actuellement 207 francs/m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de la Loi sur les aliénations d'appartements loués (LAAL 1989), le service a traité la vente de 108 logements (+44 %) totalisant 9565 m<sup>2</sup> au prix moyen de 8130 francs/m<sup>2</sup>.

#### *Recensement des bâtiments et des logements*

Trois collaborateurs en CDD (jusqu'à fin 2012) accompagnent les travaux liés à l'harmonisation des registres des ménages.

#### *Construction de logements*

Nous constatons que 694 nouveaux logements dont 631 dans des nouvelles constructions terminées en 2011 (+40 %) ont reçu un permis d'habiter. A relever que 656 logements sont en chantier dans de nouvelles constructions et 210 logements dans des bâtiments existants.

### **Division des gérances**

#### *Patrimoine financier et de la Caisse de pensions du personnel communal (Colosa)*

Le contexte actuel de pénurie de logements fait que pour chaque mise en location d'un logement, il y a un nombre élevé d'inscriptions à gérer, ce qui engendre quelques tensions entre les demandeurs et les employés.

A la suite de la réforme judiciaire CODEX\_2010 et les changements que cela a impliqués en matière juridique, il y a eu besoin d'agrandir les locaux de l'Office d'instruction pénale au chemin de Couvaloup 2-4-6. Pour cela, quelques logements ont dû être sacrifiés et une étude est en cours pour la réaffectation de ce même îlot à Saint-Martin 31 pour des futurs bureaux pour la Police municipale afin qu'elle ait plus de place pour parer aux nouvelles procédures pénales.

Quelques projets nouveaux de constructions d'immeubles principalement pour des logements aux normes Minergie sont envisagés.

#### *Patrimoine administratif*

Nous sommes allés visiter le chantier de l'Arsenic et avons pu comparer les différentes étapes de transformation du bâtiment et particulièrement de l'enveloppe avec une mise aux normes en matière d'incendie et d'isolation.

D'autres travaux sont en cours dont un pour le Musée romain de Vidy dont les fouilles archéologiques sont terminées et un autre pour la Maison de quartier de la Pontaise.

A noter que l'unité de nettoyage emploie 100 personnes, ce qui représente 26 EPT, qui travaillent en général à un taux de 25 %. Avec l'intégration de plusieurs bâtiments administratifs, les nettoyages courants sont réalisés sur une surface d'environ 56 000 m<sup>2</sup>.

### *Comptabilité*

Les données salariales des concierges de la Caisse de pensions, reprises par le service, sont traitées au moyen du logiciel *OFISAL*.

La charge de travail étant importante et les effectifs n'ayant pas évolué, une auxiliaire a été engagée pour une période de trois mois.

## **Service de la culture**

Le changement de législature et la réorganisation des services ont fait que le Service de la culture a repris l'ensemble des subventions relatives au théâtre jeune public, aux musiques actuelles et aux écoles de musique.

L'année 2011 a été marquée par l'adoption par le Conseil communal du préavis N° 2010/46 « Fondation de l'Orchestre de chambre de Lausanne. Demande d'un crédit spécial », ainsi que du préavis N° 2011/46 « Musée cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal. Convention sur l'échange foncier. Octroi d'une subvention d'investissement ».

### **Effectif du personnel**

Au cours de l'année 2011, l'effectif est stable.

### **Financement extérieur à Lausanne**

Les quatre grandes institutions culturelles de Lausanne, le BBL (Béjart Ballet Lausanne), le Théâtre de Vidy, l'Opéra et l'OCL (Orchestre de chambre de Lausanne) ont reçu 810 000 francs du Fonds intercommunal de soutien, ce qui représente 3.4 % des subventions allouées par la Ville de Lausanne.

La participation de l'Etat de Vaud pour diverses institutions culturelles lausannoises s'est élevée à 7 635 000 francs soit une augmentation de 145 000 francs par rapport à 2010.

### **Musées**

#### *Nuit des Musées*

Un poste de directeur a été créé pour cette manifestation et la onzième édition « Cultivez votre culture » a attiré 16 303 visiteurs (16 135 en 2010), dont 3500 enfants, qui ont visité les différents musées de Lausanne et Pully.

#### *Mudac*

Le Musée de design et d'arts appliqués contemporains continue à voir sa fréquentation fortement augmenter avec plus de 7000 visiteurs de plus par rapport à 2010 pour un total de 43 120 entrées. A noter que son exposition « Playmobil » a eu un grand succès surtout auprès des familles.

#### *Collection de l'Art Brut (CAB)*

La directrice actuelle ayant pris la fonction d'attachée culturelle, directrice de la recherche et des relations internationales, c'est la conservatrice qui a repris la direction du CAB. On comptabilise 31 470 entrées de visiteurs qui ont apprécié une ou plus des cinq expositions temporaires qui ont marqué cette année 2011.

#### *Fondation de l'Hermitage*

Cette institution est réservée pour des expositions d'envergure étalées sur plusieurs mois : de janvier à mai « El Modernismo, De Sorolla à Picasso » et de juin à octobre « Van Gogh, Bonnard, Vallotton » qui ont toutes deux remporté un immense succès.

## **Théâtre**

Les différents théâtres de la Ville ont connu une augmentation du nombre de spectateurs.

## **Danse**

Lancement d'« Une Capitale de la danse », Saison 2011-2012. Des festivités organisées pour les 25 ans du BBL (Béjart Ballet Lausanne), les 25 ans de la Compagnie Philippe Saire, les 20 ans de l'Ecole-Atelier Rudra Béjart Lausanne, les 20 ans de la Compagnie Linga, les 10 ans du MARCHEPIED, les 20 ans de la Collection suisse de la danse et les 25 ans de l'AVDC (Association vaudoise de danse contemporaine).

## **Musique**

### *Opéra de Lausanne*

Nous sommes allés visiter le chantier de l'Opéra, dont les travaux avancent à grands pas, malgré quelques soucis en début de chantier lorsqu'il a fallu lutter contre la molasse des sous-sols. La nouvelle scène est magnifique, très impressionnante avec une hauteur vertigineuse et bien adaptée pour accueillir avec tout le confort et la sécurité nécessaires pour le montage de beaux spectacles. Un nouveau bar à champagne sera également mis à disposition du public et tout sera prêt pour l'inauguration du 5 octobre 2012.

L'Opéra de Lausanne, hors de ses murs, a joué 5 opéras, 1 spectacle pour enfants, 5 conférences et 5 répétitions générales publiques, ainsi que 2 retransmissions d'opéra en plein air, dans le cadre de Lausanne Estivale, pour le plaisir de 31 480 spectateurs.

### *Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)*

Un crédit spécial pour l'assainissement de sa situation financière a été adopté par le Conseil communal (préavis N° 2010/46). Avec une augmentation des subsides du Canton et de la Ville et des mesures d'économies, la fondation tourne au mieux.

A Lausanne, il a été donné 61 concerts qui ont été suivis par 52 400 auditeurs. Ailleurs en Suisse, 18 concerts ont été donnés pour 37 900 auditeurs, dont un dans le cadre du Festival d'Opéra à Avenches. A l'étranger, 9 concerts ont eu lieu en France, en Espagne ainsi qu'en Roumanie.

L'OCL a produit 12 concerts d'abonnement et 8 concerts du dimanche pour 5350 auditeurs à la salle du Métropole. Il a également terminé l'enregistrement des Concertos pour piano de Mozart et a débuté celui des Symphonies de Schumann. Il a tourné une série de 15 clips pour la Radio Télévision Suisse afin de présenter aux jeunes des œuvres de son répertoire.

### *Les Docks*

Avec 5000 personnes de plus qu'en 2010, les Docks continuent leur progression et également le remboursement du prêt de 322 000 francs consenti par la Ville.

### *Fanfaires*

L'Association des corps de musiques lausannoises compte neuf sociétés de musique. Il faut relever la disparition de la fanfare du Corps de police de Lausanne compensée par l'arrivée d'un nouvel ensemble, le Traditional Pipe Band of Lausanne regroupant des passionnés de cornemuse.

## **Cinémathèque suisse**

Signalons que 2011 aura vu la pose de la première pierre du nouveau Centre de recherche et d'archivage à Penthaz.

Quant au Capitole où la Ville a effectué de nombreux travaux, il convient de constater que le lieu s'est affirmé comme salle par excellence de la Cinémathèque.

## Service de la bibliothèque et des archives de la Ville (BAVL)

### Faits marquants du service

Le projet d'une Maison du livre suscite un grand enthousiasme dans l'ensemble du service qui s'organise déjà dans la perspective du futur déménagement pour l'horizon de 2016.

### Effectif du personnel

L'effectif est stable par rapport à 2010.

### Bibliothèque

L'amélioration du service à l'accueil du public avec l'installation du wi-fi sur l'ensemble des sites engendre quelques soucis entre les utilisateurs des ordinateurs mis à disposition et les personnes venant choisir des livres. La bibliothèque étant un lieu public où le but est d'offrir à tous la possibilité d'y venir dans le respect des uns et des autres, il n'est pas envisageable de limiter le vaste choix de ses services. La proximité, l'espace restreint ne permettent pas de désunir les différentes offres. Mais une solution va être mise en place en installant les ordinateurs sur des bornes « debout », ce qui limitera le fait de s'installer des heures devant les écrans d'ordinateurs.

### *Service au public*

L'ouverture le samedi connaît un succès grandissant avec 16 % des prêts hebdomadaires.

La bibliothèque de la jeunesse, qui fêtait les 10 ans de son installation à l'avenue d'Echallens, a pour la première fois franchi la barre des 230 000 prêts annuels (soit plus de 700 prêts par jour).

Les actions en faveur du jeune public, comme des animations « Né pour lire », l'accueil des classes, des APEMS (Accueils pour enfants en milieu scolaire), des Centres de vie infantile qui représentent 903 visites dont 568 à la bibliothèque jeunesse, 210 à Montriond, 68 à Grand-Vennes et 57 à Entre-Bois et l'offre « Bibliothèque des parents » contribuent à fidéliser le public familial, ce qui fait que sur les 4243 nouveaux inscrits (4351 en 2010), 40 % ont moins de 15 ans.

L'accès à distance pour la gestion des comptes personnels est en augmentation, 80 949 consultations (65 157 en 2010), dont 25 136 documents prolongés (20 562 en 2010).

### *Fonds patrimonial de la bande dessinée*

Avec l'aide de 3 stagiaires, les 2 collaborateurs à plein temps continuent d'inventorier et d'analyser les collections reçues. Six expositions ont été mises en place lors des festivals de BD-FIL et de manga avec un fort succès. Sur le plan international, le Fonds patrimonial de Lausanne a été présenté à plusieurs festivals.

### *Reliure*

L'atelier de reliure a traité 21 042 livres neufs et effectué 1167 réparations. Le recours à des tiers pour la fabrication de reliure continue à être réduit : 413 travaux (637 en 2010).

Une nouvelle méthode de renforcement des reliures industrielles est actuellement testée.

### *Bibliobus*

Dès février, un nouveau chauffeur-bibliothécaire a repris la conduite du bibliobus.

Pendant ses vacances, et en cas de maladie, deux solutions sont à disposition pour un chauffeur :

1. Contrat avec les tl. Chauffeur : 75 francs/heure + TVA.
2. Chauffeur poids-lourd à la retraite : 35 à 40 francs/heure bruts + charges.

A ces tarifs, il faut ajouter le salaire horaire pour un bibliothécaire auxiliaire, soit entre 30 et 40 francs bruts + charges.

## **Archives de la Ville**

Une visite des Archives de la Ville, au Maupas, a permis de voir toute la richesse de la documentation qui est à disposition du public.

Avec l'adoption par le Conseil communal du préavis N° 2010/60,<sup>7</sup> les archives bénéficient d'un local aux Plaines-du-Loup 4.

## **Service des assurances sociales (SAS)**

### **Faits marquants du service**

Avec la nouvelle législature, ce service a été transféré à la Direction de la culture et du logement.

C'est une véritable caisse de compensation AVS que ce service assure, soit : l'affiliation, la révision, l'encaissement des cotisations, etc. De plus, après la dissolution du secrétariat général de la direction, la gestion de la comptabilité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement lui a été confiée.

### **Effectif du personnel**

En raison de l'introduction de la prestation complémentaire pour familles, il y a une augmentation de 4 EPT.

### **Nonagénaires**

En 2011, 303 personnes ont fêté leur nonantième anniversaire (219 femmes et 84 hommes).

## **Conclusions**

Nous remercions M. le municipal ainsi que les chefs de service de leur accueil et de leur disponibilité à répondre à toutes nos questions.

---

<sup>7</sup> « Location d'un dépôt pour les Archives de la Ville aux Plaines-du-Loup 4. »

## CHAPITRE IV

### DIRECTION DES TRAVAUX (TRX)

#### Préambule

Pour l'exercice 2011 les commissaires se sont entretenus avec tous les chefs de service hormis du Service d'architecture. Ils ont également visité les nouveaux locaux d'Entretien et travaux du Service des routes et de la mobilité (RM) du Haut-Vallon, ont participé à une séance de controlling des chefs de service et ont eu un entretien avec le responsable de l'Unité de gestion du réseau (UGR) qui est rattaché au Service d'assainissement. Ils se sont aussi rendus au secteur 6 d'Unité travaux (RM) de la voirie.

A chaque fois ils se sont également renseignés sur les absences. Lorsque les statistiques sont en hausse, chaque service a fourni des explications satisfaisantes, qui seront indiquées plus bas.

Au sujet des effectifs et des plans des postes mentionnés dans le rapport de gestion de la Municipalité, il est apparu que des chiffres manquent ou, plus exactement, que les chiffres ne sont pas disponibles (nd) alors que chaque service connaît parfaitement le nombre de collaborateurs et d'EPT et les transmet au Service du personnel (SPeL). Celui-ci ayant pris du retard devait finaliser les travaux dès la mise en production d'un module prévue pour le 3 janvier 2012 (cf. commentaires sur la *Liste des crédits votés ayant fait l'objet d'une demande de prolongation – état au 31.12.2011*)<sup>8</sup>, délai qui devait être tenu. Les commissaires sont pour le moins surpris de lire dans le rapport de gestion 2011 que ce problème est imputé aux services.

Dans cette direction, les commissaires ont relevé que certains crédits d'investissement perdurent alors qu'ils devraient être bouclés. Comme cela a été le cas pour la Revitalisation de la Vuachère (rapport-préavis N° 278/1993<sup>9</sup>) où il avait été jugé judicieux de boucler le crédit initial pour présenter un nouveau rapport afin de finaliser les travaux (préavis N° 2011/02<sup>10</sup>). La direction, dans son ensemble, a été rendue attentive à ce « phénomène » récurrent ; la sous-commission invite à encore plus de rigueur comptable, notamment en raison du nombre de projets et de chantiers prévus.

La direction est engagée dans des études de projets de grande ampleur voués à modifier considérablement le visage de la région lausannoise et de la ville en particulier (PALM, Axes forts, révision du plan directeur, Métamorphose, plans partiels d'affectation de grande envergure). Ses collaborateurs accompagnent ou pilotent des projets dans le cadre de l'agglomération. Ces nouvelles tâches doivent être menées parallèlement à celles qui ont déterminé la structure et les effectifs de la direction. Les tâches traditionnelles ne souffrent-elles pas de l'engagement nécessité par les grands projets ? On peut se poser la question. Un indice pourrait être le grand nombre de motions, postulats et pétitions déposés par la population et ses représentants ; ils témoignent de préoccupations courantes et plus immédiates pour la vie quotidienne que celles de certaines planifications lointaines. En appui de cette interrogation vient le fait que les réponses à ces demandes sont retardées de délais en délais. Est-ce le signe qu'effectivement le temps manque pour aborder rapidement ces questions ? Une esquisse d'explication a été apportée par un responsable qui se demande si la direction ne fait pas œuvre de trop de perfectionnisme dans l'élaboration de la réponse. C'est une éventualité qui a effectivement été soulevée par la Commission de gestion dans une lettre à la Municipalité. Les intervenants qui souhaitent que tel aspect des choses soit pris en compte ou étudié préfèrent sans doute qu'une réponse leur soit donnée rapidement (acceptation ou notification

---

<sup>8</sup> Communication au Conseil communal du 12 mars 2012.

<sup>9</sup> « Revitalisation de la Vuachère. Dérivation des eaux claires du Flon vers la Vuachère. Reconstruction des collecteurs intercommunaux de la Vuachère et du Riolet. Réponse à la motion de M. Pierre Payot. »

<sup>10</sup> « Réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau. Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère. »

d'un refus qui leur permettrait de réagir), plutôt que de rester dans l'incertitude pendant des années jusqu'à ce qu'un projet concret soit présenté ou qu'une brève allusion dans un préavis leur signifie alors que l'on n'a pas tenu compte de leur suggestion.

La sous-commission relève également le peu de visibilité des services des Routes et de la mobilité (RM) ainsi que d'Urbanisme – Ateliers et magasins de la Ville (AMV) et Atelier des maquettes par exemple – sur le site de la Ville. Le Service du développement de la Ville et de la communication (DevCom) devait s'y atteler pour RM mais n'a actuellement plus de disponibilité. Affaire à suivre !

### **Autorisations d'achats**

A la lecture des différentes demandes d'autorisations d'achats et des achats réels effectués, force est de constater une différence souvent très grande entre les montants portés au budget et ceux des prix d'achats. Ceux-ci passent parfois du simple au « doublement moins chers ». S'agissant des achats d'appareils mobiles (29 smartphones distribués en 2011), il est même d'usage de « profiter » des offres de fidélisation d'appareils fournis sans frais par Swisscom et cela, sans passer par les procédures habituelles. Les frais d'abonnements et de communications eux, ne le sont pas : au total pour 2011, tous services (TRX) confondus, cela revient à un total d'environ 158 000 francs pour la téléphonie mobile. Les montants portés au budget sont-ils majorés pour laisser « une marge de manœuvre » aux services ?

### **Question transverse**

Le questionnaire a été remis à chaque service qui l'a soigneusement complété. Pour chacun ce thème est détaillé ci-après. Une question subsidiaire a été posée par la sous-commission, à savoir si des auxiliaires étaient engagés pour une durée indéterminée. Une « forte » disparité a été constatée entre les services, qui ont pour certains très peu recours à des collaborateurs « externes » (auxiliaires) et relativement beaucoup pour d'autres. Ce sont les services d'Assainissement, des Routes et de la mobilité ainsi que **ea**service qui sont principalement concernés en raison notamment de la nature des travaux effectués (pénibilité, difficultés à engager du personnel qualifié ou non). Au total cette direction a employé une cinquantaine d'auxiliaires en 2011.

En règle générale, le RPAC – droits du personnel auxiliaire – est appliqué. Les CDD sont soumis aux mêmes dispositions légales que les CDI et les collaborateurs intérimaires, selon la convention collective des agences de placement.

Il est relevé que, les collaborateurs ayant un délai de 3 mois pour démissionner et les services mettant en moyenne au moins 6 mois pour trouver un successeur, selon le type de poste et la cause de la démission, un retraité démissionnaire peut être engagé jusqu'à l'entrée en fonction d'un successeur. Les charges salariales sont comptabilisées dans la masse salariale. Mais une plus grande rigueur administrative devrait être observée lors de la conclusion de tels contrats.

## **Service de la coordination et du cadastre (SCC)**

Cette année la sous-commission s'est penchée sur la comptabilité de ce service, qui suit le budget pour toute la direction et en contrôle l'aspect financier. Les factures sont vérifiées pièce par pièce avant d'être comptabilisées.

Sur le plan des absences, ce service a enregistré une tendance à la hausse pour les accidents à cause d'un accident non professionnel d'un collaborateur. Sinon une moyenne régulière est observée, voire même une diminution des absences maladie.

La sous-commission a pris part à l'une des séances trimestrielles de controlling des chefs de service, lors desquelles le budget et l'état des crédits d'investissement sont passés en revue avec le directeur. Ils ont pu constater que le suivi est fait sérieusement. L'absence des chefs des autres services de l'Administration impliqués est toutefois regrettée, tout particulièrement lorsque ces services sont à la tête de la conduite de projets. Les crédits d'investissement sont ouverts et bouclés par le Service financier.

De l'avis de la sous-commission, une collaboration plus étroite doit encore être mise en place avec les autres services de la Ville (voir la 19<sup>e</sup> observation émise par la Commission de gestion dans son rapport 2010<sup>11</sup>, la réponse de la Municipalité et le préambule du présent rapport).

### **Goéland**

Outre la publication de tous les documents permettant la consultation par tous les services de la Ville ainsi que par les conseillers communaux, cette application « open source » permet aussi la coordination des chantiers du Service des routes et de la mobilité et d'eau-service. Cet outil est développé en interne et offre une bonne stabilité, à moindre coût. La collaboration est bonne avec le Service d'organisation et d'informatique qui gère l'application métier *SISOL*<sup>12</sup>, ce qui a permis de cadastrer 80 % des conduites en sous-sol. Le but visé est le cadastre complet de la ville, le problème étant le centre ville, très dense en conduites souterraines. Les Administrations de Neuchâtel et Vaud sont également utilisatrices de cette application.

### **Question transverse**

Ce service indique avoir engagé pour une durée de un à cinq mois quatre anciens apprentis en attendant qu'ils trouvent un emploi et une personne spécialisée (au chômage) pour une durée de un mois en 2011. Ils sont soumis au RPAC (art. 81) et engendrent des coûts faibles eu égard au fait qu'ils sont « efficaces » de par leur formation et leur connaissance de l'Administration.

## **Service des routes et de la mobilité (RM)**

En 2011, un adjoint au chef de service est entré en fonction. Il s'agit d'un poste nouvellement créé. Les missions principales de cet adjoint sont de remplacer le chef de service en son absence et d'assurer le pilotage de toutes les activités transversales du service.

La responsable RH était également en partie présente à l'entretien. Le recrutement de personnel qualifié est difficile, le processus décisionnel est long, l'Administration a encore une image de lourdeur, un certain décalage par rapport au marché (employés moins bien rétribués surtout pour les postes à compétences). Le Service du personnel est rigoureux, limite les disparités entre services, mais, suivant les directions, les gens peuvent être plus ou moins payés. Il s'agit de maintenir la motivation des collaborateurs. De gros efforts sont également faits en matière de prévention des accidents, un bon partenariat est établi avec l'Unité santé et sécurité au travail et Assainissement qui pilote le projet « gestion et santé au travail ». Avec plusieurs maladies de longue durée, malgré un management direct et de manière individuelle, il s'avère qu'il faut être plus actif dans ce domaine encore.

Ce service, responsable de la planification, a eu une charge de travail qualifiée de hors du commun en 2011 et fait face à une augmentation de charges, qui l'amène à « reporter » d'autres activités (travaux de routine). En effet, impliqué dans la révision du projet d'agglomération (PALM 2012 sera bientôt remis à Berne), et les grands projets prévus, il contribue de manière importante et travaille beaucoup avec les Communes pour le schéma directeur (planification et développements des projets tels que mobilité, transports, etc.) ; il a également « loué » des forces de travail aux tl pour les Axes forts, compétents en la matière. Les projets Métamorphose (phase de planification : accès autoroute, transports publics, mobilité douce), Vidy + le Nord, mais aussi la Gare (Léman 2030) où l'on dénombre actuellement 9000 passagers/heure et 27 000 passagers/heure sont attendus pour 2030. Des mandats pourraient éventuellement être confiés en externe, mais l'on peut considérer que l'expérience et l'expertise sont meilleures au sein des services de la Ville.

La manifestation Gymnastrada a également nécessité de gros moyens pour le montage des différentes installations et le transport de matériel notamment, codirigés par le Comité des espaces publics qui a été l'organe décisionnel des aménagements. Sans compter que pas moins de 300 projets sont en cours sur le plan de l'Aménagement urbain, tout comme l'organisation et la participation à de nombreuses séances publiques d'information. Ce qui amène la sous-commission à s'interroger sur ce qu'elle qualifierait de

---

<sup>11</sup> « La Municipalité est invitée à mettre en pratique plus rigoureusement la collaboration transversale de tous les services de la Ville chargés de travaux publics. »

<sup>12</sup> Système d'information du sol.



« boulimie » de la part de la Municipalité ou est-ce le prix à payer pour la faculté d'anticipation de nos édiles ?

L'objectif des certifications ISO 9001 et 14001 (mandat et coach pour quelque 40 000 francs), devrait permettre de formaliser et optimiser la manière de travailler, permettant d'être plus efficace, de clarifier les processus parfois trop compliqués et revoir certaines méthodes de travail.

Dans ce service également la sous-commission a relevé que des crédits d'investissement étaient encore ouverts mais devraient être clôturés (préavis N° 2005/6 par exemple<sup>13</sup>).

Dans une communication au Conseil communal datée du 6 avril 2009,<sup>14</sup> la Municipalité précise le but du fonds du stationnement de la manière suivante : « Dans les années à venir, les montants accumulés devraient permettre de financer les aspects constructifs liés à l'équipement technique et aux infrastructures de nouveaux P+R, les dépenses se rapportant aux amortissements des investissements réalisés et le remplacement d'équipements techniques liés à la gestion du stationnement sur la voirie publique. » Or, en 2011, l'achat d'horodateurs a été effectué par le biais des autorisations d'achats. Cela conduit à une opacité du système. Une plus grande rigueur comptable est nécessaire pour pouvoir cerner la proportion d'autofinancement dans le registre du stationnement. Il nous paraît que la direction à prendre est de faire financer par ce fonds les amortissements et les frais de fonctionnement liés au stationnement et pas les investissements eux-mêmes. A remarquer que le Règlement de ce fonds, daté du 17.03.2009, indique qu'il entrera en vigueur dès son approbation par le Conseil communal qui, hormis les commissaires, n'en a pas vu la couleur...

**10<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à faire du fonds du stationnement la source de financement des amortissements et frais de fonctionnement du stationnement et à faire respecter avec rigueur les modalités d'application dudit fonds.*

Le service est chargé de faucher l'herbe le long des routes. Dans de nombreux cas, il s'agit de la bordure d'un champ qui sera par la suite fauché par son propriétaire ou locataire. Ne devrait-on lui laisser la tâche de faire, en une fois, toute la besogne ? Lorsqu'on a affaire à un talus d'une certaine ampleur, ne pourrait-on pas recourir à des moutons ? Ces derniers pourraient en outre collaborer à la gestion différenciée des parcs publics. Nul doute qu'une telle démarche ravirait petits et grands qui auraient la chance de les apercevoir. Actuellement, cette démarche, souhaitée par certains collaborateurs, se heurte à des obstacles érigés entre services.

**11<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à faire recourir à des moutons pour l'entretien de toutes les surfaces herbeuses pour lesquelles cela est possible et à organiser à cet effet une coordination entre les services concernés.*

## Unité Travaux

La sous-commission a visité les plates-formes du Vallon du Flon et leurs installations où un système de palettisation en hauteur permet l'entreposage du matériel de stockage et sa rationalisation. Le nettoyage des pierres (bordures de trottoir, bancs en pierre) sera effectué par sablage dans ces locaux également. Quelques changements relativement importants sont intervenus durant le chantier : une machine a dû être installée pour le traitement des eaux (à cause de la bétonneuse), ce qui n'avait pas été prévu, tout comme le chauffage à granulés, alors qu'initialement était prévu le système de pompe à chaleur ; l'équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité Travaux (préavis N° 2009/63<sup>15</sup>) a également été modifié. Avec 6-7 chantiers en cours par an, l'installation de la bétonneuse et de la table de vibration devrait permettre une économie d'environ 200 000 francs par an ; ce matériel permet notamment la préfabrication du béton pour le mobilier urbain.

Il reste encore quelques aménagements extérieurs à faire, dont une zone de détente, les clôtures et le portail à poser.

<sup>13</sup> « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit cadre. »

<sup>14</sup> « Fonds du stationnement – Règlement d'application. »

<sup>15</sup> « Aménagement et équipement des plates-formes du vallon du Flon. Construction et équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité Travaux. Construction de la route communale privée d'accès à Tridel. »

Le contrôle des coûts est maîtrisé et contrôlé par le chef du projet et la sous-commission a eu la satisfaction de s'entendre dire que le budget sera respecté, grâce en particulier à ce qui a été décrit comme une « autoconstruction » : une économie sur la pose de carrelage, de la peinture, des parois, des meubles de cuisine par exemple, en grande partie faits par les employés des AMV, tout comme l'utilisation de pierre de récupération. L'inauguration de ces plates-formes est prévue en juin prochain.

**Remarque :** *Les entretiens extérieurs (toits végétalisés et couloir biologique) seront effectués par une entreprise privée (estimation 5000 francs). A la question posée de savoir si le Service des parcs et domaines ne pourrait pas les assurer, deux réponses diamétralement opposées ont été données. L'impression des commissaires est qu'il pourrait se charger de cette mission.*

### **Question transverse**

Sur une dotation de 364.5 EPT au 31.12.2011, ce service a recouru à 9 auxiliaires en CDD, et à 1.8 intérimaires engagés par l'intermédiaire d'agences de placements.

Ont été engagés sur des postes hors dotation : 20 auxiliaires en CDD, dont 15 sur 8 semaines (en été) et 3 EPT stagiaires/ETSL pour une période variant entre 9 et 12 mois.

Seuls 9 auxiliaires en CDD ont été engagés de façon pérenne sur les postes disponibles jusqu'au 31 mars 2013. En raison du projet « Entretien 2011 », le service proposant de réduire les effectifs, il n'a pas souhaité engager de façon fixe les employés pour éviter des licenciements par la suite. Ce type de contrat est moins onéreux qu'un contrat standard.

Les collaborateurs soumis à contrat intérimaire représentent un coût relativement élevé, raison pour laquelle le service y recourt peu. Dans ce cas, ce n'est pas l'intérimaire qui est payé, mais l'agence de placement (y compris les charges sociales, les vacances et le bénéfice). Malgré la difficulté à trouver de bons profils et des résultats peu concluants, l'appel à des cabinets de recrutement reste néanmoins envisagé pour les profils rares. Un collaborateur intérimaire en remplacement sur un poste suite à un départ a été engagé de façon pérenne.

L'engagement de collaborateurs auxiliaires « d'été » principalement et hors dotation permet d'absorber une surcharge de travail ponctuelle (augmentation de la fréquentation des rives du lac et des manifestations, vacances).

L'emploi de stagiaires/ETSL offre au service un rôle d'appui et de soutien dans la formation et le développement de compétences. Ces stages peuvent en outre revêtir un caractère de pré-recrutement s'agissant des profils rares ou talentueux.

## **Service d'urbanisme (URB)**

La sous-commission a rencontré le chef du service, son assistante ainsi que la déléguée à la protection du patrimoine bâti de la cellule Patrimoine.

Malgré une très légère augmentation du nombre d'EPT relevée (36.9 le 1<sup>er</sup> janvier 2011 contre 35 en 2010), ce service manque de ressources humaines et a malheureusement dû faire face à deux démissions, un recrutement qui n'a finalement pas abouti, n'a plus d'adjoint administratif et plusieurs absences de longue durée à déplorer, alors que les tâches prennent de l'ampleur en raison des nombreux et ambitieux projets de la Municipalité. Ces tâches, toujours plus complexes, que ce soit au niveau légal, juridique ou territorial, allongent les processus, impliquent des partages avec les autres acteurs (Communes voisines), ce qui nécessite une structure de gouvernance élargie ; à cela s'ajoute « l'aménagement démocratique » qu'est la participation importante des citoyens, permettant moins d'arbitrage et exigeant davantage de spécialisation de ce service. Il doit assurer, non sans difficulté, la cohérence de réflexion et d'action entre les services de la direction, l'Administration communale (dans les domaines scolaire, de la sociologie, des infrastructures) et les plans structurels agrémentés de solutions municipales.

Un catalogue contenant toutes les ressources photographiques et filmiques ainsi que les maquettes est en projet et devrait être mis en ligne, projet piloté par le service avec la collaboration du Service d'organisation et d'informatique.

Concernant le PALM, mandat a été donné par les 27 Communes de Lausanne agglomération Morges à un bureau, suivi par ce service.

La taille de ce service n'a pratiquement pas changé depuis 25 ans, avec de nombreux dossiers toujours plus complexes, de nombreux recours qui finissent devant les tribunaux et beaucoup de mandats externes qui font exploser les budgets. La sous-commission a quelques craintes que dans ce service aussi le risque existe de voir négliger ou reporter certains travaux, en cumulant ainsi retards et autres erreurs. On signalera que la surcharge des collaborateurs fait que l'élaboration de certains plans partiels d'affectation (PPA) est maintenant confiée à des tiers, ce qui peut surprendre puisque l'aménagement fin du territoire est l'apanage de la collectivité publique et que sa problématique peut toucher à la vie quotidienne de la population.

### **Cellule Patrimoine**

La défense du patrimoine est en évolution et son champ d'intervention s'élargit avec l'évaluation des grands projets (Axes forts en particulier). C'est un outil de recensement architectural qui est important pour la préservation de l'identité d'une collectivité.

La révision du plan directeur avec cahier des charges nécessite une approche à la fois plus large et plus fine avec une réflexion à l'échelle des objets. Il s'agit de différencier les zones, de prendre en considération la sensibilité des gens et aussi de tenir compte de l'évolution des quartiers, avec des résultats pertinents d'ici à 2013 environ. Pour exemples, le quartier du Vallon et l'attachement que les gens lui portent ; à la Vallombreuse, le jardin a été recensé en note \*3\*. Des mandats externes sont aussi attribués et des rencontres régulières sont organisées avec le Canton.

Dans les élaborations de PPA, il peut y avoir un conflit d'intérêts économiques et patrimoniaux ; il s'agit alors pour la responsable de garder son indépendance. Mais elle a de bonnes synergies avec le service dont sa cellule dépend et cette association est considérée comme plutôt positive par les parties en cause. Il s'agit d'un poste transversal et l'avis de la déléguée est d'une autre nature que les avis d'ordre technique. L'art. 73 du Règlement du Plan général d'affectation (PGA) lui donne toutefois certains droits et elle peut demander l'avis de l'expert cantonal. Si son avis n'est pas suivi, elle peut le mentionner dans une convention.

Les mesures de protection cantonales sont associées aux concours dans les restaurations et interventions contemporaines (collèges notamment, celui de Villamont par exemple). Ce sont des procédures balisées, à l'échelle suisse. La cellule Patrimoine devrait être étoffée avec des compétences supplémentaires. En résumé, les commissaires n'ont pas pu trancher le dilemme suivant : vaut-il mieux que la cellule Patrimoine soit intégrée au Service d'urbanisme, avec la collaboration de proximité qui en découle, mais au risque d'une perte d'indépendance, ou vaut-il mieux qu'elle soit rattachée de façon autre dans la direction ou l'Administration avec une indépendance et une transversalité garanties, mais les difficultés d'une collaboration perçue comme « étrangère » ?

### **L'Office de coordination des risques environnementaux (OCRE)**

Les études d'assainissement du bruit du trafic routier, commencées en 2008 se finalisent avec encore environ 30 km restants. En complément, six autres axes du centre-ville ont fait l'objet d'un dossier d'assainissement du bruit routier dans le cadre des Axes forts des transports publics (AFTPU). Pour certains tronçons (secteur Nord-Est, av. de Chailly et Edouard-Dapples), les dossiers sont actuellement en consultation technique auprès des services cantonaux. Les tronçons du réseau qui présentent des dépassements des valeurs limites d'immission devront être assainis d'ici 2018 par l'Etat.

### **Question transverse**

Sur 36.9 EPT au 1<sup>er</sup> janvier 2011, un EPT en CDD (ETSL) et 2 intérimaires engagés par l'intermédiaire d'une agence de placement sur des postes dotés, pas plus de 3 mois, pour la section administrative.

Sur des postes hors dotation, 2 auxiliaires en CDD ont été engagés pour des études spécifiques à la cellule Patrimoine pendant 3 mois.

Un collaborateur retraité rempile à 20 % en attendant l'engagement d'un nouveau collaborateur et ce pendant environ un an.

## **Service d'architecture (ARCH)**

Ce service n'a pas été visité, mais a renseigné précisément les commissaires au sujet du thème transverse ainsi que des statistiques des absences, qui ont augmenté dans ce service. Cette augmentation est due à des problèmes de santé de quatre collaborateurs dont un a maintenant terminé sa mission et l'autre a déposé une demande d'AI.

### **Question transverse**

31 EPT affectés au 31.12.2011. Pour l'année, 2 EPT de la dotation ont été utilisés pour l'engagement d'auxiliaires en CDD ; s'y ajoute, hors dotation, 1 EPT d'auxiliaire également en CDD. Cela a permis une nécessaire flexibilité et de garantir le bon fonctionnement du service, surtout lors d'absences du personnel, notamment dans les cas de démission en attendant un remplaçant.

## **Service d'assainissement (ASST)**

Si globalement l'effectif du personnel a baissé, un ingénieur pour effectuer les essais pilotes sur le traitement des micropolluants a été engagé à la Station d'épuration des eaux usées (STEP) ainsi qu'un contremaître en soutien. La sous-commission s'est étonnée que ce service n'a engagé qu'un apprenti, mais elle a appris qu'une filière complète va y être mise en place à cet effet, essentiellement pour l'administration, mais aussi pour la mécanique ou la technique.

Les cadres ont poursuivi la formation axée sur le dialogue du programme pilote « gestion des absences et bien-être au travail », axé sur le dialogue. Il est prématuré de tirer des conclusions, les effets attendus ne se déploient pas avant trois ans et le règlement communal n'est pas simple à appliquer.

La grande manifestation Gymnaestrada a nécessité passablement de moyens qui n'ont pu être quantifiés par le chef de service. Au plan de la logistique, c'est le Service des routes et de la mobilité qui a également été fortement sollicité.

Le vaste programme sur l'optimisation des tournées de ramassage, dont la sous-commission se préoccupe depuis quelques années déjà (voir rapports de la Commission de gestion des années précédentes), est toujours en cours depuis maintenant 14 ans ! Les tournées ont pu être réduites et vont peut-être encore diminuer avec l'introduction d'une taxe, sitôt un nouveau règlement adopté conformément à la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) qui traite des déchets. Depuis, la commission « Déchets » de Lausanne Région a été réactivée et sur 26 Communes qui ont accepté le principe du « pollueur-payeur » seules 2 Communes ne l'ont pas encore introduit : Lausanne et Renens.

La STEP ne répond plus aux besoins et l'incinération des boues montre des signes de faiblesse. Les boues en ville sont trop riches et pas assez digérées. Il y a des réticences à les traiter à l'Unité de valorisation et de traitement des déchets (Tridel) à cause des odeurs notamment : c'est une gestion délicate mais aussi une affaire de maintenance. Les normes évoluant, il s'agit de passer à un niveau supérieur, accessible grâce à la technologie, après les essais pilotes sur une durée de dix ans. Il faut encore relever que le traitement physico-chimique à la STEP ne se révèle pas satisfaisant. Encore des travaux en perspective.

L'action « le recyclage, c'est aussi le partage », organisée dans le cadre du Marché de Noël les 3, 10 et 17 décembre en collaboration et en faveur de Solidarité Jouets a rencontré un grand succès ; le recyclage est au goût du jour. Le service s'est notamment chargé de la logistique.

Les divers documents édités par le service sur la gestion, le tri et le ramassage des déchets sont largement diffusés lors des diverses manifestations organisées par la Ville tout au long de l'année.

Après le litige entre la Ville et un propriétaire (affaire Montmoiret, rapport de la Commission de gestion 2008) demande a été faite à ce dernier de mettre en place un système séparatif des eaux usées et des eaux de pluie. Le collecteur étant devenu public suite à l'arrêt du Tribunal fédéral, après recours des propriétaires, cette affaire a engendré ainsi un transfert de responsabilités et un surplus de coûts pour la Ville.

## Question transverse

Sur 242.40 EPT au total, une moyenne de 7.3 EPT auxiliaires et stagiaires (rémunérés) ont été engagés dans ce service durant 2011. Les ETSL et stagiaires non rémunérés représentent 7.4 EPT en moyenne, sur 5 EPT budgétisés. L'engagement de ces personnes représente un budget de 400 000 francs.

Un auxiliaire est engagé chaque année à l'Unité de gestion du réseau pour offrir une expérience professionnelle à un-e jeune diplômé-e. Un ingénieur en CDD a également été engagé à Tridel et quatre auxiliaires stagiaires travaillent en permanence au Centre intercommunal de logistique pour une période de 10 mois et demi, ce qui représente 0.9 EPT. Dans le cas d'absence de longue durée d'un collaborateur, un auxiliaire peut être engagé pour une durée indéterminée. Les contrats d'auxiliaires sont en principe de durée déterminée mais au maximum une année et ceux qui sont engagés préalablement via l'Office régional de placement ont la priorité à l'engagement.

## Unité de gestion du réseau (UGR)

Cette année la sous-commission s'est entretenue avec le chef de cette unité qui emploie 19.7 EPT, dont un auxiliaire (voir *supra*, chapitre « thème transverse »).

Hormis les diverses tâches qui lui sont assignées (construction et entretien du réseau d'évacuation des eaux, son exploitation, les contrôles et la surveillance de celui-ci ainsi que la protection du réseau et conseils par des inspecteurs-trices), ce service, à la suite de directives fédérales et cantonales imposant de nouvelles exigences en matière de protection de l'environnement doit établir le plan communal général d'évacuation des eaux (PGEE). Des études sont toujours en cours pour l'organisation de la collecte et de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires (voir préavis N° 2004/24<sup>16</sup>), selon un concept permettant de planifier, d'améliorer et de diminuer les rejets des cours d'eau principaux qui représentent quelque 78 km. Il s'agit d'implanter et de dimensionner le réseau hydraulique des canalisations, d'établir un contrôle des canalisations (cartographie, cadastre des canalisations, chambres de visite, caméras) et de déterminer l'état de ces 360 km environ de canalisations sur le territoire de Lausanne, dont 10 km de galeries constituées d'anciennes rivières. Une dizaine de prélèvements par an sur les cours d'eau et 5 niveaux de qualité répertoriés permettent de développer ou non le système séparatif selon qu'un cours d'eau est en bon ou en mauvais état et plus ou moins pollué par les eaux de pluie qu'il y aura ainsi lieu de traiter ou pas. Dans les zones périurbaines ou extra-urbaines, mais aussi dans certaines zones en ville dont les charges de trafic sont élevées, le classement de pollution des routes (faible, moyenne, élevée) déterminera s'il y a lieu de prévoir la mise en place du système séparatif ou non. Les eaux pluviales devraient – pourraient – subir un prétraitement et des études sont en cours à Pully du système de filtre dit « chaussettes ». Le séparatif peut générer un bilan environnemental mauvais et, dans certaines zones les eaux de surface récoltées étant très chargées en polluants, il convient de maintenir le système unitaire (au centre ville notamment, comme tout récemment à la rue du Bugnon). Le contrôle optimal annuel du réseau est de 4 km ; le renouvellement annuel des conduites qui est habituellement de 2.5 km a seulement été de 1 km en 2011 !

## Question transverse

Dans cette unité, un stagiaire a été engagé pendant un mois, un auxiliaire pendant trois mois et un deuxième pendant un mois (rémunérés). Cette unité a dû faire face à deux départs en 2011 (retraite et démission).

## Centre intercommunal de logistique (CIL)

Le chef de service relève que le responsable de la santé de l'Unité santé et sécurité au travail (USST) a préconisé la mise en place d'une installation supplémentaire du système de ventilation dans la zone de déchargement (deux observations avaient été faites précédemment à deux reprises par la Commission de gestion).<sup>17</sup>

<sup>16</sup> « Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). »

<sup>17</sup> Observation N° 25/2008 : « La Municipalité est invitée à équiper le bureau de compactage d'une fenêtre dans les meilleurs délais », et observation N° 20/2010 : « La Municipalité est invitée à procéder dans les plus brefs délais à l'installation de la fenêtre dans le local de compactage ainsi qu'à l'amélioration de la ventilation ».

Les cinq postes de surveillants de la propreté ont été transférés au Service des routes et de la mobilité pour une mise en place de nouvelles synergies.

## **Eauservice (EAU)**

Après avoir pris part à la séance d'information annuelle entre **eauservice** et les Communes alimentées au détail, les commissaires ont eu un entretien avec le chef du service. Hélas dans ce service, il y a eu 5.25 cas d'absences de longue durée pour maladie et un accident non professionnel. De ce fait, le service recourt à un certain nombre d'auxiliaires (voir détails *infra*, au chapitre « question transverse »). Il faut signaler que le projet des Axes forts va augmenter la charge de travail du service par la modification du tracé des canalisations que ce projet implique.

**Eauservice** alimente au détail 17 communes et 2 zones industrielles ; 19 communes fortement dépendantes de l'apport lausannois sont alimentées en gros ainsi que 55 autres qui ne le sont que moyennement, voire faiblement. La responsabilité de l'eau nécessaire à la lutte contre le feu pour Lausanne et 16 communes environnantes fait également partie de sa mission.

L'usine de Saint-Sulpice est la première pour ce qui est de la quantité d'eau fournie, mais sa chaîne de traitement est à revoir car juste dans les normes ; des essais pilotes avec simulation du traitement de l'eau pour essayer différentes techniques et membranes et trouver les bons procédés ont lieu. Vient ensuite celle de Lutry, qui possède un système mis en place pour calculer le remplissage des réservoirs en fonction de la production et enclencher les pompes la nuit, où le coût de l'énergie de pompage est moins élevé (Lausanne étant en pente, les factures d'électricité sont importantes). Une fois par an, les cuves (réservoirs) sont contrôlées, les 80 % l'étant en hiver. L'écoute du réseau (circulation de l'eau) en continu avec dispositif par ondes courtes (introduit sur les bornes hydrantes) envoie les informations sur un PC. Ce moyen permet alors par circulation d'eau de purger le réseau ou de le désinfecter ou de vidanger le réseau ou le réservoir.

Resté peut-être quelque peu en « en marge » dans la direction, ce service « transfuge » utilise aussi de plus en plus l'application *Goéland*, qui permet maintenant le suivi des projets de la mise à l'enquête au permis d'habiter.

Le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 qui est déjà en train d'être mis en place dans ce service garantira la transparence des coûts.

Tout comme le Service d'assainissement, **eauservice** informe et sensibilise la population sur le terrain à chaque manifestation en distribuant dépliants, guides, gobelets, gourdes (aux participants de Gymnaestrada) et autres supports publicitaires munis du logo **eauservice**. Le service a également une très grande visibilité sur le site de la Ville.

Le système *SAP*, avec son lot de crédits supplémentaires, surcoûts dus aux nombreux problèmes liés à la facturation, est très surveillé dans ce service. Des contrôles sont régulièrement effectués par pointage pour le consommateur « lambda », le contrôle du système est fait à la facturation pour chaque gros client, et ce système s'avère actuellement relativement fiable. L'équilibre doit être trouvé entre le désir d'ouvrir la consultation des comptes à plus de collaborateurs et le respect de la sphère privée du client. On peut espérer que la sérénité sera retrouvée dans le domaine de la facturation après les épisodes tumultueux de la transition entre les différents logiciels acquis et mis en place avec plus ou moins de réussite.

Suite à l'intervention du Surveillant des prix, et, malgré un mandat d'étude de près de 50 000 francs et l'affirmation par la Commune que le tarif de l'eau n'était pas surfait, Lausanne devra cette fois, obtempérer et revoir ses prix à la baisse ! Avec une consommation journalière d'eau par habitant en baisse (155 l/habitant contre 165 l/habitant en 2000).

### **Immeubles locatifs d'eauservice**

L'entretien des bâtiments d'exploitation est prévu dans le nouveau crédit-cadre. Pour ce qui est des immeubles locatifs, une stratégie est prévue dès 2014. Certains seront loués, d'autres probablement vendus. Une nouvelle gestion était pourtant déjà envisagée en 2007 (préavis 2007/30<sup>18</sup>), mais les

---

<sup>18</sup> « Entretien des immeubles d'exploitation d'**eauservice**. Demande de crédit-cadre quinquennal 2007-2011. »

immeubles sont restés néanmoins sous-entretenus pour la plupart, alors qu'ils représentent pourtant une bonne source de revenus avec environ 700 000 francs de recettes !

### **Solidarité internationale eau**

Ce projet a séduit d'autres partenaires qui se sont associés à Lausanne pour réaliser le projet en Mauritanie. Une deuxième phase est prévue, avec une trentaine de km de conduites supplémentaires (actuellement 1.8 km). La question est posée de savoir quand les équipements et le savoir-faire transmis permettront de placer le système sous la responsabilité des partenaires locaux.

### **Question transverse**

Pour pallier des absences de longue durée (maladie, accident et congé maternité) plusieurs auxiliaires et stagiaires ont été engagés. Les recrutements se font par l'intermédiaire de l'Office régional de placement (ORP), avec des ETSL, des civilistes, un arrangement AI ainsi que de jeunes femmes universitaires pour 2-3 mois par souci d'équité pour les femmes, les civilistes étant pour la plupart des hommes. Au total, ce ne sont pas moins de 17 auxiliaires (plus ou moins rétribués comme des fonctionnaires, selon le barème du Service du personnel), 9 civilistes (avec un engagement de 3 semaines à 6 mois) et 2 emplois ETSL qui ont débuté en 2010.

Certains ont accompli des tâches bien particulières (mise à jour des compteurs en réseau, aide informatique, aide RRH) et ce à un taux variant de 40 à 100 %. S'agissant des civilistes, cet engagement équivaut presque à une première place. Ce qui frappe dans ce service, c'est la longueur de l'engagement de certains auxiliaires.

Nous remercions le directeur, les chefs de service de même que les collaborateurs de leur disponibilité. Ils nous ont aidés dans notre tâche et nous ont fourni les renseignements demandés avec amabilité et célérité.

## CHAPITRE V

### DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA COHÉSION SOCIALE (DEJCS)

#### Préambule

Les commissaires se sont rendus le 30 mars 2012 à la séance des chefs de service de la DEJCS. Cette séance nous a permis de faire connaissance avec la nouvelle équipe entourant le municipal en charge de la DEJCS.

A l'occasion de la nouvelle législature, la direction connaît une réorganisation avec l'intégration de deux services provenant de l'ancienne Direction de la sécurité sociale et de l'environnement : le Service du travail et de l'intégration et le Service social. D'autre part, la fusion de trois services (Santé des écoles, Psychologie scolaire et Dentaire) en un service unique était en cours mais n'a pas abouti dans les temps escomptés.

Cette année, la sous-commission en charge de cette direction a jugé opportun de visiter l'ensemble des services, à l'exception du Service de la jeunesse et des loisirs, qui avait été visité l'année précédente. Les visites se sont étalées au début du mois de mai.

Parallèlement, la question transverse a été traitée à l'aide d'un questionnaire préparatoire qui a été rempli par tous les services. Nous remercions les personnes rencontrées et contactées pour leur disponibilité et leur aimable collaboration.

Nous profitons de relever ici que, dans tous les services, le personnel montre un engagement remarquable et accomplit au mieux ses tâches avec des moyens parfois très limités.

En raison de la similitude entre les services sur la question transverse, cette dernière est traitée en préambule ci-dessous. Des particularités peuvent toutefois être décrites dans certains services.

#### Question transverse : collaborateurs employés par la Ville sans le statut de fonctionnaire

Il faut noter que les effectifs du personnel (EPT affectés) n'apparaissent pas dans le rapport de gestion 2011 de la Municipalité (mention « non disponible »), ce qui est tout de même un dysfonctionnement manifeste.

Le tableau suivant résume la situation générale des postes dans les différents services :

		SJL	SAJE	SEPS	SSE	SPS	SD	STI	SSoc	total
Engagements sur des postes dotés :	Dotation du service en EPT	97.15	381.41	186.72		40.3	24.95	175.65	246.05	1152
	Nb EPT en Contrat à durée déterminée (CDD)	0	22.49	0		0.3	0	1.6		24.4
	Nb EPT d'intérimaires (agences de placements)	0	0.3	1		0	0	0		1.3
Engagements sur des postes hors dotation :	Nb d'EPT d'auxiliaires en CDD	3	5.5	38.3		0	0	3.2		50
	Nb d'EPT de stagiaires de plus de 6 mois d'ETS	1	0	0		0	0	0		1



## **Service de la jeunesse et des loisirs (SJL)**

Ce service sera visité dans le cadre du prochain rapport de la Commission de gestion, avec une attention aux organismes subventionnés.

## **Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**

### **Fonctionnement du service**

Durant l'année 2011, ce service a procédé à une analyse interne de son organisation et le Service de la révision a également procédé à un audit, mettant en évidence quelques lacunes, en particulier quant à la suppléance concernant des postes-clés, à la formalisation des procédures (aussi pour des problèmes de suppléance) et des contrôles internes. Les explications quant aux mesures prises pour améliorer l'efficacité du service ont convaincu la sous-commission. Comme mentionné dans le rapport de la Municipalité, les démarches se poursuivent avec un délai fixé à fin 2012 et donc, la situation sera à réapprécier à ce moment.

Le service est soumis à de nombreuses situations à gérer en urgence ; les mesures pour y faire face nous semblent adéquates et efficaces pour assurer la mission du SAJE. Le taux de fréquentation des garderies qui atteint 90 % en est la démonstration, taux difficile à améliorer compte tenu des contraintes de présence des enfants (qui sont amenés et repris à divers horaires) et la permanence des employés.

Le service continue son expansion sans pouvoir néanmoins mieux répondre à la demande croissante de la part des familles. Il est également bien attentif au futur et a transmis un rapport prospectif à la Municipalité au sujet de l'augmentation prévue de la population, avec comme corollaire celle de l'accueil des enfants (augmentation du nombre de places, du personnel et besoins en nouveaux locaux).

**12<sup>e</sup> observation : *Compte tenu de l'augmentation prévisible des structures d'accueil des enfants, la Municipalité est invitée à être attentive à la gestion des locaux et, en particulier, aux loyers qui représentent un facteur important des coûts.***

Le développement périscolaire constitue un enjeu majeur pour la nouvelle législature.

### **Importance des auxiliaires**

La gestion des auxiliaires et des remplaçants est importante dans ce service, tant les absences doivent être suppléées au pied levé ; la marge de manœuvre est faible mais nous semble bien adaptée aux situations et bien optimisée. Ceci est possible grâce aux personnes en CDD et auxiliaires.

Les conditions de travail sont difficiles, parfois un peu mouvementées dans certains Centres de vie infantile où il faut agir en médiation.

L'observation N° 22 du rapport de gestion portant sur l'exercice 2010 concernant l'harmonisation des conditions d'encadrement entre stagiaires et apprentis est en traitement.

## **Service des écoles primaires et secondaires (SEPS)**

L'année 2011 a été riche en enjeux majeurs pour ce service. L'acceptation en votation de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) par les Vaudois en a été le point culminant, mais la finalisation du texte de cette loi a été cruciale, puisque le texte n'oblige heureusement pas un remaniement total de l'infrastructure scolaire. En effet, le déplacement du passage du primaire au secondaire aurait pu imposer de regrouper physiquement les classes primaires, chose impossible avec les écoles actuelles, tout en vidant en partie les établissements secondaires. Une organisation faisant œuvre de souplesse pourra heureusement voir le jour grâce à l'initiative de ce service auprès du Canton, épargnant ainsi à Lausanne une réorganisation extraordinairement coûteuse. La solution trouvée ici inspire d'ailleurs d'autres Villes du canton.

Les autres enjeux sont récurrents :

- Préparation de l'école à journée continue, rapport-préavis accepté par le Conseil.<sup>19</sup> L'attribution d'un mandat externe sur la question est prévue, basée sur ce rapport. Le mandataire désigné a commencé son travail, l'opération se poursuit en 2012.
- Il s'agit de faire face à la sous-dotation de ce service pour l'entretien des établissements scolaires. En réponse à la 24<sup>e</sup> observation de la Commission de gestion portant sur l'année 2010,<sup>20</sup> le budget pour l'entretien a été augmenté dans la mesure de la marge de manœuvre financière de la Ville. L'augmentation (de 60 000 francs sur 2 900 000 francs) ne couvre hélas pas, à titre de comparaison, la hausse de 67 000 francs des actes de vandalisme entre 2010 et 2011, qui approchent maintenant 320 000 francs par an.
- Le service fait un énorme travail de planification pour équiper convenablement les nouveaux quartiers, en construction ou prévus, notamment dans le cadre de Métamorphose.
- Enfin le service prépare le terrain pour que la prochaine Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) fasse en sorte de préserver, voire de valoriser les acquis de notre Ville et le savoir-faire qui a été développé par le SEPS (par exemple les classes vertes ou le CREAL, Centre de ressources pour les élèves allophones).

Il faut noter la surcharge constante du personnel dans les écoles. Un exemple de ce qui en pâtit est le fait que personne n'a le temps d'installer des places de parc pour vélos. Malgré cela, le personnel fait preuve d'un grand dévouement et garde le rythme par sa motivation.

Le nombre élevé de postes auxiliaires concerne les emplois de nettoyage limités à la durée des vacances.

Pour conclure, 2011 aura été une année de rodage pour le Conseil d'établissements lausannois et des douze Commissions d'établissement. Ces organes doivent petit à petit prendre leur place et montrer leur utilité.

## Service de santé des écoles (SSE)

### Fonctionnement du service

Ce service, tout comme les services de Psychologie scolaire et Dentaire, est en instance de devenir un office chapeauté par le futur Service de santé et prévention. En 2011, il a surtout vécu le changement au niveau cantonal qui a vu l'ancien Office des écoles en santé (ODES) devenir l'Unité PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire).

Ce changement structurel n'a pas eu d'incidence dans le fonctionnement du service, ceci grâce aux bons contacts transversaux lausannois avec d'autres partenaires (en particulier écoles) ; malheureusement, au niveau cantonal, les échanges sont moins aisés, avec un cloisonnement qui rend la tâche difficile (par exemple, pas de représentation des écoles pour Lausanne dans le groupe PSPS). On pourrait imaginer que la Municipalité intervienne pour convaincre ses partenaires d'accepter un représentant lausannois dans le groupe PSPS.

Un autre problème soulevé est celui de la succession du chef du service. Le titulaire a atteint, en fin d'année, l'âge de la retraite. Une mise au concours n'a semble-t-il pas été effectuée auparavant ; il continue sa tâche. Le regroupement de son service avec deux autres services est suspendu.

**13<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à expliquer pour quelle raison elle n'a pas mis le poste de chef du Service de santé des écoles au concours de manière anticipée.**

---

<sup>19</sup> Rapport-préavis N° 2011/9 : Ecole à journée continue : état des lieux, enjeux et perspectives pour le développement de l'accueil de jour des enfants et des jeunes scolarisés dans les établissements scolaires de Lausanne. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts demandant l'introduction de l'école à journée continue dans les établissements de la scolarité obligatoire à Lausanne.

<sup>20</sup> « La Municipalité est invitée à augmenter la dotation annuelle d'entretien du patrimoine immobilier scolaire pour en assurer le bon fonctionnement et la conservation. »

## **Programmes de prévention**

La gestion des programmes de prévention est le plus souvent confiée aux établissements. Le personnel choisit les thèmes, les modes d'action et la fréquence qui lui conviennent. C'est ainsi qu'il ne peut y avoir une planification d'ensemble au niveau de la ville.

Cependant, deux thèmes sont actuellement prioritaires et sont implémentés de manière plus homogène : alimentation et exercices physiques d'une part et lutte contre les dépendances d'autre part.

## **Prévention des toxicomanies**

La mise en place du programme Dépendances (implanter dans les établissements secondaires les moyens d'identification et de prise de contact avec les consommateurs) se poursuit : trois établissements l'appliquent désormais.

**14<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à manifester son intention sur la question de la prévention dans le domaine de la santé. Une planification plus homogène de la prévention à travers les établissements scolaires serait souhaitable pour augmenter puis analyser son impact.*

## **Service de psychologie scolaire (SPS)**

### **Fonctionnement du service**

Ce service, qui est en instance de devenir un office, est à la fois le plus stable au niveau du personnel bien que les événements auxquels le personnel est confronté relèvent de toutes les sortes de souffrance humaine, ce qui engendre beaucoup de pression psychologique.

L'année 2011 doit être considérée par ailleurs comme année de « transition ». Un avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée devrait voir le jour. Il faudra dès lors bien suivre cette évolution. Se pose également la question de savoir si cet avant-projet va clairement améliorer la collaboration entre les diverses parties prenantes.

Nos investigations n'ont pas mis en évidence de problèmes manifestes de gestion de ce service, les divers soucis semblent bien identifiés et les mesures à prendre sont effectuées dans la mesure du possible.

### **Problème de société**

L'évolution de la demande en matière de services des PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes) est alarmante, dans une société où les rapports humains directs sont en constante diminution au profit des interactions par appareil interposé. Les enfants sont ceux qui en souffrent le plus. Aujourd'hui, 18 % d'entre eux ont recours aux PPLS au moins une fois durant leur scolarité. La liste d'attente pour ce service désormais « explose » selon son chef, tandis que les moyens restent stables.

Les mesures prises par le service pour faire face à cette situation consistent essentiellement à réaliser un travail plus en amont, avec les enseignants et à la maison des enfants, en collaboration avec l'école et les parents. Il s'agit de prendre plus tôt des mesures correctives et de gagner ainsi du temps.

### **Collaboration avec le Canton**

Comme tous les services qui se situent à cheval sur la santé et l'école, ce service éprouve de gros problèmes à travailler harmonieusement avec le Canton. Alors que les services de la Ville ont l'habitude de collaborer sur ces thématiques sans se soucier de ce qui relève du scolaire ou du médical, le Canton semble beaucoup plus cloisonné. Cela pose des problèmes pour :

- reconnaître les besoins de collaboration ;
- reconnaître les compétences développées par la Ville ;
- réaliser les projets recourant à plusieurs services de l'Etat.

## Service dentaire (SD)

### Fonctionnement du service

Ce service, qui est en instance de devenir un office, est d'une taille modeste. Toutefois, un nombre relativement important de départs à la retraite, dont celui du chef de service, engendre des mouvements peu habituels dans l'organisation. Ainsi, une personne du service a repris partiellement et *ad interim* la direction, tout en gardant une part de ses activités de dentiste.

La situation n'est pas des plus aisées puisque, si les activités classiques de soins dentaires se déroulent bien (dépistage dans les écoles et soins conservateurs), 2011 a connu des dysfonctionnements au niveau des activités des soins orthodontiques. Deux personnes ont ainsi démissionné et ont été remplacées par du personnel auxiliaire. Depuis septembre 2011, un mandataire externe effectue un audit et aide le groupe orthodontique à se réorganiser et à apaiser les tensions internes. Il en a néanmoins résulté un manque dans le suivi des patients qui n'ont pas toujours eu les mêmes intervenants lors des contrôles.

Compte tenu de ceci, la nouvelle directrice peut être louée pour l'investissement personnel qu'elle met dans cette activité en parallèle à son activité médicale. Il faudra poursuivre sur 2012 le contrôle de la bonne mise en application des remarques de restructuration ; pour l'instant, les mesures pour une bonne marche du service sont donc prises.

### Facturation

Par ailleurs, un tracas informatique surréaliste sévit pour la facturation des soins conservateurs, en raison de l'utilisation du logiciel *Odontos* (qui par ailleurs donne entière satisfaction) : les factures doivent toutes être ressaisies à la main depuis *Odontos* vers le logiciel faisant l'envoi des factures.

**15<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à résoudre le problème d'incompatibilité entre les deux logiciels, Odontos et celui d'envoi des factures utilisés par le Service dentaire afin de faire cesser la perte de temps que représente la saisie manuelle de chaque facture d'un logiciel vers l'autre.*

### Projet DenSan

Le projet DenSan vise les familles dont les enfants ont des problèmes particulièrement prononcés en matière d'hygiène dentaire et, souvent corrélés, en matière d'alimentation et de surpoids. Ceci a une grande importance car de nombreux traitements sont réalisés « à répétition », sans qu'aucune mesure d'hygiène ne soit ensuite réalisée par les enfants traités, ce qui réduit rapidement à néant les efforts entrepris. En mai 2011, des séances de contact avec les parents ont été organisées, pour un total de 80 invitations. Malheureusement, l'échec de ces séances a été total, avec aucun parent présent. Face à ce constat, et en raison des souffrances et coûts inutiles engendrés par les mauvaises habitudes, le service cherche des moyens de mieux responsabiliser les familles.

**16<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à explorer toutes les possibilités pour améliorer la participation des parents aux séances DenSan.*

## Service du travail et de l'intégration (STI)

Ce service organise les programmes d'emplois temporaires réalisés au sein de l'Administration communale. Il a donc pu les recenser pour l'année 2011 : il en ressort que 18 personnes ont bénéficié de cette mesure pour une durée de six à dix mois, correspondant à 9.7 EPT sur l'année.

### Fonctionnement du service

Ce service accomplit un travail dont la charge fluctue fortement en fonction de la conjoncture. Il est financé par le Fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage à travers le Service cantonal de l'emploi. En raison des fluctuations, son effectif alloué (176.65 EPT) représente un maximum qui n'est, heureusement, pas toujours utilisé à plein. Fin 2011, seuls 136.2 EPT étaient utilisés.

## **Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)**

A l'occasion des élections communales de mars 2011, le BLI a lancé une démarche d'information au sujet du droit de vote des étrangers, le projet « Citoyenneté », qui a été saluée et reprise par la Confédération. Grâce à cela, la démarche sera pérennisée via un financement qui viendra de la Confédération.

## **Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)**

Les efforts réalisés en 2011 (diversification des prestations, renforcement de l'identité visuelle, obtention de la certification AOMAS 2010<sup>21</sup> et formation interne) donnent des résultats très gratifiants : une augmentation de l'offre a pu être observée (350 postes désormais disponibles) et le contrôle de satisfaction « en retour » reste très positif pour toutes les parties prenantes.

## **Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT)**

La FLAT alloue de l'aide à des Lausannois pour trouver du travail. Cette aide est issue du fonds constitué par l'ancienne Caisse communale de chômage, fonds doté d'un capital de l'ordre de 2 millions de francs. Les salaires et les locaux sont financés par le STI.

L'existence d'un rapport d'activité récent n'a pas été vérifiée par la sous-commission. A la connaissance des commissaires, le dernier rapport disponible datait de 2008.

## **Inspection du travail (ITL)**

La Loi sur l'emploi du 5 juillet 2005 donne pour mission à l'Inspection du travail de la Commune de Lausanne d'exécuter sur son territoire des tâches attribuées au service cantonal en charge de l'emploi soit : protection de la santé, sécurité au travail, sécurité des installations et appareils techniques. Le financement est à la charge de la Commune. Les activités de l'ITL sont sous surveillance du Canton qui édicte des directives. L'autorité communale transmet annuellement un rapport d'activité au service en charge de l'emploi.

En cas d'infraction, l'inspection privilégie des mesures de suivi, qui ont un effet plus positif qu'une dénonciation. Elle ne donne pas d'amende, mais peut demander des émoluments.

Le travail des taxis est hors de la juridiction de l'ITL.

## **Office régional de placement (ORP)**

L'Office régional de placement n'a pas présenté de problème de fonctionnement particulier. Il faut noter que le nombre de demandeurs d'emploi a baissé en 2011 (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, même si, pour les deux derniers mois, une augmentation a été notée), rendant sa tâche plus aisée.

# **Service social Lausanne (SSL)**

## **Fonctionnement du service**

Ce service accomplit un travail dont la charge fluctue fortement en fonction de la conjoncture, tout comme le STI, mais de manière décalée dans le temps. En effet, il intervient notamment pour des personnes qui typiquement se sont retrouvées au chômage durant la crise économique précédente, puis n'ont pas réussi à retrouver un travail et tombent dans la précarité au terme de leur droit au chômage. Ainsi, la crise de 2009 fait ressentir ses effets depuis 2011 dans ce service.

Par ailleurs, la 4<sup>e</sup> révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), approuvée en 2010 avec son raccourcissement du délai-cadre, a commencé à déployer ses effets en 2011.

---

<sup>21</sup> Association des organisateurs de mesures du marché du travail en Suisse. La norme AOMAS a été créée spécialement pour l'assurance et le développement de la qualité dans le domaine des prestations d'insertion par le biais d'une activité professionnelle. Depuis 2005, les organisations qui suivent cette norme peuvent être certifiées et recevoir le label de qualité AOMAS:2010.

De ces faits cumulés, la demande d'aide sociale « explose ». Le travail des employé-e-s en est rendu d'autant plus difficile, malgré l'augmentation des effectifs du service (notamment la création de deux nouvelles unités RI, Revenu d'insertion).

### **Difficultés du personnel**

Les problèmes sont toujours les mêmes, mais s'accroissent : pression par la masse de travail (trop de dossiers par personne, 85 au lieu de 60 à 70 idéalement) et pression psychologique à cause de l'agressivité, de la détresse, de la difficulté de communiquer à cause de la barrière des langues. A quoi viennent s'ajouter des règles très contraignantes, fluctuantes et frôlant l'absurde (par exemple : les dossiers RI doivent être révisés chaque mois ; les employés perdent un temps considérable à la fin de chaque année pour faire changer de caisse maladie les bénéficiaires de l'assistance sociale).

En raison de ces difficultés, on constate relativement beaucoup d'absences et de démissions dans ce service : 30 personnes ont choisi de quitter leur travail, sur 219 EPT, soit près de 14 % de démission en 2011.

La question sur la qualité de vie au travail et de l'apport de la nouvelle responsable des RH (début d'activité en 2012) pourra être l'objet d'une attention particulière dans le prochain rapport.

### **Problèmes de locaux**

En raison de l'augmentation déjà évoquée du personnel, le manque de surface, déjà récurrent, devient aigu.

### **Unité d'information et action sociales**

Dans le bilan de l'Unité d'information et action sociales, il faut noter que la réorganisation effectuée en 2010 a déployé ses effets durant 2011, de manière satisfaisante. Un bilan d'efficience est en cours, réalisé par l'IDHEAP, Institut de hautes études en administration publique, qui fournira aussi des propositions s'il y a lieu. Le rôle des assistantes sociales et des assistants sociaux a pu être optimisé, permettant une augmentation des mesures d'insertion professionnelle.

### **Unité mobilité**

Les dépenses faites pour subventionner les loisirs des personnes à mobilité réduite ont augmenté de 10 % entre 2010 et 2011 pour s'établir à 928 727 francs. On peut constater qu'une course réalisée par Transport Handicap Vaud coûte en moyenne deux fois plus cher qu'une course réalisée en taxi (36 francs par course en THV contre 17 francs en taxi). Cela s'explique par le fait que THV offre des véhicules spécialement adaptés, par exemple pour les chaises roulantes, alors que si un tel véhicule n'est pas nécessaire, il est fait appel aux taxis.

Les personnes atteintes dans leur mobilité doivent s'adresser à un centre médico-social. Un ergothérapeute évalue la mobilité et détermine le type de transport adéquat. Les Communes du « grand Lausanne » se sont entendues pour appliquer les mêmes règles, les mêmes tarifs, etc.

### **Revenu d'insertion (RI)**

Domaine 3 – Revenu d'insertion : le service a pu gérer l'augmentation des demandes de RI de manière adéquate en créant de nouvelles unités installées sur un nouveau site. Le changement d'organisation avec une répartition des tâches a permis de se concentrer sur des investigations plus approfondies et donc d'améliorer l'efficience. Par contre, les investigations se heurtent toujours à un problème d'accessibilité des données : le cloisonnement entre les différents organismes à sonder (AVS, Etat de Vaud, impôts, etc.) est parfois très difficile à surmonter.

**17<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes : a) Y a-t-il moyen d'améliorer l'accessibilité aux données personnelles (notamment le dossier fiscal) ? b) Concernant le RI, le suivi des abus par plaintes pénales n'a pas pu être effectué de manière optimale en raison de la vacance du poste de juriste. N'y aurait-il pu avoir une suppléance ?**

### **Points non abordés par la sous-commission**

Le Service social Lausanne étant un service « mammoth », nous n'avons pas pu nous enquérir de la gestion concernant une mission extrêmement importante qui est celle de réduire les risques liés à la consommation de stupéfiants et de couvrir les besoins vitaux des personnes en grande précarité. Le temps disponible limité ne nous a pas permis d'en apprécier la situation lors d'une séance supplémentaire. Toutefois, nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas d'informations dans le rapport de gestion concernant l'évolution des réflexions de la Municipalité quant à la prise en charge des personnes marginalisées ou toxicodépendantes.

En conclusion, ce service est globalement soumis à des pressions dues aux fluctuations fréquentes de la charge de travail, au type de travail et à la confrontation avec des situations difficiles qui rendent l'attractivité pour le personnel peu évidente et expliquent de nombreux départs. Le rapport de l'IDHEAP pourrait apporter quelques pistes efficaces ; le travail de l'IDHEAP ne couvrant pas toutes les divisions, est-il envisageable d'étendre l'investigation à d'autres unités du service ?

## CHAPITRE VI

### **DIRECTION DES FINANCES ET DU PATRIMOINE VERT (FIPAV)**

#### **Préambule**

La Direction des finances et du patrimoine vert est une direction remaniée composée de quatre services. La sous-commission les a tous visités. Elle a assisté à une démonstration au Bureau d'intégration canine (BICan). En plus une rencontre a eu lieu avec la directrice.

#### **Service des parcs et domaines (SPADOM)**

##### **Thèmes transversaux**

Engagement sur des postes dotés :

Dotation du service en EPT (rapport de gestion)	Nb EPT en CDD	Nb d'EPT intérimaires (agences de placements)
315.85 Plan des postes	3 EPT durée variable (2-6 mois) pour formations supérieures ; 1 jeune en stage d'introduction avant HES ; 0.5 EPT CDD pour les grands projets ; env. 50 jeunes pour les vacances d'été, durée 2-8 semaines/pers.	Aucun

Engagement sur des postes hors dotation :

Nb d'EPT d'auxiliaires en CDD (collaborateurs du service hors dotation)	Nb d'EPT de stagiaires de plus de 6 mois d'Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)
Aucun en 2011	Aucun

Tous les postes sont inclus dans le budget et ventilés dans les divers comptes. Cette manière de faire ne permet pas de contourner les dotations. Les CDD ne sont pas au bénéfice d'une convention collective de travail mais ils sont réglementés par le RPAC.

##### **Fusion**

Cela fait deux ans que le Service des parcs et promenades et le Service des forêts, domaines et vignobles sont réunis, c'est le 1<sup>er</sup> juillet 2011 que la Municipalité a officialisé la fusion.



## **Effectifs**

L'effectif du personnel reste stable, seulement 2 EPT en plus, un dessinateur dédié au PALM et un apprenti sur 318 postes de travail. Les charges salariales voisinent 36 millions. Le service occupe 30 locaux répartis dans la ville, 30 personnes travaillent au Boscal.

## **Organisation**

Quatre divisions permettent de gérer l'ensemble du service, des adjoints ont été réintroduits. Une division Administration gère les finances et supervise les trois autres divisions qui sont :

- la division Gestion des sols et des végétaux (GESOLVEG), qui gère les parcs, les domaines, les forêts et les cimetières ;
- la division Logistique composée de quatre unités qui sont les établissements horticoles, les ateliers, les bâtiments et les vignobles ;
- le Bureau d'étude et de planification qui se charge des études, des projets et des réalisations.

## **Projets**

Des projets importants vont sortir comme par exemple :

- le préavis dédié à la nature en ville qui va sortir cette année ;
- le préavis pour Sauvabelin qui va sortir au début de l'année prochaine.

## **Faits marquants**

Les faits marquants examinés par la sous-commission sont :

- la réouverture de l'auberge de l'Abbaye de Montheron ;
- l'accueil de l'exposition « Aux yeux de tous » à Mon-Repos ;
- la reconstruction du chalet d'alpage de la Sèche des Amburnex ;
- la mise en place d'ateliers pratiques pour permettre aux jardiniers amateurs de jardiner sainement.

## **Les domaines agricoles**

La Ville possède, il faut se le rappeler, de nombreux domaines agricoles dont voici la liste :

- La ferme de Rovéréaz au-dessus de Lausanne.
- Les Cases aux Monts-de-Pully.
- Les Saugealles à proximité de Montheron.
- La Ferme de la Ville au Mont-sur-Lausanne.
- La Ferme de la Blécherette.
- Une ferme à Etagnières.
- La Villaire à Echallens.
- Le Chalet-des-Enfants.
- Le Châtelard, au-dessus de Lausanne, à proximité de la compostière.
- Les Amburnex sur la commune du Chenit.

Tous ces établissements contribuent à l'effort de la Ville pour une politique écologique des ressources agricoles.

## **Bureau d'intégration canine (BICan)**

Rattaché au SPADOM depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 ce bureau que la sous-commission a visité se situe à Vidy, non loin du stade Pierre-de-Coubertin, quant à l'administration elle se trouve à l'avenue des Figuiers.

Nous avons assisté à l'examen d'un chien listé dangereux. Il s'agissait d'un chien croisé avec un pitbull ; deux personnes dont une vétérinaire avec le maître du chien ont cherché à déstabiliser le chien en passant en courant, en se promenant avec une poussette, en présentant un autre chien listé dangereux. Le chien a

suivi son maître en restant calme, il a donc réussi son examen, dans le cas contraire il pourrait être euthanasié. Dans notre cas le maître devra suivre une série de cours.

Le rattachement de ce bureau au SPADOM est une bonne chose car les chiens sont de grands utilisateurs de parcs publics et de forêts.

## Service achat & logistique Ville (SALV)

### Thèmes transversaux

Engagement sur des postes dotés :

Dotation du service en EPT (rapport de gestion)	Nb EPT en CDD	Nb d'EPT intérimaires (agences de placements)
34.53 Plan des postes	Aucun	Aucun

Engagement sur des postes hors dotation :

Nb d'EPT d'auxiliaires en CDD (collaborateurs du service hors dotation)	Nb d'EPT de stagiaires de plus de 6 mois d'Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)
2	1

Tous les postes sont inclus dans le budget et apparaissent à la rubrique 301 des comptes. Cette manière de faire ne permet pas de contourner les dotations, les personnes engagées ne sont pas déplacées.

### Organisation

Transféré le 1<sup>er</sup> juillet 2011, le Magasin général des Services industriels (MAGESI) rejoint la Direction des finances et du patrimoine vert et devient le Service achat & logistique Ville. Une nouvelle organisation est mise en place sous forme d'un comité de pilotage. De cette manière c'est l'ensemble des achats communaux qui passeront par cet organisme. Ce comité comprendra des représentants des autres directions. Des priorités ont été fixées pour la mise en place des divers achats.

Un des problèmes est l'unité des programmes de gestion. En effet le MAGESI est géré par le programme SAP tandis que le reste du magasin est géré par le programme GEFI. Pour l'instant cela paraît bien fonctionner.

La Commission a visité les locaux ce qui lui a permis de constater l'ampleur de la tâche, soit de regrouper tous les achats dans un seul service.

### Commission d'achat Ville (CAV)

Pour diminuer les coûts globaux une commission d'achat se chargera de demander des offres d'achat de matériel qui viendront étoffer les catalogues de LausaShop, l'organisme de vente du service.

Actuellement toutes les marchandises ne sont pas encore gérées par LausaShop, comme par exemple le matériel de réfectoires et d'économat. Il manque encore une partie du mobilier et du matériel d'atelier.

Même les achats de véhicules pour l'ensemble de l'Administration seront traités par cette commission.

La commission d'achat est encore en mutation. Nous verrons encore plus clairement les mutations dans une année.

## Projet Restart

Les 3500 ordinateurs usagés de l'Administration communale ont été traités par des personnes en emplois temporaires subventionnés engagés, afin de les recycler pour des pays en voie de développement. Ce projet sera reconduit en traitant d'autres PC provenant de l'extérieur de l'Administration.

## Service de la révision

### Thèmes transversaux

Engagement sur des postes dotés :

Dotation du service en EPT (rapport de gestion)	Nb EPT en CDD	Nb d'EPT intérimaires (agences de placements)
13.2 Plan des postes	Aucun	Aucun

Engagement sur des postes hors dotation :

Nb d'EPT d'auxiliaires en CDD (collaborateurs du service hors dotation)	Nb d'EPT de stagiaires de plus de 6 mois d'Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)
Aucun	Aucun

### Fonctionnement du service

Le Service de la révision gère le contrôle interne tel que la comptabilité communale, l'efficacité des mesures préventives de contrôle et l'application des règlements et des prescriptions en matière de contrôle de comptabilité.

Le Service de la révision administre toute une série de contrôles externes d'organismes privés proches de la Ville comme par exemple un audit sur la gestion comptable de l'Ecole de jazz et de musique actuelle.

En plus le service participe au règlement sur la subvention des sports.

Le service fonctionne bien, il reste à disposition des Commissions permanentes des finances et de gestion pour donner des renseignements complémentaires dans le cadre des contrôles de gestion.

## Service financier

### Thèmes transversaux

Engagement sur des postes dotés :

Dotation du service en EPT (rapport de gestion)	Nb EPT en CDD	Nb d'EPT intérimaires (agences de placements)
38.35 Plan des postes	Aucun	Aucun

Engagement sur des postes hors dotation :

Nb d'EPT d'auxiliaires en CDD (collaborateurs du service hors dotation)	Nb d'EPT de stagiaires de plus de 6 mois d'Emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL)
Aucun	Aucun

### **Fonctionnement du service**

Le Service financier gère la comptabilité communale, ainsi que les logiciels informatiques.

Avec les changements liés à la réorganisation des dicastères, il a fallu adapter les plans comptables et le logiciel pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'année comptable débutant à ce moment alors que l'année du Conseil communal débute le 1<sup>er</sup> juillet.

Le plan des investissements et l'évolution de la dette est de compétence municipale, le service n'intervient pas dans ce domaine.

### **Faits marquants**

Entre autres le Service financier a procédé à :

- la mise en place d'une personne qui chapeaute le secteur Coordination et analyse financières ;
- l'harmonisation des comptabilités cantonales et communales en participant à un groupe de travail en vue de mettre en place le nouveau Modèle comptable harmonisé pour les Cantons et les Communes (MCH2) en 2017 au plus tôt. Un manuel du MCH2 existe déjà ;
- la mise en place de nouveaux formulaires suite à l'introduction du nouveau Code de procédure pénale, pour cela il a fallu adapter le logiciel ;
- participer à la gestion de plusieurs sociétés appartenant à la Ville, ce fut le cas pour Boisy TV et le Parking relais lausannois SA.

### **Impôts**

La gestion des impôts se fait par le Canton.

Les impôts sur les chiens sont gérés par la Ville ; 3771 chiens sont recensés.

Les frontaliers étant en augmentation et mieux contrôlés, les impôts perçus à la source sont en augmentation d'environ 680 000 francs, soit 10 % de plus que l'année précédente.

Les résidences secondaires sont en augmentation, toutefois si les résidents ne paient pas d'impôt ils sont assujettis à l'impôt foncier.

### **Contentieux**

Les cas sont en augmentation et deviennent de plus en plus complexes.

### **Commission communale de recours en matière d'impôt**

Les dossiers ont diminué grâce à un effort particulier pour liquider des dossiers anciens opposés à la taxe poubelle des entreprises.

## **Conclusion**

La gestion de la Direction des finances et du patrimoine vert nous a donné une très grande satisfaction. Nous remercions tous les chefs de service et leur directrice pour leur disponibilité et leur aimable collaboration.

## CHAPITRE VII

### DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS (SiL)

#### Préambule

Parmi les principaux événements de l'exercice 2011 on notera la réorganisation des services consécutive aux élections communales qui a abouti au transfert du MAGESI (Magasin général des Services industriels) vers la Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV) prenant le nom de Service achat et logistique Ville (SALV), la poursuite des négociations avec Swisscom pour la création du réseau de fibre optique, la poursuite de la politique de rétention des clients « électriques » et internet, la préparation de la réorganisation du Service du développement stratégique, le départ du directeur et la stabilisation du portefeuille de projets de SI-REN S.A.

Pour cette année, la sous-commission a choisi de mettre l'accent sur deux services. Le Service commercial (SILCOM) avec un examen approfondi de l'état du marché très concurrentiel de l'électricité et le Service du développement stratégique (SDS) avec un inventaire exhaustif des sociétés anonymes dans lesquelles la Ville a une participation.

#### Question transverse

La question transverse choisie pour l'exercice 2011 portait sur le personnel temporaire. Ce personnel peut être de trois catégories : les auxiliaires au sens du RPAC, les employés sous contrat à durée déterminée, les intérimaires provenant d'agences de placement et enfin les emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL).

	EPT (au 31.12.2011)	EPT CDD	EPT d'agence	Auxiliaires RPAC	ETSL (+ de 6 mois)
SILCOM	69.1	2	0	8 <sup>1</sup>	1
Gaz+CAD	98.4	0	0	2 <sup>1</sup>	0
SDS+COSI	84.7	0	0	4 <sup>2</sup>	0
SEL	206.1	0	0	20 <sup>3</sup>	2 (de trois mois)
SIMA	56.1	1	0	11.4 <sup>2</sup>	0

<sup>1</sup> au 01.01.12 (ce n'est pas une moyenne).

<sup>2</sup> EPT moyens en 2011.

<sup>3</sup> nombre de personnes en 2011 (dont 17 pendant plus de six mois).

Relevons d'emblée que les SiL n'emploient aucun intérimaire provenant d'agence de placement et ont occupé 3 ETSL, l'un de six mois, les deux autres de trois.

Le Service de l'électricité (SEL) a eu recours à 20 auxiliaires, dont 17 restés plus de six mois, majoritairement pour assurer des études et réalisations ou pour pallier des absences.

Le Service multimédia (SIMA) a eu recours, en moyenne, à 11.4 EPT d'auxiliaires. Ces personnes travaillent majoritairement au « call center ». Ce sont des étudiants dans le domaine de l'informatique. Le service estime que cette activité n'est pas à exercer sur une longue durée, d'où l'engagement d'auxiliaires. On peut se demander si le recours systématique à des auxiliaires pour cette fonction n'a pas pour conséquence une perte de savoir-faire. Il serait utile d'avoir une réflexion à ce propos.

**18<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à exposer les avantages et inconvénients du recours systématique à des auxiliaires pour le « call center » du Service multimédia.*

### **Service du développement stratégique (SDS)**

Le départ à la retraite du chef du SDS au 1<sup>er</sup> janvier 2012 a poussé la Direction des SiL à engager une réflexion globale sur les missions, les tâches et les structures de ce service. Ainsi, il est pour l'instant dirigé par le chef du Service de la comptabilité et des finances (COSI). Le SDS et le COSI étant deux services à missions transversales, il est très probable qu'ils soient réunis au sein d'une seule unité qui comprendrait les finances, l'administration et le développement. Il est aussi question de la création d'un véritable secrétariat général.

### **Service de la comptabilité et des finances (COSI)**

Le chef de service du COSI est surpris de la disparition, ou de la non-intégration, des données qu'il a fournies au Service du personnel. Il en résulte des tableaux d'effectifs du personnel partiellement incomplets. Il semble que le passage à la gestion, en plus des paies, du plan des postes par le logiciel *PeopleSoft* ait posé quelques problèmes.

Le COSI est un service pilote dans le projet du Service du personnel. Ce projet « bien-être au travail et gestion des absences » vise, notamment, à apprendre aux membres de l'Administration à mieux communiquer sur les absences, à améliorer l'accueil des employés qui reviennent d'une longue absence, à atteindre des objectifs qualitatifs et à améliorer la prévention. Cela passe par une formation des cadres et une information aux services. Il n'est pas question de se contenter d'observer des chiffres d'absences, mais bel et bien de s'inquiéter du personnel qui irait mal avant qu'il ne soit trop tard. Les relatives bonnes performances du personnel des SiL en matière d'absence sont, selon le chef du COSI, à mettre sur le compte de la création d'une véritable unité RH dans son service. Cette unité, qui a centralisé les RH, a permis d'avoir du personnel qui s'est spécialisé dans ce domaine. Une gestion centralisée des RH est également gage d'équité, de justice, de confidentialité et de travail professionnel.

Le bureau de contrôle poursuit son travail de mesure d'indicateurs. Ce travail n'est pas toujours apprécié des chefs de service qui y voient peut-être plus un outil de « répression » que d'aide. Il n'en demeure pas moins que la comptabilité analytique a permis la mise en place d'une trentaine d'indicateurs qui permettent de suivre les intentions municipales et de la direction. Pour cette année, les indicateurs montrent un déficit en matière d'acquisition de clients pour le gaz, alors que la demande existe, et une baisse de revenu des prestations internet.

**19<sup>e</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à mettre à disposition des Services industriels les moyens leur permettant de satisfaire les demandes de raccordement au gaz. Elle est également invitée à définir la stratégie et les moyens à engager pour enrayer la diminution des revenus des prestations internet.*

Finalement on notera la démission de deux comptables attirés ailleurs en raison de la politique salariale plus attractive du secteur privé.

## Service commercial (SILCOM)

Les anomalies de facturation relevées lors de l'exercice précédent sont pratiquement intégralement résolues et la procédure de facturation est stabilisée.

Sur le plan du marché libéralisé de l'électricité, les opérateurs de ce domaine subissent beaucoup de contraintes de la Commission fédérale de l'électricité ElCom qui s'attache pour l'instant à faire pression sur les prix. Pour les producteurs-distributeurs, la production propre (Lavey essentiellement) devrait être valorisée au prix de production ce qui pourrait engendrer de grosses pertes pour la Ville de Lausanne. La Ville de Lausanne est sous enquête de l'ElCom et il est possible que cela l'amène jusqu'au Tribunal fédéral. L'ElCom ne s'est pas encore intéressée au problème de la sécurité de l'approvisionnement et se contente de faire pression sur les prix. Le problème est d'intégrer dans le prix du courant les montants nécessaires à l'amortissement des installations de production, montants que pour l'instant l'ElCom ignore.

Sur le plan de la clientèle, les plus gros consommateurs parmi les clients éligibles (> 100 000 kWh/an) ont déjà rejoint le marché libre. Ceux-ci se tournent pour la plupart vers le Groupe E ou BKW-FMB S.A. Les SiL poursuivent leur politique de rétention de la clientèle, malheureusement, force est d'admettre que lorsque l'on passe d'un marché monopolistique à un marché ouvert, il ne peut y avoir que perte de clients. Les années d'abondance des SiL semblent malheureusement révolues et le tassement des recettes va avoir des répercussions sur les budgets et comptes de la Ville.

Du point de vue de la stratégie commerciale, les SiL misent sur la proximité, la rapidité d'intervention, les partenaires historiques ou très liés à Lausanne et les services associés tels que *myLausanne*<sup>22</sup> rendu possible par le préavis dédié à la cyberadministration<sup>23</sup>.

Les relations avec Romande Energie Commerce sont toujours assez compliquées même si cette structure a permis de clarifier qui a le droit de démarcher des clients sur quels territoires et surtout d'éviter que Romande Energie ne vienne débaucher des clients lausannois.

Enfin notons qu'avec le télérelevage, le travail des releveurs va beaucoup évoluer ces prochaines années. Du simple relevage des compteurs, il passera au contrôle des installations.

## Service de l'électricité (SEL)

Le SEL a établi une démarche stratégique pour l'entretien et le remplacement des éléments du réseau électrique. Après des sous-investissements chroniques (10 mio/an) dans les années 90, et donc un retard dans l'entretien du réseau, les investissements se sont améliorés (20 mio/an) depuis quelques années. Malheureusement la nouvelle rigueur financière est marquée par un retour à un investissement d'environ 15 mio/an. Le service doit donc changer ses priorités en se basant sur les priorités estimées des techniciens, les informations des fournisseurs sur les produits et le « comment faire mieux avec le même montant ».

La politique d'austérité de la Municipalité a conduit le SEL à étaler dans le temps les travaux dont le financement a été voté dans le cadre du préavis N° 2011/36 : « Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels. Crédits de réalisation pour la phase III ». Par ailleurs, la question se pose de savoir si l'excellente coordination des chantiers avec Travaux pourra rester à ce niveau dans ce contexte d'économie. Une solution pourrait consister à la réalisation de préavis communs multi-fluides en collaboration avec Travaux.

**20<sup>e</sup> observation : La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de préavis multi-fluides et multi-directions (Services industriels-Travaux).**

Les mesures d'économies édictées en 2011 conduisent ce service à trouver de nouvelles mesures d'économies – alors qu'il en fait déjà depuis cinq ans – ou à facturer des prestations gratuites jusqu'ici.

---

<sup>22</sup> <https://my.lausanne.ch/mySIL>

<sup>23</sup> Préavis N° 2009/58 : Mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne ; préavis N° 2011/10 : Crédit complémentaire pour la mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne.

Le SEL prévoit d'améliorer son bilan de 1 million d'économies, par le biais de 600 000 francs de prestations gratuites facturées, d'économies sur les frais d'entretien des végétations autour des postes ou encore par le biais du travail sous tension.

Par ailleurs, le SEL poursuit les grands projets d'augmentation de la production d'électricité (Lavey+, « Massongex–Bex Rhône » notamment) et se prépare à affronter les « Axes forts » qui vont impliquer un important surcroît de travail.

Enfin, le SEL constate avec satisfaction que ses collaborateurs permettent à ce service d'être dans le haut du panier du classement du nombre de kWh produit par collaborateurs.

### **Service du gaz et du chauffage à distance (Gaz & CAD)**

La nouvelle Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) a dopé le chauffage à distance qui est considéré comme une énergie renouvelable de par le fait qu'il utilise la chaleur émise par Tridel. Cela a pour conséquence que les demandes de raccordement sont toujours aussi nombreuses et que les ressources en personnel qualifié sont toujours le facteur limitant. La situation est cependant moins tendue que l'an passé à pareille époque. Le problème provient toujours du fait que les dessinateurs gèrent l'entier des projets de la conception à la réalisation mais sont toujours considérés comme des dessinateurs, avec le salaire qui va avec, alors qu'ils fonctionnent comme des chefs de projet. De meilleures rémunérations les attirent ailleurs.

La réalisation de l'extension du réseau direction CAD Ouest sera sous-traitée à Gruneko, mais la Ville de Lausanne restera maître de l'ouvrage.

Au titre des mesures d'économie, le service va mettre en « cocon » durant trois ans la turbine à gaz économisant ainsi les 900 000 francs du contrat de maintenance.

La division Gaz a vu son chef de réseau partir et le chef de la division prendra sa retraite en 2012. Ces deux départs correspondent à une perte importante du point de vue des savoir-faire techniques et ce, d'autant que la volonté est toujours à la densification et à l'interconnexion du réseau de gaz.

Toujours au chapitre gaz, relevons que les tl se dirigent vers l'abandon programmé de ce carburant. Les raisons sont multiples : le surcoût du véhicule, des moteurs moins puissants, la station du dépôt de Perrelet en fin de vie et une norme diesel Euro5 qui fait mieux que le gaz. La vente de gaz pour les véhicules privés va bien évidemment continuer et est même en progression.

### **Service multimédia (SIMA)**

Les négociations pour la pose commune de fibres optiques continuent et s'avèrent délicates. Swisscom a besoin d'aller vite car son réseau de cuivre pour l'ADSL est saturé. Cet opérateur injecte donc des montants considérables. Le télé-réseau lausannois et son câble coaxial a encore une certaine espérance de vie et la Ville de Lausanne n'a pas les ressources financières suffisantes pour s'aligner sur les montants engagés par cet opérateur. Pourtant la pose commune et simultanée des quatre fibres (deux pour chaque partenaire) est la seule solution raisonnable. De plus la Commission de la concurrence (COMCO) a les deux opérateurs à l'œil et les suspecte d'accords cartellaires.

Face à l'agressivité de l'opérateur mentionné ci-dessus qui équipe gratuitement les nouvelles constructions pour s'emparer du marché lausannois, un certain nombre de clients quittent CityTV. Certains sont séduits par des exclusivités sportives et d'autres par le label de l'opérateur en question ou pour l'accès à la *video on demand* (VOD) qui coûte très cher à installer et pour laquelle CityTV cherche un partenaire.



## **SI-REN S.A.**

SI-REN S.A.<sup>24</sup> est une société créée en décembre 2009 suite à l'acceptation du rapport-préavis N° 2009/27 du 20 mai 2009<sup>25</sup>. Un amendement demandant que cette société anonyme actuellement propriété de la Ville à 100 % soit soumise au même contrôle de gestion que n'importe quel service de la Ville ayant été accepté, nous intégrons un chapitre qui lui est consacré dans le rapport de gestion.

Cette société est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> février 2010, son but principal est d'augmenter substantiellement l'approvisionnement de la ville de Lausanne en énergie d'origine renouvelable. En matière d'énergie électrique, la société vise une production d'au moins 100 GWh/an d'ici à 2020.

Le capital-actions de la société est de 30 millions de francs détenu à 100 % par la Ville de Lausanne. Sur cette base, la société est en mesure de lever des fonds importants afin de remplir les objectifs fixés.

Le départ du directeur de SI-REN a conduit le conseil d'administration à confier momentanément la direction de la société au chef du Service de la comptabilité et des finances. Pour cette année, la société vise à stabiliser son portefeuille de projets avant d'engager un nouveau directeur. Elle fournit aussi un gros travail de prospection pour trouver des financements externes à des taux abordables. La société planche aussi sur un gros projet, en collaboration avec Yverdon-les-Bains, pour équiper les toits lausannois de capteurs photovoltaïques produisant 3 MW.

## **Remerciements**

Les commissaires tiennent à remercier le directeur, les chefs de service ainsi que tous les collaborateurs de la direction qui les ont reçus cordialement et les ont renseignés efficacement.

---

<sup>24</sup> <http://www.si-ren.ch/>

<sup>25</sup> « Création d'une société d'investissement pour l'augmentation de la production lausannoise d'électricité d'origine renouvelable. Complément de crédit d'étude pour une installation géothermique à Lavey. Mise en œuvre d'un système communal de rétribution à prix coûtant subsidiaire pour les installations photovoltaïques privées. Réponses à la motion de M. Jacques Bonvin et consorts et aux postulats de M. Filip Uffer, de M. Jean-Pierre Bébox, de M. François Huguenet et de M. Charles-Denis Perrin. »



## Rapport du Bureau du Conseil communal sur sa gestion De juillet 2011 à fin juin 2012 et l'état de ses archives

Avec la nouvelle Constitution, les autorités communales voient leur mandat débiter au premier juillet. Pour tenir compte de cette nouvelle réalité, en juin 2010, le Bureau du Conseil communal a décidé, en accord avec les présidents des groupes, que ses rapports de gestion couvriraient l'exercice effectif, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, et non plus l'année civile.

**Tableau récapitulatif**

Objets	Nombres en 2011- 2012	Nombres en 2010- 2011	Nombres en 2009- 2010
Séances plénières simples du Conseil communal	3	5	6
Séances plénières doubles du Conseil communal	16	16	13
Démissions de membres du Conseil	7	2	4
Motions déposées	18	22	27
Postulats déposés	31	31	47
Projets de règlement	1	0	0
Interpellations ordinaires	35	28	36
Interpellations urgentes	20	17	18
Pétitions	11	7	12
Préavis	41	57	43
Rapports-préavis	14	16	25
Rapports (R1 à Rn) de l'année	R106	R148	R121
Questions écrites transmises à la Municipalité	19	4	11
Questions orales posées par les membres du Conseil communal en séance	107	89	105
Nomination des commissions ad hoc par le Bureau	85	120	126
Séances de la Commission de gestion	11	10	15
Séances de la Commission des finances	14	12	13
Séances de la Commission des pétitions	3	5	7
Séances de la Commission de recours en matière d'impôt communal	12	13	5
Séances de la Commission de politique régionale	5	5	5
Séances du Bureau du Conseil	17	20	19
Invitations reçues	143	110	103
Nombre d'objets soumis durant les week-ends de votations (y c. élections)	20	14	12

Cette dernière année de législature, le Bureau avait deux tâches spécifiques à remplir :

- assumer sa fonction de Bureau électoral lors des élections fédérales du 23 octobre 2011 ; des élections complémentaires au Conseil d'Etat du 27 novembre (1<sup>er</sup> tour) et du 18 décembre 2011 (2<sup>e</sup> tour) ; des élections cantonales du 11 mars 2012 au Grand Conseil et au Conseil d'Etat (1<sup>er</sup> tour) et du 1<sup>er</sup> avril 2012 au Conseil d'Etat (2<sup>e</sup> tour) ; et des votations fédérales et cantonales du 17 juin 2012 ;
- superviser la réorganisation de l'équipe de rédaction du Bulletin du Conseil et la refonte de la maquette.

Pour les élections fédérales, le Bureau a assumé ses fonctions de Bureau électoral. Lors du dépouillement, il a assuré une présence continue de 5 heures du matin le dimanche 23 octobre au lundi 24 octobre à 14 h 00. Bien organisé dans sa logistique par le Secrétariat municipal, ce dépouillement a connu en effet quelques problèmes liés à l'informatique, qui ont reporté la signature du procès-verbal d'une bonne douzaine d'heures et rendu difficile la publication de résultats intermédiaires. Par ailleurs, le Bureau légal a procédé, lors du dépôt des listes, au tirage au sort des numéros des listes. L'élection complémentaire au Grand Conseil et les élections cantonales se sont, quant à elles, bien déroulées aucun problème majeur n'est à signaler.

Le Bureau, au long des nombreuses élections et journées de votations organisées cette année 2011-2012, a pu faire l'expérience de la diminution de la fréquentation des bureaux de quartier, tendance qui perdure depuis quelques années déjà. Fort de ce constat, le Bureau a approché la Municipalité pour lui demander de réfléchir à la possibilité de la diminution du nombre de bureaux de quartier. La Municipalité est responsable légalement de l'organisation des journées de scrutin. C'est à elle qu'il revient de décider du nombre et de la localisation des bureaux de vote sur le territoire lausannois. Elle a accueilli très favorablement la proposition du Bureau et a entamé une réflexion. Le Secrétariat municipal est venu présenter les fruits de cette réflexion aux membres du Bureau lors de la séance du Bureau du 29 mai 2012. Ceux-ci, après avoir consulté leur groupe respectif, ont donné leur accord formel à la Municipalité pour la fermeture d'un certain nombre de bureaux de quartier. Cette décision sera exécutée dans un délai relativement proche, selon un calendrier et des modalités d'annonces préconisés par la Municipalité.

Parallèlement aux travaux sur le nombre des bureaux de quartier, une proposition a été soumise au Bureau par le Secrétariat municipal pour l'introduction et l'utilisation, lors des journées de dépouillement, d'un logiciel développé par le Service d'organisation et d'informatique de la Ville (SOI). La présentation de cet outil a été faite lors de la séance du Bureau du 12 juin 2012. Le Bureau a été conquis par l'application présentée. Le secrétaire municipal adjoint, accompagné de l'un des développeurs, ayant assuré que les tests techniques avaient été effectués pour vérifier le fonctionnement du programme, le Bureau a décidé de le tester en conditions réelles lors de la journée de votation du 17 juin. Après quelques petits réglages techniques mineurs, assurés par une équipe du SOI présente ce jour-là, le logiciel a fonctionné à la plus grande satisfaction des membres du Bureau légal. Il a permis un gain de temps sensible par rapport à la méthode qui avait cours jusqu'alors. Le système va donc continuer d'être utilisé.

L'année présidentielle 2010-2011 s'était achevée par l'engagement d'une personne pour le remplacement de la rédactrice du Bulletin du Conseil (BCC) et par des choix sur la réorganisation de l'équipe de rédaction du Bulletin. Le premier semestre de l'année parlementaire 2011-2012 a été consacré à la supervision de la mise en place des mesures décidées par le précédent Bureau. Le Bureau a accueilli la nouvelle rédactrice, forte d'une longue expérience au sein de l'équipe de rédaction du Bulletin du Grand Conseil. La date d'entrée en fonction de cette nouvelle collaboratrice, initialement prévue le 1<sup>er</sup> août 2011, a finalement été effective le 1<sup>er</sup> septembre 2011, car son ancien employeur n'a pu la libérer plus tôt. Le Bureau a également fait le choix de mandater une nouvelle correctrice du Bulletin. Celle-ci n'a pas été engagée comme personnel de la Ville. Elle facture ses prestations selon un contrat établi. Enfin, dans les mesures de réorganisation, il était prévu que la tâche de retranscription du BCC soit confiée à une autre personne que la rédactrice, afin que cette dernière puisse se concentrer sur la mise en page et la rédaction. Le Bureau a cherché une personne au sein du personnel du Secrétariat du Conseil et a confié cette tâche à l'une des secrétaires de gestion électronique des documents (GED), engagée en janvier 2010 à 50 %. En accord avec la personne désignée, il a été convenu que cette tâche supplémentaire soit effectuée en partie durant les heures de travail et en partie en heures supplémentaires. Cette façon de procéder a permis de pouvoir évaluer le temps total qu'il fallait compter pour la retranscription des séances du Bulletin. Après huit mois d'évaluation, le secrétaire du Conseil a présenté au Bureau, au mois de février 2012, un rapport de gestion à propos de l'équipe de rédaction. Au vu de ce rapport, il a préconisé l'augmentation du taux d'activité de la secrétaire GED de 50 % à 75 %, ce que le Bureau a accepté. Cette augmentation est effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012.

Profitant de ces changements d'organisation, le Bureau a aussi souhaité réfléchir à la maquette du Bulletin du Conseil. Au premier semestre de l'année parlementaire 2011-2012, il avait donné la charge au secrétaire, en collaboration avec la nouvelle rédactrice, de rencontrer un professionnel de la mise en page pour élaborer des propositions. A la demande du Bureau, le secrétaire s'est adressé en priorité aux services de la Ville (Développement de la Ville et de la communication). Après des mois d'attente et de relances restées sans réponse pour recevoir un projet, le secrétaire s'est adressé à une personne externe à la Ville. Un projet a été proposé et soumis au sondage de l'ensemble des membres du Conseil, ainsi que des utilisateurs et lecteurs réguliers du Bulletin. Les remarques faites au travers de ce sondage ont été prises en compte dans le projet final de maquette qui a pu être validé par le Bureau lors de la séance du 13 mars 2012. Cette attente a eu pour conséquence de prendre du retard sur la rédaction proprement dite. En effet, si les textes ont continué d'être rédigés et soumis aux conseillers durant toute cette période, ils n'ont pas pu être mis en page. L'équipe de rédaction fera tout son possible pour rattraper ce retard aussi vite que possible. Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2011, le Bureau a décidé de suivre l'exemple de ce que fait le Grand Conseil, à savoir de mettre à disposition des conseillers des versions provisoires des BCC. Ainsi, depuis la fin de l'année 2011, une version provisoire n° 1 est disponible sur l'Extranet dans

un délai d'environ 5 à 6 semaines. Une version provisoire n° 2 remplace la première lorsque les conseillers ont validé leurs interventions, dans un délai d'environ deux semaines. Enfin, une version définitive n° 3 sort pour impression.

Depuis 2010, les conseillers ont accès aux documents de séance sur une plateforme extranet. Ils ont ainsi été invités à abandonner le papier pour utiliser des ordinateurs et autres supports numériques. Dans la continuité de cette adaptation, les conseillers ont souhaité pouvoir accéder à l'extranet ou internet via des connexions WiFi, que ce soit en salle du Conseil ou dans les locaux de la Ville lors de séances de commission. Des contacts ont été pris avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI) pour fournir ces accès. Comme les changements de comportement et de mode d'utilisation ont eu lieu très rapidement ces dernières années, l'adaptation des installations techniques n'a pas suivi. Par exemple, il reste difficile de se connecter à internet avec une tablette numérique en salle du Conseil. Une solution complète et satisfaisante aux yeux des conseillers n'a pas pu encore être trouvée. Le Secrétariat du Conseil reste en contact étroit avec le SOI pour faire évoluer la situation. Cependant, ce service étant lui aussi en pleine restructuration, les procédures prennent du temps. Parallèlement, une réflexion sur un mandat global confié à un prestataire de service externe pour la gestion de la régie de la salle du Conseil – sur le modèle de ce qui se fait au Grand Conseil – est en cours au sein du SOI, à la demande du Secrétariat du Conseil. En effet, des problèmes de réglages de la régie surgissent régulièrement. Ces problèmes sont dus au fait que d'autres intervenants accèdent à la régie. Le mandat global permettrait également de confier à cette entreprise externe le soin de répondre aux problèmes techniques rencontrés par les conseillers avec leur matériel personnel les soirs de séance. Actuellement, par exemple, les accès WiFi de la salle ne sont pas de la compétence du technicien externe mais de celle du SOI. Comme aucun technicien de ce service n'est présent les soirs de Conseil, les membres de l'Assemblée s'adressent aux employés de l'entreprise externe pour résoudre leur problème. La réflexion menée conjointement avec tous les intervenants de la salle du Conseil communal, le SOI et le secrétariat devrait permettre à terme de donner les accès nécessaires au prestataire de service externe pour qu'il puisse répondre efficacement aux cas qui sont soumis et, surtout, de répondre de manière satisfaisante à l'attente des conseillers.

A la fin de cette année 2011-2012, le Bureau a constaté qu'une partie de l'article 63 du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) peut être interprétée de diverses manières. L'une de ces manières permet au Conseil de transformer une motion en postulat, avant que celle-ci ne soit prise en considération, et ceci contre la volonté de l'initiant. Ces cas se sont présentés plusieurs fois durant l'année. A chaque fois, après discussion, le Conseil a convenu qu'il ne devait pas aller à l'encontre du souhait de l'initiant. A la suite de la séance du 8 mai 2012 et du débat qui a eu lieu sur la question, le Bureau a décidé de s'adresser au Service juridique et législatif du Canton pour demander un avis sur la façon la plus adéquate de modifier le texte.

Jeudi 10 mai 2012, une délégation du Bureau du Conseil communal de Lausanne (Claude-Alain Voiblet, président, Natacha Litzistorf Spina, 2<sup>e</sup> vice-présidente, Jacques Pernet et Olivier Faller, scrutateurs suppléants) a rendu visite à ses pairs à l'Hôtel de Ville de Berne. Rencontre chaleureuse et très instructive qui a permis aux deux Bureaux d'échanger sur leurs modes de faire respectifs. Une première discussion d'une heure trente a permis d'aborder le fonctionnement du Bureau (nombre de séances, établissement de l'ordre du jour et suivis, commissions permanentes et ad hoc), les manières de procéder pour les questions, interpellations, postulats et motions, y compris contrôle des délais de réponses, puis le fonctionnement en séance plénière, déroulement et horaire, temps de parole, votes, contrôle des présence et quorum, discussion se terminant encore sur l'organisation des votations populaires (bureaux de quartiers). La discussion a pu se poursuivre et s'approfondir lors du repas entre les deux séances avec un intérêt visiblement réciproque.

Le 29 août 2011, le Secrétariat du Conseil communal a opéré le versement aux Archives de la Ville :

- des pièces couvrant les séances du Conseil communal de l'année 2009 et l'année 2010 (jusqu'au 09.11.10 inclus) ;
- des procès-verbaux originaux des séances du Conseil communal du second semestre de l'année 2009 et du premier semestre de l'année 2010 (présidence Yves-André Cavin) ;
- des extraits de procès-verbaux originaux de l'année 2010 ;
- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance du Bureau pour l'année 2010 ;

- des ordres du jour, des procès-verbaux des séances et de la correspondance de la Commission permanente de gestion pour l'année 2010 ;
- des pétitions déposées en 2008 et 2009 ;
- des documents concernant Les Docks (complément au dossier B23c-Carton 132/7326) : déclarations de confidentialité signées par les membres de la commission, documents distribués aux membres de la commission, correspondance 2008 ;
- des fiches des conseillers communaux et des conseillers municipaux (→ 30 juin 2011) ;
- des déclarations d'intérêts (d'avril 2008 au 30 juin 2011).

# RAPPORT

## de la Commission des finances

sur les comptes de la commune pour l'année 2011

### ORGANISATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Président et rapporteur général	M. Giampiero Trezzini
Premier vice-président	M. Pierre-Antoine Hildbrand
Deuxième vice-président	M. Philippe Clivaz
Secrétaire	M. David Barbi

Les sous-commissions chargées de l'examen des comptes étaient composées comme il suit :

Administration générale	Mme Christelle Allaz et M. Jean-Luc Laurent
Sécurité publique et sports	Mme Françoise Longchamp et M. Fabrice Ghelfi
Culture et logement	MM. Jean-François Cachin et Philipp Stauber
Travaux	MM. Claude Bonnard et Jean Tschopp
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Mme Sylvianne Bergmann et M. Hadrien Buclin
Finances et patrimoine vert	MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Philippe Clivaz
Services industriels	MM. Samuel Bendahan et David Payot

Secrétariat : Service financier

Lausanne, le 14 juin 2012

**Rapport de la Commission permanente des finances  
sur le préavis n° 2012/17 – Comptes de l'exercice 2011**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des finances a traité du préavis N° 2012/17 ainsi que des comptes 2011 présentés par la Municipalité dans ses séances des 21 et 31 mai 2012. Chacun des commissaires a pu, lors des visites dans leurs directions respectives, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission des finances. Direction par direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les commissaires et les avons discutés.

**Contexte général**

Les comptes 2011 sont les derniers présentés selon l'agencement de la législature 2007-2011. Pour des questions de symétrie avec les travaux de la Commission des finances actuelle qui a étudié le budget 2012 selon la nouvelle organisation de l'administration, les visites aux services et donc les rapports des sous-commissions pour les comptes 2011 suivent cette nouvelle logique.

La nouvelle législature se caractérise par la création d'un nouveau dicastère "Finances et patrimoine vert" qui regroupe les Services financier et de la révision (anciennement auprès de l'Administration générale et finances, aujourd'hui, Administration générale), du Service achat et logistique Ville (anciennement MAGESI auprès des SIL) et de Parcs et domaines (résultant du regroupement du FODOVI et le bureau d'intégration canine, anciennement auprès de Culture, logement et gérances, aujourd'hui Culture et logement et de Parcs et promenades, anciennement auprès de Sécurité sociale et environnement) et la disparition du dicastère de la Sécurité sociale et environnement, dont le Service des assurances sociales a été rattaché à la Direction de la culture et du logement, les Services du travail et de l'intégration et du social ont été rattachés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (Enfance, jeunesse et éducation lors de la législature précédente). C'est selon cette logique, donc, que la COFIN a travaillé et non celle qui prévaut dans le rapport 2012/17 et dans la brochure des comptes 2011.

**Introduction**

	<b>Comptes 2011</b>	<b>Budget 2011</b>	<b>ec./ %</b>	<b>Comptes 2010</b>	<b>ec./ %</b>
<b>Charges</b>	1'853'584'735	1'752'226'400	5.78	1'709'521'622	8.43
<b>Revenus</b>	1'754'416'910	1'725'193'900	1.69	1'722'942'176	1.83

Au niveau du résultat ordinaire, de bonnes recettes fiscales ont permis de réduire l'excédent de charges de 27.0 millions de francs prévu au budget. Des économies – notamment au niveau des achats de biens, services et marchandises – ont également contribué à cette amélioration. Ainsi, le compte de résultat aboutit à un excédent de recettes de 0.8 million, soit une amélioration de 27.8 millions par rapport au budget. Cette amélioration résulte principalement de recettes fiscales en hausse : +16.4 millions pour les personnes physiques et +10.1 millions pour les personnes morales, alors que les impôts sur les successions sont en retrait de 8.9 millions par rapport au budget. Les charges, principalement celles des biens, services et



marchandises, sont en retrait de 11.8 millions par rapport au budget (hors Services industriels). L'ensemble de ces différences favorables permet d'équilibrer les comptes 2011.

Les dépenses d'investissements nettes du patrimoine administratif, avec un montant de 150.6 millions, se situent à un niveau historiquement élevé. Les investissements 2010, déjà importants, se situaient à 132.2 millions alors que le budget 2011 prévoyait un montant d'investissements nets de 178.5 millions. Le retard pris par certains projets n'a cependant pas empêché la Ville d'accroître significativement son effort d'investissement en 2011, confirmant le dynamisme lausannois en matière de modernisation et de développement de la Ville.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement atteint 114.8 millions de francs. Compte tenu des 150 millions investis, il en résulte une insuffisance d'autofinancement de 35.8 millions de francs, laquelle a contribué à augmenter la dette bancaire brute de la Ville (+43.6 millions de francs). L'endettement net passe quant à lui de 1'912.4 millions à 1'948.0 millions, soit une augmentation de 35.6 millions.

Comme annoncé depuis plusieurs années, 2012 verra la mise en œuvre d'une dernière étape de l'assainissement de la Caisse de pensions de la Ville (CPCL). Cette recapitalisation programmée sera soumise prochainement au Conseil communal. Elle se traduira par des besoins de financement de l'ordre de 180 millions de francs. Compte tenu des résultats des comptes 2011 et de l'imminence de cette recapitalisation, la Municipalité a jugé nécessaire de provisionner un montant de 100 millions de francs, représentant un peu plus de la moitié de la somme nécessaire, sur l'exercice 2011. Cette façon de faire permet de répartir cette charge sur deux exercices et d'en atténuer les impacts ponctuels. Ceci explique que, si le compte d'exploitation comparé au budget est équilibré, le résultat final présente quant à lui un déficit de 99.2 millions pour 2011. La présentation des comptes montre clairement et distinctement cette opération qui n'avait pas été intégrée au budget et qui permet à la Ville d'anticiper une dépense à venir.

En conclusion, après l'excédent de revenus enregistré aux comptes 2010 (13.4 millions de francs), le résultat ordinaire des comptes 2011 est équilibré avec un faible excédent de revenus de 0.8 million de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de 27.0 millions. Le résultat final aboutit cependant à un excédent de charges de 99.2 millions de francs après la prise en compte d'une charge extraordinaire de 100 millions de francs destinée à provisionner une partie des coûts du prochain assainissement de la caisse de pensions (CPCL) prévu pour 2012.

### **Thèmes d'études transversaux**

La Commission n'a pas traité de thèmes d'étude transversaux.

### **Analyse direction par direction**

#### **Administration générale (AG)**

Avec la nouvelle législature, cette Direction a subi des modifications structurelles importantes : en effet, le Service financier et le Service de la révision ont été transférés vers la Direction des finances et du patrimoine vert. Le tableau ci-dessous tient compte de cette réorganisation, les comptes 2010 étant traités symétriquement pour que la comparaison soit possible.

AG	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
<b>Charges</b>	425'525'009.80	306'032'580	39.05	286'949'779.55	48.29
<b>Revenus</b>	172'294'642.05	171'450'500	0.49	107'393'555.10	60.43

La sous-commission, composée de Jean-Luc Laurent et Christelle Allaz, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

A la rubrique 1200.380, l'amendement suivant a été déposé :

- de diminuer le poste du montant de fr. 100'000'000.- inscrit en provisions pour assainir la CPCL.

Cet amendement a été rejeté par 2 oui, 9 non et 1 abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction AG par 9 oui, 2 non et 2 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

### Sécurité publique et sports (SPS)

Cette direction n'a pas subi de changements structurels avec le passage à la nouvelle législature.

SPS	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
<b>Charges</b>	175'593'502.20	177'157'000	-0.88	167'496'606.00	4.83
<b>Revenus</b>	76'031'109.60	75'366'000	0.88	72'805'385.50	4.43

La sous-commission, composée de Fabrice Ghelfi et Françoise Longchamp, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction SPS par 12 oui, 0 non et 1 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

### Culture et logement (CL)

Avec la nouvelle législature, cette Direction subi des modifications structurelles importantes : en effet, le Service des forêts, domaine et vignobles a été fusionné à parcs et promenades dans le nouveau service du patrimoine vert et transféré, avec le bureau d'intégration canine, à la Direction des finances et du patrimoine vert. Elle se renforce avec l'arrivée du Service des assurances sociales. Le tableau ci-dessous tient compte de cette réorganisation, les comptes 2010 étant traitée symétriquement pour que la comparaison soit possible.

CL	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
<b>Charges</b>	127'272'892.00	129'287'000	-1.56	123'029'111.00	3.45
<b>Revenus</b>	58'612'858.00	56'126'100	4.43	56'113'034.00	4.45

La sous-commission, composée de Jean-François Cachin et Philipp Stauber, a obtenu du Municipal et des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction CL par 10 oui, 0 non et 3 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

### Travaux (TRX)

Cette direction n'a pas subi de changements structurels avec le passage à la nouvelle législature.

TRX	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
<b>Charges</b>	218'851'406.00	228'174'500	-4.09	218'206'805.00	0.30
<b>Revenus</b>	161'225'718.00	159'387'700	1.15	165'295'625.00	-2.46

La sous-commission, composée de Claude Bonnard et Jean Tschopp, a obtenu des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction TRX par 11 oui, 0 non et 1 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

### Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)

Avec la nouvelle législature, cette Direction a subi une modification structurelle. Ainsi, le Service social Lausanne CSR et le Service du travail et de l'intégration rejoignent la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale. Le tableau ci-dessous tient compte de cette réorganisation, les comptes 2010 étant traitée symétriquement pour que la comparaison soit possible.

EJCS	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
<b>Charges</b>	250'111'120.00	255'231'800	-2.01	241'414'762.00	3.60
<b>Revenus</b>	95'883'170.00	93'260'200	2.81	92'117'097.00	4.09

La sous-commission, composée de Sylvianne Bergmann et Hadrien Buclin, a obtenu de M. le Directeur et des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

A la rubrique 6302.319, la COFIN constate un dépassement important par rapport au budget dû, selon les explications de la Municipalité "aux coûts urgents réalisés en vue de l'installation de Portakabin à Rovéraz" pour compenser provisoirement le démontage planifié des cabanons des jardins familiaux au sud de la Ville occupés par des gens du voyage notamment. Pour mémoire, l'intention de la Municipalité avait été abandonnée suite à la demande du Canton. Les travaux ci-dessus n'avait pas fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire (hors délai) ni d'une communication par la suite à la COFIN, ce qu'elle regrette. La COFIN émet le vœu que, dans la réponse à l'interpellation sur le sujet encore pendante, la Municipalité refasse l'historique du processus de la prise de décision, avec une attention particulière de l'implication - ou pas - de l'organe de contrôle qu'est la COFIN, mais, également, de connaître le montant total de l'opération.

Le nombre d'infirmières octroyées par le DSAS est insuffisant par rapport aux besoins d'une population lausannoise comportant beaucoup de migrants et de bénéficiaires de l'aide sociale. De ce fait, les salaires de trois infirmières ne sont pas pris en charge par le département et émarginent au budget de la Ville.

La COFIN fait l'**observation** suivante : la Municipalité est invitée à demander au DSAS une dotation en personnel infirmier plus importante que celle octroyée.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction EJCS par 7 oui, 3 non et 2 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

### Finances et patrimoine vert (FIPAV)

Cette Direction a été nouvellement créée en début de législature : elle regroupe le Service financier, celui de la révision (anciennement à AGF), achat & logistique Ville (anciennement MAGESI auprès des SIL), de parcs et domaines (regroupant parcs et promenades anciennement auprès du SSE, FODOVI et le bureau d'intégration canine anciennement auprès du CLP).

FIPAV	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
<b>Charges</b>	133'906'347.00	128'196'220	4.45	130'418'064.00	2.67
<b>Revenus</b>	590'927'109.00	567'019'100	4.22	609'573'996.00	-3.06

La sous-commission, composée de Pierre-Antoine Hildbrand et Philippe Clivaz, a obtenu de Mme la Directrice et des chefs de service de la Direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction FIPAV par 13 oui, 0 non et 0 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

### Services industriels (SI)

Cette direction perd avec le passage à la nouvelle législature le MAGESI qui est repris par le FIPAV.

SIL	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
<b>Charges</b>	522'324'458.00	528'147'300	-1.10	542'006'495.00	-3.63
<b>Revenus</b>	599'442'302.00	602'584'300	-0.52	619'643'482.00	-3.26

La sous-commission, composée de David Payot et Samuel Bendahan, a obtenu de M. le Directeur et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

A la rubrique 700.311 (dépenses) et 700.434 (recettes), la COFIN salue l'emploi par les services de la Ville des apprenti-e-s de la C-FOR ! pour les insérer rapidement dans le contexte réel du monde du travail en les mandatant pour la production de pièces utilisées dans le quotidien des services. Cependant, elle constate une asymétrie dans les pratiques d'autres centres de formation qui facturent non seulement le matériel mais également, même si *pro forma*, l'activité. La COFIN s'interroge s'il ne serait pas plus valorisant pour la C-FOR ! de savoir que le travail fourni a un pendant monétaire, via une facturation interne aux services par exemple, dans le monde réel.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction SI par 12 oui, 0 non et 1 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

### **Conclusions**

Au final et après nos débats nourris, nos échanges variés et nos explications franches, la Commission des finances s'est déterminée comme suit :

Elle propose au Conseil communal d'adopter les comptes de l'exercice 2011 de la Ville de Lausanne comme présentés dans le préavis N° 2012/17 du 3 mai 2012, soit :

Charges	CHF	1'853'584'735.34
Revenus	CHF	1'754'416'909.61
Excédent de charges	CHF	99'167'825.73

par 7 oui, 0 non et 4 abstentions.

Le président :

*Giampiero Trezzini, rapporteur*

# ADMINISTRATION GENERALE

## Introduction

Remarques générales : les comptes 2011 affichent un excédent de charges de fr. 253'230'368.-. Par rapport au budget les charges représentent un écart supérieur de 39.05 %. Soit une différence de fr. 119'492'430.-. Cette situation s'explique principalement par l'assainissement de la caisse de pensions de la Commune de Lausanne (CPCL).

En ce qui concerne les recettes, elles sont très légèrement supérieures au budget (0.49 %) soit une différence positive de fr. 844'142.-. Comparativement à 2010, en ne tenant pas compte des remaniements de services à l'intérieur des dicastères, l'excédent de recettes est inférieur de fr. 94'177'457.-, l'année 2010 ayant été marquée par des rentrées fiscales et un dividende EOS Holding plus élevé que prévu. Toutefois, si on tient compte des changements de dicastères intervenus, la différence positive des charges se monte à fr. 138'575'230.-, alors que la différence des recettes s'élève positivement à fr. 64'901'087.-.

Les résultats de l'année 2011, outre la recapitalisation de la CPCL, s'expliquent également par des dépenses imprévues et la péréquation intercommunale ainsi que les pronostics en matière d'économies.

## Charges et revenus par nature

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE			AG (1000 à 1602)				
	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2011	Budget 2011	Ec./Bud %	Comptes 2010	Ec./2010 %
30	Personnel	9.57	40'711'024	26'647'480	52.78	39'041'268	4.28
31	Biens, services, marchandises	4.16	17'682'899	20'099'100	-12.02	17'902'927	-1.23
32	Intérêts passifs	0.00	0	0		0	
33	Amortissements	2.01	8'572'621	8'754'900	-2.08	7'771'065	10.31
35	Dédom. à collectivités publiques	59.30	252'350'860	244'400'000	3.25	216'537'207	16.54
36	Subventions accordées	0.99	4'191'499	4'300'000	-2.52	3'935'048	6.52
38	Attributions aux réserves	23.50	100'000'000	0		0	
39	Imputations internes	0.47	2'016'105	1'831'100	10.10	1'762'264	14.40
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>425'525'010</b>	306'032'580	39.05	286'949'780	48.29

  

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2011	Budget 2011	Ec./Bud %	Comptes 2010	Ec./2010 %
40	Impôts	0.00	0	0		0	
42	Revenus des biens	0.11	196'553	170'000	15.62	166'958	17.73
43	Taxes, ventes, prestations facturées	6.83	11'769'179	14'453'800	-18.57	11'856'175	-0.73
44	Part à recettes sans affectation	0.00	0	0		0	
45	Dédom. de collectivités publiques	90.81	156'465'227	153'210'000	2.12	92'072'684	69.94
49	Imputations internes	2.24	3'863'682	3'616'700	6.83	3'297'738	17.16
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>172'294'642</b>	171'450'500	0.49	107'393'555	60.43

## Charges et revenus par nature

### CHARGES ET REVENUS PAR SERVICE

AG (1000 à 1602)

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2011	Budget 2011	Ec./Bud %	Comptes 2010	Ec./2010 %
1000	Conseil communal	0.28	1'368'749	1'497'500	-8.60	1'338'928	2.23
1001	Municipalité	0.90	4'439'306	4'456'000	-0.37	3'747'649	18.46
1100	Secrétariat communal	22.01	109'072'493	104'939'200	3.94	81'307'806	34.15
1101	Administration et comptabilité	0.11	536'549	525'100	2.18	542'587	-1.11
1102	Greffé municipal	0.90	4'464'200	4'556'700	-2.03	3'665'804	21.78
1103	Unité d'évaluation et de conseil	0.04	179'196	184'900	-3.08	214'208	-16.34
1104	Particip. à charges cantonales	29.98	148'592'023	145'000'000	2.48	141'051'292	5.35
1200	Service du personnel	23.23	115'122'223	15'627'980	636.64	15'128'562	660.96
1201	Correctif masse salariale	0.00	0	-15'000'000	-100.00	0	
1202	Cellule ARC	0.08	411'012	440'800	-6.76	422'508	-2.72
1203	Plan mobilité	0.15	719'098	843'500	-14.75	542'912	32.45
1300	DEVCOM	2.72	13'456'179	13'963'000	-3.63	12'817'758	4.98
1500	SOI	4.73	23'456'924	24'846'100	-5.59	22'196'682	5.68
1600	Conseil juridique	0.10	500'134	503'200	-0.61	489'122	2.25
1601	Commission de police	0.26	1'269'382	1'545'200	-17.85	1'530'270	-17.05
1602	Assur. chose et patrimoine	0.39	1'937'542	2'103'400	-7.89	1'953'692	-0.83
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>425'525'010</b>	<b>306'032'580</b>	<b>39.04</b>	<b>354'641'976</b>	<b>39.74</b>

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2011	Budget 2011	Ec./Bud %	Comptes 2010	Ec./2010 %
1000	Conseil communal	0.00	120	0		20'580	-99.42
1001	Municipalité	0.06	464'819	636'500	-26.97	286'113	62.46
1100	Secrétariat communal	21.08	156'322'238	156'061'000	0.17	91'948'663	70.01
1101	Administration et comptabilité	0.00	2'938	3'600	-18.40	4'103	-28.40
1102	Greffé municipal	0.09	645'890	621'700	3.89	595'360	8.49
1103	Unité d'évaluation et de conseil	0.00	0	0		0	
1104	Particip. à charges cantonales	0.00	0	0		0	
1200	Service du personnel	1.00	7'444'961	6'947'000	7.17	7'181'104	3.67
1201	Correctif masse salariale	0.00	0	0		0	
1202	Cellule ARC	0.00	0	0		0	
1203	Plan mobilité	0.16	1'162'352	823'400	41.16	828'672	40.27
1300	DEVCOM	0.06	421'198	426'200	-1.17	1'107'573	-61.97
1500	SOI	0.61	4'491'470	4'447'100	1.00	4'083'212	10.00
1600	Conseil juridique	0.00	0	0		0	
1601	Commission de police	0.17	1'280'055	1'447'000	-11.54	1'295'230	-1.17
1602	Assur. chose et patrimoine	0.01	58'601	37'000	58.38	42'943	36.46
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>172'294'642</b>	<b>171'450'500</b>	<b>0.49</b>	<b>107'393'555</b>	<b>60.43</b>

## **Analyse par service**

Voici quelques commentaires qui complètent, approfondissent ou synthétisent les explications figurant dans la brochure des comptes.

### **100 Autorités**

#### **1000 Conseil communal**

- 1000.300 "Rémunération des autorités" : la différence de fr. 11'990.- s'explique par les absences des membres du Conseil communal aux séances.
- 1000.310 "Imprimés et fourniture de bureau" : la différence négative de fr. 25'868.-, s'explique par un décalage de 6 mois dans l'impression du bulletin du Conseil communal, ce fait trouve son origine dans la chaîne de production du bulletin. Consécutivement à un changement d'équipe, ce délai n'a pas pu être comblé comme souhaité initialement.
- 1000.317 "Déplacement, débours, dédommagement" : ce compte concerne essentiellement les frais de repas des conseillers communaux, le crédit supplémentaire concerne le changement de fournisseur.
- 1000.318 "Autres prestations de tiers" : le crédit supplémentaire de fr. 19'300.- correspond au remplacement de la nouvelle procédure sonore "médiaprofil".
- 1000.319 "Impôts taxes et frais divers" : la différence de fr. 35'411.20 s'explique notamment par la faible utilisation du droit au remboursement des frais de garde d'enfants des Conseillers communaux.

#### **1001 Municipalité**

- 1001.301 "Traitement" : le crédit supplémentaire de fr. 5'700.- de ce compte correspond au montant de l'indexation du salaire des Municipaux.
- 1001.439 "Autres recettes" : l'écart de fr. 226'865.- est dû, d'une part, aux prévisions erronées de la Caisse de pensions concernant la rétrocession de deux membres quittant la Municipalité; et d'autre part, à la recette des jetons de présence dans les différents organes au sein desquels la Ville est représentée, qui est moins élevée que prévue.

### **110 Secrétariat municipal**

#### **1100 Secrétariat communal**

- 1100.301 "Traitement" : la différence de fr. 55'956.- s'explique par le fait que pendant 4 mois l'ancien collaborateur assurait la transition avec son successeur, qui est par ailleurs un collaborateur interne à la Ville; ce qui a permis une économie substantielle dans les frais de recrutement.
- 1100.316 "Loyers et redevances d'utilisation" : selon la règle comptable actuellement en vigueur ce compte comporte le montant de la redevance de la totalité des photocopieuses de la Ville, cette manière de comptabiliser ces frais va évoluer de manière à ce que chaque service comptabilise à terme les frais liés aux photocopieuses dont il fait usage.
- 1100.318 "Affranchissements, prestations des tiers" : ce poste correspond aux frais d'envois postaux, l'importante différence négative de fr. 115'367.- correspond, par exemple, au nombre d'expositions, de vernissages et autres manifestations à caractère officiel, nécessitant des envois postaux importants, qui ont eu lieu en 2010 mais qui n'ont pas été répétés en 2011.
- 1100.319 "Impôt taxes et frais divers" : la différence de fr. 19'872.- s'explique par une augmentation de cotisation de "LausanneRégion" cette cotisation s'élève à fr. 7.97 par habitant pour un total de 126'720 habitants, alors que cette cotisation avait été budgétée avec une population de 125'000 habitants.

## **1102 Greffé municipal**

1102.317 "Déplacement, débours dédommagement" : la somme de fr. 61'492.- en moins s'explique par le fait qu'en période post-électorale, correspondant à la prise de fonction de la nouvelle Municipalité, les déplacements officiels sont moins nombreux.

1102.415 "Participation du Canton aux charges" : ce poste concerne les frais liés aux votes des Suisses de l'étranger.

## **1103 Unité d'évaluation et de conseil**

Les comptes de ce service n'appellent aucuns commentaires, ce service va par ailleurs fusionner en 2012.

## **1104 Participation à des charges cantonales**

1104.351 Ce compte voit un dépassement de charges de fr. 3'592'023.-; ce dernier s'explique principalement en raison des différences constatées dans le domaine des transports et dans celui du social.

Dans le domaine des transports : la participation de la Ville à des entreprises de transports publics se décompose en deux parties : les transports lausannois à hauteur de 41 millions et le bassin n° 5 pour 11 millions ce qui donne un budget de 52 millions ce dernier a été dépassé de fr. 2'128'221.15.

Le reste du dépassement des dépenses concerne les dépenses sociales, ces dernières ont été budgétées à fr. 80'837'500.- et les dépenses effectives se montent à fr. 82'248'176.- ce qui occasionne une différence de fr. 1'416'760.-.

## **1200 Service du personnel**

1200.301 "Traitement" : la différence de fr. 197'859.- s'explique :

à hauteur de fr. 125'000.- par le fait que pour 13 des 26 apprentis que compte l'Administration générale, l'apprentissage de commerce de ces derniers, s'effectue dans différents services plutôt que dans un seul, les charges et les frais qui leur sont liés n'ont pas été comptabilisés.

Compte tenu de la volonté de voir la Ville augmenter le nombre d'apprentis, 1 EPT est actuellement consacré à la coordination de l'apprentissage, ce poste devra, si le nombre d'apprentis continue à croître, être renforcé.

A cela s'ajoute l'engagement non planifié d'une juriste auxiliaire occasionnant une dépense de fr. 30'000.- afin de pallier l'absence pour cause de maladie de 2 collaborateurs et ainsi faire face à l'importante charge de travail.

Le reste du dépassement à savoir fr. 42'000.- s'explique par des primes uniques et des allocations de départ perçues par trois collaborateurs engagés au sein du projet EQUITAS.

Les dépassements enregistrés dans les comptes 303 et 304 ont pour origine les mêmes causes que celles décrites au compte 301.

1200.311 "Achat d'objets mobiliers et installations" : le médecin du travail s'est doté d'un logiciel informatique et de sa licence pour un montant de fr. 18'277.55 dans le but d'optimiser le suivi des dossiers et de garantir la confidentialité du traitement des données; alors que le budget prévu de fr. 2'500.- n'englobait pas cette dépense.

L'investissement dans ce logiciel contribue à expliquer l'importante économie réalisée au compte 318.

1200.331 "Amortissement du patrimoine administratif" : ce compte se décompose en deux parties fr. 600'000.- concernent le logiciel et la licence de "Peoplesoft" et fr. 184'900.- concernent le logiciel de gestion du temps de travail. L'intégrateur informatique de ce dernier, chargé de la mise en place du logiciel au sein des services, ne collaborant plus avec l'éditeur du logiciel, l'Administration est actuellement dans l'attente d'une offre de l'éditeur pour en terminer correctement la mise en place.



- 1200.380 "Attributions aux réserves" : une provision de fr. 100'000'000.- a été constituée en vue de l'assainissement de la CPCL.
- 1201.308 "Ajustement de la masse salariale" : fr. 15'000'000.- budgété concerne l'entier de la masse salariale y compris les autres charges comme les frais professionnels de perfectionnement par exemple.

## **1202 Cellule ARC**

La cellule ARC est indépendante mais dépend logiquement du Service du personnel.

- 1202.301 "Traitement" : la différence négative de fr. 7'293.- s'explique par la démission de la secrétaire de la cellule ARC qui correspond à un demi EPT, une stagiaire ayant été engagée pour la remplacer.
- 1202.309 "Autres charges de personnel" : la différence négative de fr. 7'675.- correspond à des cours, formations et séminaires qui n'ont pas encore été effectués et qui le seront après le rapport des comptes.
- 1202.317 "Déplacements, débours et dédommagement" : la différence négative de fr. 4'765.- est due à l'optimisation des dépenses; à titre d'exemples : les billets d'avions sont réservés longtemps à l'avance; l'hébergement se fait dans des établissements "bed and breakfast".
- 1202.318 "Autres prestations de tiers" : ce compte porte sur les médiations confiées à des tiers lorsque la situation l'exige; elle comprend notamment à hauteur de fr. 50'000.- les prestations fournies par un important mandataire.
- 1202.319 "Impôts, taxes et frais divers" : la différence négative de fr. 771.- est due au fait que les demandes de remboursement pour les frais découlant de cotisations à des associations professionnelles n'ont pas été formulées.

## **1203 Plan de mobilité**

- 1203.309 Le plan mobilité étant relativement récent; il n'a pas encore déployé tout ses effets, de plus, le fait que ses prestations soient soumises à l'AVS peut retenir certains collaborateurs de l'utiliser.
- 1203.316 "Loyers et redevances d'utilisation" : la différence de fr. 82'335.- est due à un changement dans la manière dont "Mobility" facture ses prestations. Précédemment les factures étaient envoyées directement dans les services, puis avec le nouveau système de facturation elles ont été envoyées aux détenteurs de cartes, l'entier des factures ainsi envoyées n'a pas pu être récupéré par l'administration et donc n'est pas encore comptabilisé.
- 1203.317 "Déplacement, débours et dédommagements" : la différence négative de fr. 17'237.- s'explique par des demandes de cartes "galaxy" inférieures aux prévisions.
- 1203.318 "Autres prestations de tiers" : la différence négative s'explique par le fait que la procédure de sélection des vélos électriques s'est effectuée sur 2012.
- 1203.390 "Imputations internes" : la différence positive de fr. 122'581.- s'explique par l'augmentation des places de stationnement.
- 1203.439 La différence est due aux collaborateurs qui ont loué des places de parc.  
1203.490

## **1300 Service du développement de la Ville et de la communication (DEVCOM)**

Le chef de service étant retenu par d'autres obligations, la présentation des comptes s'est faite en présence de son adjoint.

- 1300.301 "Traitement" : le crédit supplémentaire de fr. 290'200.- de ce compte correspond au renchérissement du coût de la vie, mais également au coût lié à l'harmonisation du fichier concernant l'état locatif de la ville de Lausanne, pour lequel le Service du contrôle des habitants a engagé 3 collaborateurs supplémentaires, les crédits supplémentaires des comptes 1300.303 et 1300.304 sont également liés à cela.

- 1300.316 "Loyer et redevances d'utilisation" : le budget de ce compte se divise de la manière suivante pour un total de fr. 72'000.- : fr. 30'000.- au logiciel "webwear" et fr. 42'000.- pour la cyber-administration, le retard pris dans le changement du logiciel explique cette importante différence; ce retard découle de la négociation du contrat du logiciel de support de contenu qui sera prolongée et effective dans les comptes 2012.
- 1300.318 "Autres prestations de tiers" : l'écart de fr. 151'152.- qui en découle provient de la non réalisation de mandat et de l'optimisation des prestations notamment au niveau du SCRIS.
- 1300.319 "Impôt, taxes et frais divers" : l'économie réalisée par la Ville de fr. 39'917.- est due à la suppression de l'organisation de colloques sur le thème du développement durable.
- 1300.331 "Amortissement du patrimoine administratif" : ce compte correspond à la recapitalisation et aux amortissements liés à Beaulieu avec la nécessité de voir les travaux des halles sud être terminés pour permettre la manifestation Gymnaestrada. Le compte 1300.390 comptabilise quant à lui un écart positif de fr. 116'854.- correspondant à un dépassement des intérêts dû à un remboursement plus rapide.
- 1300.436 "Dédommagement de tiers" : l'écart de fr. 3'969.- est dû au dédommagement plus élevé que budgété pour un apprenti médiaticien.

## **1500 Service d'organisation et d'informatique**

- 1500.300 "Rétribution des autorités" : l'écart négatif de fr. 1'040.- correspond aux absences des membres aux séances consultatives.
- 1500.301 "Traitement" : la différence de fr. 62'009.- correspond à la démission d'un collaborateur de son poste en septembre 2011, le poste a été repourvu en 2012.
- 1500.309 "Autres charges de personnel" : la différence correspond à des reports de cours.
- 1500.311 "Achats d'objets et mobiliers et d'installations" : le déménagement du SOI pour laisser la place au Service social a permis une économie de fr. 105'038.- notamment en réutilisant les infrastructures de l'ancien locataire.
- 1500.312 "Eau, énergie et chauffage" : ce poste facturé par les SI a réalisé une économie de fr. 16'517.- notamment en raison de facteurs climatiques, 2011 ayant été une année climatiquement parlant dans la moyenne, il n'y a donc pas eu de dépassement en lien avec la nécessité de chauffer ou au contraire de refroidir davantage les locaux.
- 1500.316 "Loyers et redevance d'utilisation" : ce compte présente un écart négatif de fr. 316'785.- ce qui correspond à une économie réalisée sur l'anticipation d'une dépense non réalisée au final; en effet, le budget anticipait le fait que le fournisseur de la base de données souhaitait également se voir rétribuer pour la "sous-couche" de son logiciel, ce qui n'a finalement pas été le cas, le coût englobant l'entier du logiciel.
- 1500.317 "Déplacements, débours, dédommagements" : l'écart positif de fr. 4'472.- correspond aux frais liés à l'organisation d'une journée porte ouverte qui a engendré quelques débours imprévus.
- 1500.318 "Autres prestations de tiers" : l'écart négatif de fr. 512'750.- est notamment dû au fait que des audits qui devaient avoir lieu sur du matériel à changer prochainement n'ont pas eu lieu.
- 1500.434 "Redevances et prestations facturées" : il s'agit de prestations facturées à des clients extérieurs ou dont le statut TVA ne peut s'inscrire dans le cadre du compte 490; la facturation s'effectue au pro rata de l'espace disque et a vu, compte tenu de la qualité des prestations fournies, une augmentation des demandes constantes.
- 1500.436 "Dédommagement de tiers" : ce compte contient une dépense de fr. 29'350.- qui n'avait pas été budgétée, cette dernière correspond au remboursement du traitement pour astreinte au service militaire.

**160**        **Service juridique**

**1601**       **Commission de police**

1601.301    Une employée a pris un congé sabbatique et n'est pas revenue. Ce poste ne sera pas re-pourvu.

1601.437    Le service n'a aucune prise sur le nombre de dénonciations (sur domaine privé) qui seront faites. Dans le cas présent le fait que la société LO ait passablement restreint l'accès des voitures au Flon a passablement diminué les dénonciations.

**1602**       **Assurances de choses et patrimoine**

Le chef de service nous informe qu'une réorganisation des assurances de choses et patrimoine est en cours d'élaboration. Des économies importantes pourraient être réalisées à moyen termes.

1602.436    Autrefois ce compte était beaucoup plus utilisé mais actuellement les services - qui paient les factures - demandent que les montants versés par les assureurs leur soient directement versés. Les sommes versées sur ce compte correspondent ainsi souvent à des facturations pour des prestations internes.

**Conclusions**

**En conclusion de ce rapport la sous-commission vous propose d'accepter les comptes 2011.**

Nous remercions les chefs de service de la direction ou leur adjoint pour leur collaboration et la qualité des réponses fournies. Nos plus sincères remerciements sont également destinés à Monsieur Tüscher, chef comptable, pour sa précieuse et aimable collaboration.

Les commissaires :

*Christelle Allaz*

*Jean-Luc Laurent*

# DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES SPORTS

## 1. Remarques générales

Tel qu'adopté par le Conseil communal, le budget 2011 présentait un excédent de charges de fr. 99'551'900.-, montant porté à fr. 101'791'000.- par l'octroi de crédits supplémentaires de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> séries.

L'excédent de charges réel est de fr. 99'562'392.60; il a évolué du fait d'une :

diminution de charges	fr.	- 1'563'497.80
augmentation de revenus	fr.	+ 665'109.60
diminution nette	fr.	- 2'228'607.40

Dès lors, le coefficient d'exploitation ou, autrement dit, le montant des charges par cent francs de revenus a crû de 89 centimes, passant de fr. 230.06 aux comptes 2010 à fr. 230.95 aux comptes 2011.

## 2. Charges et revenus par nature

a)	Charges de fonctionnement	Comptes 2011	Budget 2011 y c. cr. suppl.	Ecart		Comptes 2010
		fr.	fr.	fr.	%	fr.
30.	Charges de personnel	138'994'172.10	137'717'700.00	1'276'472.10	0.93	127'700'282.24
31.	Biens, services et marchandises	20'404'144.37	22'189'200.00	-1'785'055.63	-8.04	20'876'228.49
33.	Amortissements	7'424'386.55	8'229'300.00	-804'913.45	-9.78	11'033'283.17
35.	Dédom. à des collectivités publiques	646'880.00	672'500.00	-25'620.00	-3.81	642'184.00
36.	Subventions accordées	6'166'790.80	6'358'300.00	-191'509.20	-3.01	5'252'099.55
39.	Imputations internes	1'957'128.38	1'990'000.00	-32'871.62	-1.65	1'992'528.57
		<u>175'593'502.20</u>	<u>177'157'000.00</u>	<u>-1'563'497.80</u>	<u>-0.88</u>	<u>167'496'606.02</u>
<b>b) Revenus de fonctionnement</b>						
40.	Impôts	6'071'631.65	5'400'000.00	671'631.65	12.44	6'261'618.85
41.	Patentes, concessions	1'594'343.75	1'350'000.00	244'343.75	18.10	1'164'472.45
42.	Revenus des biens	12'455'594.69	4'927'600.00	7'527'994.69	152.77	5'271'785.14
43.	Taxes, ventes et prestations facturées	36'770'513.58	43'335'700.00	-6'565'186.42	-15.15	39'923'411.43
45.	Dédom. de collectivités publiques	11'514'081.38	12'737'600.00	-1'223'518.62	-9.61	12'624'333.95
46.	Subventions acquises	342'380.90	360'000.00	-17'619.10	-4.89	312'726.90
48.	Prélèvement sur les réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
49.	Imputations internes	7'282'563.65	7'255'100.00	27'463.65	0.38	7'247'036.79
		<u>76'031'109.60</u>	<u>75'366'000.00</u>	<u>665'109.60</u>	<u>0.88</u>	<u>72'805'385.51</u>

### 2.a) Analyse des charges de fonctionnement

Le total des charges effectives de l'exercice est inférieur à celui des charges présumées. L'écart est de **fr. 1'563'497.80**, soit en valeur relative -0.88 %.

L'augmentation des **charges de personnel** (comptes 30) se répartit comme suit :

- Rétribution des autorités	-1'600
- Traitements	2'067'154
- Charges sociales	-430'700
- Autres charges de personnel	-358'381
<b>Ecart net</b>	<b>0.93%</b>
	<b>1'276'472</b>

L'écart sur les traitements est principalement dû à l'économie réalisée sur les salaires du personnel du Corps de police pour un montant de fr. 4'549'229.-, liée aux postes devenus vacants en cours d'année et non repourvus, et au dépassement enregistré sur le budget des salaires du Service de protection et sauvetage, occasionné par la charge exceptionnelle liée au versement du crédit-retraite pour fr. 6'731'022.-.

La diminution des charges concernant les **biens, services et marchandises** (comptes 31) se répartit selon le détail suivant :

- Imprimés et fournitures de bureau		-56'982
- Achats d'objets mobiliers et d'installations		1'875
- Eau, énergie et chauffage		-541
- Marchandises		-46'880
- Entretien des biens immobiliers		-43'222
- Entretien d'objets mobiliers et d'installations		-127'772
- Loyers et redevances d'utilisation		-25'238
- Déplacements, débours, dédommagements		147'057
- Autres prestations de tiers		-15'692
- Impôts, taxes et frais divers		-1'617'660
<b>Ecart net</b>	<b>-8.04 %</b>	<b>-1'785'056</b>

La diminution du montant des **amortissements** (comptes 33) est principalement due au fait que les annulations d'amendes d'ordre ont été moins nombreuses que prévu. En effet, le nouveau programme de gestion des amendes d'ordre considère les annulations comme des pertes et supprime la comptabilisation au net, c'est-à-dire en déduction des recettes. En revanche, les défalcatons de factures du Groupe sanitaire ont été plus nombreuses que prévu.

- Pertes, défalcatons, moins-values		-723'895
- Amortissements du patrimoine administratif		-81'018
<b>Ecart net</b>	<b>24.95%</b>	<b>-804'913</b>

La diminution des charges concernant les **dédommagements à des collectivités publiques** (comptes 35) est due à une surestimation du nombre d'habitants, servant de base de calcul au montant dû à l'Etat de Vaud pour la formation des requis au Centre d'instruction vaudois de protection civile, à Gollion :

- Dédommagements à des collectivités publiques		-25'620
<b>Ecart net</b>	<b>-3.81 %</b>	<b>-25'620</b>

La diminution des **subventions accordées** (comptes 36), principalement due à des subventions qu'il n'a pas été nécessaire de verser, se décompose de la manière suivante :

- Assoc. du football Lausanne-Région (formation des jeunes)		-6'000
- Centre intercommunal de glace de Malley SA		-11'094
- Journées du Sport Handicap - Exaequo		-40'000
- Fédérations sportives internationales – Aide à l'installation		-12'107
- Subventions aux clubs sportifs s'occupant de mouvements juniors		-73'061
- Subventions casuelles		-3'656
- Subventions "SPORT PHARE" (Aide au sport d'élite lausannois)		-30'500
- Tournoi international Pee Wee		-10'000
- Activités sportives de la police de Lausanne		-2'090
- Soirée police		-3'000
<b>Ecart net</b>	<b>-3.01 %</b>	<b>-191'509</b>

La subvention à la manifestation "Exaequo" n'a pas été versée puisque la manifestation n'a pas eu lieu en 2011. Le tournoi international Pee Wee n'a pas non plus été organisé.

La diminution des **imputations internes**, (comptes 37), dont le résultat sur le compte de fonctionnement communal est neutre, est principalement due aux coûts, inférieurs aux prévisions, de l'entretien des ports par le Service des routes et de la mobilité, ainsi qu'à la facturation, moins importante que prévu, des intérêts sur les investissements.

- Imputations de prestations de service et de biens		-11'066
- Imputations de loyers		16'395
- Imputations des intérêts		-37'841
- Imputations des subventions		-360
<b>Ecart net</b>	<b>-1.65 %</b>	<b>-32'872</b>

## 2.b) Analyse des revenus

Le total des revenus effectifs est supérieur de fr. 665'109.60 à celui des revenus présumés, soit, en valeur relative, de 0.88 %.

Cette augmentation de recettes est due principalement :

- a) **au Service des sports** : hausse du produit des entrées à la piscine de Mon-Repos;
- b) **au Service de la police du commerce** : hausse de la fréquentation des salles de cinéma, du fait de films à succès, à l'augmentation du prix des places, et à l'attrait marqué du public pour les diverses expositions proposées par les musées lausannois; recettes supplémentaires issues de la taxe d'exploitation pour les débits de boissons alcooliques à l'emporter; accroissement de l'activité administrative du service (autorisations de commerce d'occasion, manifestations, terrasses, etc.);
- c) **au Service du contrôle des habitants** : entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> avril 2011, du nouveau règlement qui a remplacé la perception des taxes familiales par la perception de taxes individuelles;
- d) **au Corps de police** : excédent de revenus résultant des versements, effectués par la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV), au titre de la couverture des coûts des deux EPT du Corps de police de Lausanne affectés à la cellule de coordination de la Réforme policière vaudoise;
- e) **au Service de protection et sauvetage** : dissolution partielle de la réserve liée au crédit-retraite des sapeurs-pompiers professionnels selon commentaire aux comptes;
- f) **au Service de protection et sauvetage, subdivision de l'Office de la sécurité civile** : augmentation des locations d'abris à l'EVAM;
- g) **au Service de protection et sauvetage, subdivision du Groupe sanitaire** : facturations de prestations plus importantes que prévu.

Toutefois, ces augmentations de recettes sont partiellement contrebalancée par les diminutions de revenus suivantes :

- a) **au Service de la police du commerce** : entrée en vigueur du nouvel arrêté d'imposition 2011-2014, lequel a élargi les possibilités d'exonération de l'impôt sur les divertissements, et délais des procédures d'attribution des places d'amarrage, au fait que le renouvellement des concessions s'est avéré moindre que prévu et à l'ouverture du crématoire de Fribourg, qui a impliqué une perte d'environ 300 incinérations en 2011;
- b) **au Service du contrôle des habitants** : suite à l'introduction, en juin 2002, de l'Accord sur la libre-circulation des personnes, les autorisations d'établissement (permis C) sont renouvelées pour une durée de cinq ans contre trois auparavant, ce qui implique une diminution des recettes par rapport à une année standard;
- c) **au Corps de police** : les nouvelles taxes envisagées n'ont pas été introduites, car les modalités de perception sont encore en cours d'examen; baisse du nombre des amendes d'ordre, principalement due au plus grand nombre de manifestations (à l'occasion desquelles les assistants de police ont été affectés à d'autres tâches) et au M2 et au P+R de Venes, qui diminuent le stationnement au centre-ville. Parmi les manifestations, citons les 9 matches de Superleague du Lausanne-Sports qui a occasionné 7'200 heures supplémentaires.

Concernant les amendes d'ordre apposées par le personnel du Corps de police, la différence entre les encaissements de 2010 et ceux de 2011 s'élève à fr. 355'870.- (encaissements de 2010 : fr. 11'396'570.-, encaissements de 2011 : fr. 11'040'700.-), alors que, pour ce qui est de la Commission de police, la différence s'élève à un peu plus de 2 millions de francs; de fait, alors qu'il a été budgétisé 1.5 million de francs pour le rattrapage du retard résultant de la mise en œuvre tardive du nouveau programme informatique de gestion des amendes d'ordre, l'entier dudit rattrapage a déjà pu être effectué sur l'exercice 2010. Globalement, le nombre d'amendes déposées diminue légèrement, la baisse la plus forte touche les infractions vitesses (-11 %), suivie des infractions feux rouges (-8 %). Du point de vue de la sécurité sur la chaussée, cette évolution va dans le bon sens. Le 67 % des amendes provient de fautes de stationnement.

- d) **au Service de protection et sauvetage** : diminution du nombre d'interventions techniques facturées, mauvaise évaluation du nombre des repas pris en caserne par les sapeurs-pompiers professionnels et baisse du nombre de factures relatives à l'entretien de véhicules au profit de tiers (ECA, SESA, SEVEN) et du nombre de factures d'intervention pour des pollutions, ainsi que des fuites d'hydrocarbure et de produits dangereux;
- e) **au Service de protection et sauvetage, subdivision du Groupe sanitaire** : diminution de la subvention versée par le Service de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du Groupe sanitaire.

Plus particulièrement et par rubrique spécifique, les insuffisances et excédents de recettes évoqués ci-dessus se présentent comme suit.

S'agissant du produit de l'**impôt sur les divertissements**, l'écart positif, qui s'élève à fr. 671'631.65, se décompose de la façon suivante :

- Cinémas		390'932
- Dancings		-19'598
- Cafés, restaurants		5'809
- Spectacles		26'841
- Sports		-92'241
- Divers		359'888
<b>Ecart net</b>	<b>12.44 %</b>	<b>671'632</b>

Au chapitre des **patentes et concessions**, l'écart positif par rapport aux prévisions, qui s'élève à fr. 244'343.75, se répartit comme suit :

- Tombolas, lotos, roues		-3'923
- Autorisations		-2'656
- Patentes		75
- Taxe d'exploitation		250'849
<b>Ecart net</b>	<b>18.10%</b>	<b>244'344</b>

Les revenus des biens présentent un excédent de recettes de fr. 7'527'994.69, principalement dû à la dissolution partielle de la réserve relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers professionnels, dissolution liée au versement des prestations, auxquelles ceux qui sont partis durant l'année sous revue ont droit, ainsi qu'au paiement, en une seule fois, ensuite de l'acceptation, par le Conseil Communal, des conclusions du rapport-préavis N° 2010/48 du 6 octobre 2010, de l'équivalent financier des droits respectifs de 116 sapeurs-pompiers audit crédit retraite. De plus, la somme des taxes perçues par la police du commerce, en particulier pour l'usage des terrasses sises sur le domaine public, s'est avérée plus élevée que prévu. Cet excédent de recettes se répartit comme suit :

- Plus-values, produits exceptionnels		7'336'107
- Revenus des biens du patrimoine administratif		191'887
<b>Ecart net</b>	<b>152.77 %</b>	<b>7'527'995</b>

Les **taxes, ventes et prestations facturées** laissent apparaître un écart négatif de fr. 6'565'186.42, dont les principaux éléments constitutifs sont les suivants :

- Emoluments administratifs		-8'844
- Redevances et prestations facturées		-513'665
- Ventes		-179'299
- Dédommagements de tiers		69'275
- Amendes		-5'802'932
- Autres recettes		-129'719
<b>Ecart net</b>	<b>-15.15 %</b>	<b>-6'565'186</b>

Le chapitre des **dédommagements de collectivités publiques** présente un écart négatif de **fr. 1'223'518.62**, essentiellement dû à la diminution de la subvention versée par le Service de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du Groupe sanitaire. L'écart se répartit comme suit :

– Participation d'établissements fédéraux aux charges		8'839
– Participation de l'Etat aux charges		-1'546'076
– Participation de communes aux charges		313'716
<b>Ecart net</b>	<b>-9.61 %</b>	<b>-1'223'519</b>

La diminution des **subventions acquises** est due essentiellement à une subvention que l'Office fédéral de la protection de la population n'a versée qu'en 2012.

– Subventions acquises		17'619
<b>Ecart net</b>	<b>-4.89 %</b>	<b>17'619</b>

L'augmentation des **imputations internes**, dont le résultat sur le compte de fonctionnement communal est neutre, est due à la facturation, par le Service de la police du commerce, de l'impôt sur les divertissements relatif aux billets d'entrée dans les musées lausannois.

– Imputations internes		27'464
<b>Ecart net</b>	<b>0.38 %</b>	<b>27'464</b>

### 3. Charges et revenus par service

a) Charges de fonctionnement	Comptes 2011	Budget 2011 y c. cr. suppl.	Ecart		Comptes 2010
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Administratif	2'598'166.27	2'622'800.00	-24'633.73	-0.94	2'424'107.43
Sports	26'465'647.88	26'773'100.00	-307'452.12	-1.15	24'907'970.06
Police du commerce	7'309'393.08	7'645'300.00	-335'906.92	-4.39	7'464'449.55
Contrôle des habitants	4'252'158.95	4'774'900.00	-522'741.05	-10.95	4'206'154.29
Corps de police	84'473'995.69	89'215'500.00	-4'741'504.31	-5.31	84'824'565.97
Secours et incendie	50'494'140.33	46'125'400.00	4'368'740.33	9.47	43'669'358.72
	<u>175'593'502.20</u>	<u>177'157'000.00</u>	<u>-1'563'497.80</u>	<u>-0.88</u>	<u>167'496'606.02</u>
<b>b) Revenus de fonctionnement</b>					
Administratif	684'680.00	677'000.00	7'680.00	1.13	601'735.55
Sports	4'667'950.05	4'544'300.00	123'650.05	2.72	5'036'653.15
Police du commerce	12'978'001.87	12'079'600.00	898'401.87	7.44	12'699'773.94
Contrôle des habitants	1'447'040.92	1'465'000.00	-17'959.08	-1.23	1'483'749.49
Corps de police	26'602'088.41	32'716'100.00	-6'114'011.59	-18.69	29'102'468.74
Secours et incendie	29'651'348.35	23'884'000.00	5'767'348.35	24.15	23'881'004.64
	<u>76'031'109.60</u>	<u>75'366'000.00</u>	<u>665'109.60</u>	<u>0.88</u>	<u>72'805'385.51</u>

### 3.a) Commentaires complémentaires

#### 3.a.1 Service administratif

La saga juridique avec les taxis se poursuit en 2011. Finalement, suite au dernier arrêt rendu par le Tribunal fédéral, il ne resterait à régler plus qu'une dernière question en lien avec la détermination du calcul fixant la cotisation au central d'appel. Il s'agit d'assurer que celle-ci permet une juste couverture des charges.

#### 3.a.2 Service des sports

Les dépenses d'équipement du stade la Pontaise pour assurer le respect des conditions de la catégorie supérieure (Super League), à savoir la couverture de la tribune des supporters, toucheront les comptes 2012.

Gymnastrada pourra rembourser à la Ville un montant de l'ordre de fr. 700'000.-. Il sera comptabilisé en 2012.



### **3.a.3. Service de la police du commerce**

La Ville compte environ 3'800 manifestations par an et cette pression ne diminue pas.

Le nombre d'établissements soumis à autorisation ne diminue pas non plus par contre le taux de rotation des exploitants reste élevé. Pour de nombreuses personnes, ouvrir un lieu public et l'exploiter reste un objectif important; la réalité économique transforme bien souvent l'espoir en échec.

La taxe de 0.8 % du chiffre d'affaires de la vente d'alcool dans les magasins a rapporté plus que prévu.

### **3.a.4. Service du contrôle des habitants**

L'interface entre le logiciel d'encaissement et la comptabilité n'a pas été réalisé. D'autres outils et pratiques ont pu être mises en place.

### **3.a.5. Corps de police**

Les comptes 2400.313, 2400.317 et 2400.319 ont enregistré des dépassements de fr. 488'000.-. Ceci s'explique par le fait que le Corps de police a eu l'opportunité d'engager sept policiers et deux aspirants de plus et qu'il a fallu les équiper; puis, qu'il a fallu assurer la subsistance de tous les intervenants (chargés de la sécurité) lors des matches du Lausanne-Sports; enfin, qu'il a fallu assumer des charges en lien avec l'Académie de police de Savatan (compensée par des recettes sous la rubrique 2400.452 : participation de communes aux charges).

### **3.a.6. Service de protection et sauvetage**

Suite à l'abandon du système de crédit-retraite, par décision du Conseil communal, il reste à ce jour une dizaine de personne à ce régime particulier (droits acquis).

Nous ne ferons aucun commentaire au sujet des Pompes funèbres officielles, compte tenu des travaux du groupe de travail désigné à cet effet.

En conclusion, les deux commissaires attachés à la Direction de la sécurité publique et des sports vous recommandent d'en adopter les comptes 2011.

Nous tenons à remercier les chef-fe-s de service, les collaboratrices et collaborateurs de la Direction pour leur disponibilité et les réponses pertinentes et complètes qu'ils ont apportées à nos questions, ainsi que M. le Directeur pour sa disponibilité. Une mention toute particulière à M. Ravaz, comptable de la Direction, qui nous a accompagnés tout au long de nos visites.

Les commissaires :

*Fabrice Ghelfi, rapporteur*

*Françoise Longchamp*

Lausanne, le 24 mai 2012

## CULTURE ET LOGEMENT

Présentation comptable du rapport selon la nouvelle organisation des services dans les directions dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Les comptes 2011 des services ont été examinés aux dates suivantes, dans le bureau de la Cheffe comptable de la Direction culture et logement les :

Lundi 23 avril de 08h00 à 09h00 – Service des assurances sociales

Lundi 23 avril de 09h00 à 09h30 – Commission immobilière

Lundi 23 avril de 10h00 à 12h00 – Service du logement et des gérances

Mercredi 25 avril de 08h00 à 10h00 – Service de la bibliothèque et des archives

Mercredi 2 mai de 14h00 à 16h00 – Service de la culture

### 3. CULTURE ET LOGEMENT

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart	Comptes 2010
Charges	125'960'800.00	127'272'891.87		123'029'110.72
Crédits supplémentaires	3'326'200.00			
<b>Total des charges</b>	129'287'000.00	127'272'891.87	-2'014'108.13	123'029'110.72
Revenus	55'176'000.00	58'607'153.51	2'482'053.61	56'091'334.59
Crédits supplémentaires	950'100.00			
<b>Total des revenus</b>	56'126'100.00	58'612'858.41	2'486'758.41	56'113'034.44
Excédents de charges	-73'160'900.00	-68'660'033.46	-4'500'866.54	-66'916'076.28

Les crédits supplémentaires de la Direction s'élèvent à fr. 3'326'200.00, compensés par une recette de fr. 950'100.00. Pour l'examen des détails de ces crédits supplémentaires, ils se trouvent dans les tableaux des divisions de cette Direction.

L'examen des comptes de la Direction culture et logement, nous permet de constater que le total des charges est en diminution de fr. 2'014'108.13 par rapport au budget 2011 et en augmentation de fr. 4'243'781.15 par rapport aux comptes 2010.

En ce qui concerne les revenus, ceux-ci sont en augmentation de fr. 2'486'758.41 par rapport au budget 2011 et en augmentation de fr. 2'499'823.97 par rapport aux comptes 2010.

#### Charges et revenus par service

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2011	Budget 2011	ec./bud. %	Comptes 2010	ec./2010 %
300	3000	Administration de la direction et commission immobilière	0.52	658'924	706'000	-6.67	683'390	-3.58
330	3300	Gestion des immeubles	5.52	7'010'465	7'259'400	-3.43	6'769'546	3.56
330	3301	Immeubles du patrimoine financier	15.35	19'500'669	20'390'700	-4.36	19'889'371	-1.95
330	3302	Immeubles du patrimoine administratif	23.33	29'646'961	29'032'400	2.12	27'516'367	7.74
330	3304	Division du logement	8.85	11'245'938	11'954'400	-5.93	10'866'944	3.49
360	3600	Service de la culture	33.56	42'647'179	42'624'400	0.05	41'098'052	3.77
370	3700	Bibliothèque & Archives de la Ville de Lausanne	6.12	7'770'097	8'180'700	-5.02	7'839'517	-0.89
390	3900	Secteur assurances sociales	6.04	7'678'682	8'013'300	-4.18	7'254'048	5.85
390	3901	Secteur administratif SAS	0.71	899'912	905'700	-0.64	898'968	0.10
		<b>DIRECTION</b>	100.00	127'058'827	129'067'000	-1.56	122'816'203	3.45

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2011	Budget 2011	ec./bud. %	Comptes 2010	ec./2010 %
300	3000	Administration de la direction et commission immobilière	0.01	3'892	10'000	-61.08	5'466	-28.80
330	3300	Gestion des immeubles	15.26	8'942'061	7'719'800	15.83	8'133'505	9.94
330	3301	Immeubles du patrimoine financier	52.33	30'667'787	30'128'200	1.79	29'607'928	3.58
330	3302	Immeubles du patrimoine administratif	18.90	11'075'604	10'526'500	5.22	11'062'908	0.11
330	3304	Division du logement	3.77	2'208'601	2'349'200	-5.98	2'134'702	3.46
360	3600	Service de la culture	1.59	929'045	729'300	27.39	853'340	8.87
370	3700	Bibliothèque & Archives de la Ville de Lausanne	0.34	197'848	202'300	-2.20	372'287	-46.86
390	3900	Secteur assurances sociales	7.40	4'338'498	4'222'800	2.74	3'709'195	16.97
390	3901	Secteur administratif SAS	0.42	243'818	237'000	2.88	212'002	15.01
		<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>58'607'154</b>	<b>56'125'100</b>	4.42	56'091'333	4.49

### Charges et revenus par nature

	CHARGES	Part des charges %	Comptes 2011	Budget 2011	ec./bud %	Comptes 2010	ec./2010 %
30	Personnel	26.36	33'497'466	33'986'100	-1.44	31'936'618	4.89
31	Biens, services, marchandises	21.14	26'866'538	27'944'500	-3.86	25'960'342	3.49
33	Amortissements	5.79	7'359'767	7'044'500	4.48	7'083'538	3.90
35	Dédommagements à des collectivités publiques	0.00	6'052	7'000	-13.54	7'015	-13.73
36	Subventions accordées	30.03	38'153'290	38'610'600	-1.18	37'240'283	2.45
38	Attributions aux réserves	0.09	118'794	100'000	18.8	113'248	4.90
39	Imputations internes	16.57	21'056'920	21'374'300	-1.48	20'475'160	2.84
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>127'058'827</b>	<b>129'067'000</b>	-1.56	122'816'203	3.45

	REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2011	Budget 2011	ec./bud %	Comptes 2010	ec./2010 %
42	Revenus des biens	55.87	32'746'105	32'438'600	0.95	31'764'095	3.09
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	20.30	11'897'531	10'466'000	13.68	10'456'425	13.78
45	Dédom. de collect. publiques	1.65	969'333	1'047'100	-7.43	1'215'746	-20.27
46	Subventions acquises	0.01	5'562	18'100	-69.27	10'392	-46.48
49	Imputations internes	22.16	12'988'623	12'155'300	6.86	12'644'675	2.72
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>58'607'154</b>	<b>56'125'100</b>	4.42	56'091'333	4.49

Ces tableaux reflètent l'exacte réalité de la nouvelle organisation de la direction de la Culture et du logement au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Les centres administratifs 320 "FODOVI" et 3305 "Bureau d'intégration canine" ont été transférés à la nouvelle direction FIPAV.

De plus, certains secteurs rattachés au Service des assurances sociales ont été transférés à l'Administration générale, à FIPAV et à Sécurité publique et sports.

### Tableau de l'évolution des comptes de la direction

(Situation après les modifications des directions au 01.07.2011)

Années	Charges	Revenus		Excédents de charges	
2011	127'272'891.87	58'612'858.41	46.05 %	66'916'076.28	52.58 %

## Autorisations d'achats pour la direction

(Situation après les modifications des directions au 01.07.2011)

Véhicules, machines et matériels = fr. 0.-  
Matériels et logiciels informatiques = fr. 84'287.-, soit :

Objet n°	Service	Description de l'achat	Accordé		Dépensé
20	Culture / Mudac	Scanner pour bureautique	200.00	A	0.00
21	Culture / Musée historique	FileMaker Pro V.9 (2 unités)	1'100.00	B	2'200.00
22	Culture / Musée historique	Microsoft Money V.2003	100.00	C	100.00
23	Culture / Musée historique	Adobe Photoshop CS4	1'260.00	D	0.00
25	Bibliothèque et archives / Archives	Windev 15	2'000.00	E	0.00
26	Bibliothèque et archives / Archives	Vegas Pro (maj) (3 unités)	1'500.00	F	1'012.10
27	Bibliothèque et archives / Archives	SoundForge (maj)	500.00	G	58.25
28	Bibliothèque et archives / Archives	Adobe Premiere (maj)	1'500.00	H	982.50
29	Bibliothèque et archives / Biblioth.	Imprimante Epson (13 unités)	8'047.00	I	6'632.45
30	Bibliothèque et archives / Biblioth.	Serveur Bibdia	30'000.00	J	0.00
31	Bibliothèque et archives / Biblioth.	SiteKiosk (2unités)	240.00	K	318.00
32	Logement et gérances	Imprimante Laser (4 unités)	2'200.00	L	} 4'848.25
33	Logement et gérances	Imprimante couleur-3 bacs	2'500.00	M	
34	Logement et gérances	Smartphone Iphone (10 unités)	10'000.00	N	3'541.00
35	Logement et gérances	Adobe Acrobat V.9 (2 unités)	760.00	O	679.80
36	Logement et gérances	Adobe Creative CS4	1'500.00	P	0.00
37	Logement et gérances	Outil gest.ddes de prestations	20'000.00	Q	0.00
63	Assurances sociales	Imprimante jet d'encre couleurs	500.00	R	410.40
64	Assurances sociales	Adobe Acrobat Pro V.9	380.00	S	0.00
			<b>84'287.00</b>		<b>20'782.75</b>

Remarques sur les autorisations d'achats 2011 :

SAS : Objet 64 – Abandon de l'acquisition de ce logiciel.

SLG : Objets 32 et 33 – Acquisition de 5 imprimantes HP LaserJet Color CP 2025DN avec 10 bacs supplémentaires.

Objet 34 – Acquisition de 9 iPhones.

Objet 36 – Abandon de l'acquisition de ce logiciel.

Objet 37 – La section "patrimoine administratif", par manque de temps, n'a pas pu donner suite à la rédaction du cahier des charges en lien avec la demande de développement d'un outil de gestion des demandes de prestations. Celle-ci sera probablement reprise en 2013.

BAVL : La demande de logiciel Windev a été formulée par F. Sardet pour faciliter ses développements de programmes informatiques. Une licence de Microsoft Visual Studio 2010 lui a été fournie par le SOI sans frais, évitant ainsi la dépense.

SoundForge et Adobe sont des produits standards pour les archives audiovisuelles. Les sommes réclamées permettent de faire face à d'éventuelles mises à jour de ces logiciels. Cette année, aucune mise à jour n'a été nécessaire.

Il a été toutefois procédé à la mise à jour du logiciel de gestion généalogique Heredis (fr. 58.25) et à l'achat d'une licence du logiciel Photoshop pour les traitements d'images numériques, lesquels ne figuraient pas dans la liste.

Les licences SiteKiosk ont été acquises mais facturées sur le préavis 2009/38 start 2. En revanche, 2 Smartphones ont été acquis pour les besoins du service.

Un point important concerne la non dépense du serveur Bibdia pour la bibliothèque municipale. C'est une opération qui avait été admise par le SOI au cas où le serveur Linux de la bibliothèque ne pourrait pas être repris par le SOI dans son infrastructure "virtualisée". Le SOI a confirmé que la "virtualisation" était une opération aisée à mener et logiquement la bibliothèque n'a pas engagé la somme qui aurait permis de renouveler le matériel aujourd'hui sans garantie ni maintenance. Après de nombreuses relances et démarches, bien que le SOI ait confirmé la faisabilité de cette "virtualisation", celle-ci n'a pas encore pu être réalisée en date du 5 avril 2012. Une situation préoccupante, compte tenu du fait que l'ensemble du catalogue et la gestion de prêt de la bibliothèque dépendent de cet ordinateur et que le montant n'est plus disponible en 2012.

CULT : Objet 20 – Achat reporté

Objet 23 – Achat annulé. La priorité ayant été donnée à l'acquisition de 2 unités de FileMaker pro V.9 indispensable au bon fonctionnement du MHL.

### **Tableau de l'évolution des effectifs de la direction**

Situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année (Situation après les modifications des directions au 01.07.2011)

		<b><u>ETP 2010</u></b>	<b><u>ETP 2011</u></b>	<b><u>ETP 2012</u></b>	<b><u>ETP 2013</u></b>
		<b>alloués</b>	<b>alloués</b>	<b>31.12.11 alloués</b>	
3000 (ex- 3303)	Administration de la Direction et Commission immobilière	3.80	3.80	3.80	
3300 3301 3302	Gestion des immeubles Immeubles des patrimoines financier et administratif	90.17	95.78	94.40	
3304	Division du logement	22.60	22.60	23.70	
3600	Service de la culture	49.35	49.85	50.65	
3700	Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne	51.42	51.42	51.48	
3900	Secteur Assurances sociales	58.70	59.20	63.20	
3901	Secteur administratif DSS + E	7.50	7.50	4.10	
		<b>283.54</b>	<b>290.15</b>	<b>291.33</b>	

Récapitulation de l'évolution des effectifs de la direction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

Au :	1 <sup>er</sup> janvier 2010	= +	0.00	283.54
	1 <sup>er</sup> janvier 2011	= +	6.61	290.15
	1 <sup>er</sup> janvier 2012 (au 31.12.2011)	= +	7.79	291.33

Chiffres figurant dans les rapports de gestion 2010 et 2011.

#### **Remarques :**

- 3300 : Intégration, dès 2010, du personnel administratif de l'ex-société Colosa selon rapport-préavis N° 2008/59 du 12.12.2008 (8.225 ETP). Augmentation d'un ETP poste d'adjoint technique en 2011 (coût entièrement pondéré par la facturation des honoraires à la Caisse de pensions).
- 3301 : L'effectif du personnel de conciergerie évolue en fonction des achats/ventes d'immeubles du patrimoine financier.
- 3302 : Mise en place progressive de l'unité centralisée de nettoyage et d'exploitation dès 2007 représentant environ 17 ETP. L'effectif évolue en fonction des besoins en personnel de nettoyage découlant de nouvelles attributions de surfaces administratives.
- 3901 : Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011, transfert de la comptabilité de l'ex-direction SSE (7.5 ETP) à FIPAV et rattachement de la nouvelle comptabilité de Direction culture et logement (4.1 ETP).

## **Tableau de l'évolution des apprentis de la direction**

(Situation après les modifications des directions au 01.07.2011)

Apprentis au 1 <sup>er</sup> janvier		ETP 2008	ETP 2009	ETP 2010	ETP 2011	ETP 2012
3000	Administration de la direction et commission immobilière	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3300	Gestion des immeubles	1.00	1.00	4.00	4.00	5.00
3301	Immeubles du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3302	Immeubles du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3304	Division du logement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3600	Service de la culture	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
3700	Bibliothèque et archives de la Ville	2.00	1.00	0.00	2.00	2.00
3900	Secteur Assurances sociales	3.00	3.00	2.00	2.00	3.00
3901	Secteur administratif DSS + E	1.00	1.00	1.00	1.00	0.00
<b>Total des apprentis au 01.01</b>		<b>8.00</b>	<b>7.00</b>	<b>8.00</b>	<b>10.00</b>	<b>11.00</b>

Récapitulation de l'évolution des effectifs des apprentis de la direction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

Au :	1 <sup>er</sup> janvier 2008	= +	0.00	8.00
	1 <sup>er</sup> janvier 2009	= -	1.00	7.00
	1 <sup>er</sup> janvier 2010	= +	1.00	8.00
	1 <sup>er</sup> janvier 2011	= +	2.00	10.00
	1 <sup>er</sup> janvier 2012	= +	1.00	11.00

### **3000 Administration de la Direction et Commission immobilière**

(anc. 3303)

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart	Comptes 2010
Charges	704'200.00	658'924.03		683'390.30
Crédits supplémentaires	1'800.00			
<b>Total des charges</b>	<b>706'000.00</b>	<b>658'924.03</b>	<b>-47'075.97</b>	<b>683'390.30</b>
Revenus	10'000.00	3'892.00		5'466.10
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	<b>10'000.00</b>	<b>3'892.00</b>	<b>-6'108.00</b>	<b>5'466.10</b>
Excédents de charges	-696'000.00	-655'032.03	-40'967.97	-677'924.20

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3000 s'élèvent à fr. 1'800.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
3000.301	1'600.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0.288 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2011
3000.303	100.00	
3000.304	100.00	
	55'000.00	

L'examen des comptes de cette division, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 47'075.97 par rapport au budget 2011 et en diminution de fr. 24'466.27 par rapport aux comptes 2010.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en diminution de fr. 6'108.- par rapport au budget 2011, et en diminution de fr. 1'574.10.- par rapport aux comptes 2010.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2011, n'appelle pas de remarques particulières, mais les informations complémentaires suivantes :

#### **3000.301 Traitements (-30'593.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de l'engagement de jeunes collaborateurs suite à un départ et à un changement de fonction.

#### **3000.310 Imprimés et fourniture de bureau (+2'468.-)**

L'augmentation résulte de la réorganisation du classement des dossiers de la Commission immobilière suite au départ à la retraite de son responsable.

**3000.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (+3'796.-)**

L'augmentation résulte de l'achat d'un bureau pour M. le Conseiller municipal en charge de cette Direction.

**3000.318 Autres prestations de tiers (-14'315.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement d'une diminution des honoraires d'avocats en relation avec les litiges en cours. Par année, environ 1 à 2 litiges, (pour 2011 = 1 terminé et 1 en cours).

**3000.319 Impôts, taxes et frais divers (+2'122.-)**

L'augmentation résulte de la participation de la ville de Lausanne aux frais de prestations du Président du registre foncier, responsable de la Commission d'estimation fiscale.

**3000.439 Autres recettes (-6'108.-)**

La diminution résulte des remboursements des jetons de présence 2011 des Conseillers municipaux délégués dans des conseils d'administration (Mme Zamora + M. Junod).

**330 Service du logement et des gérances**

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecarts	Comptes 2010
Charges	66'809'200.00	68'062'957.39		65'725'618.34
Crédits supplémentaires	2'533'700.00			
<b>Total des charges</b>	69'342'900.00	68'062'957.39	-1'279'942.61	65'725'618.34
Revenus	50'205'300.00	52'897'944.71		50'944'510.54
Crédits supplémentaires	528'400.00			
<b>Total des revenus</b>	50'733'700.00	52'897'944.71	2'164'244.71	50'944'510.54
Excédents de charges	-18'609'200.00	-15'165'012.68	-3'444'187.32	-14'781'107.80

Les crédits supplémentaires de la rubrique 330 s'élèvent à fr. 2'533'700.- pour les charges et de fr. 528'400.- pour les revenus, pour l'examen des détails de ces crédits supplémentaires, ils se trouvent dans les tableaux des sous centres.

L'examen des comptes de ce Service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 1'279'942.61 par rapport au budget 2011 et en augmentation de fr. 2'337'339.05 par rapport aux comptes 2010.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 2'164'244.71 par rapport au budget 2011, mais en augmentation de fr. 383'904.88 par rapport aux comptes 2010.

**3300 Gestion des immeubles**

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecarts	Comptes 2010
Charges	7'093'400.00	7'010'465.31		6'769'546.09
Crédits supplémentaires	166'000.00			
<b>Total des charges</b>	7'259'400.00	7'010'465.31	-248'934.69	6'769'546.09
Revenus	7'719'800.00	8'942'061.42	1'222'261.42	8'133'505.27
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	7'719'800.00	8'942'061.42	1'222'261.42	8'133'505.27
Excédents de revenus	460'400.00	-1'931'596.11	1'471'196.11	1'363'959.18

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3300 s'élèvent à fr. 166'000.- :

Rubrique	Montant	Concerne
3300.301	14'600.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0.288 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2011
3300.303	1'200.00	
3300.304	200.00	
3300.318	150'000.00	Audit sur la gestion du patrimoine financier de la Ville
	166'000.00	

La diminution des charges, de cette division, résulte principalement des rubriques 301/304 - Traitements + les cotisations y relatives, 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations, 316 – Loyers et redevances d'utilisation, 317 – Déplacements, débours, dédommagements, 318 – Autres prestations de tiers et 390 – Imputations internes.

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 434 – Redevances et prestations facturées, 438 – Prestations facturées aux crédits d'investissements, et 490 – Imputations internes.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure 2011, n'appelle pas de remarques particulières, mais les informations complémentaires suivantes :

**3300.301 Traitements (-160'567.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement à des vacances de postes ainsi qu'à une diminution temporaire de 20 % du taux d'activité d'un collaborateur pendant sa formation en cours d'emploi (2 mois à 100% et 10 mois à 80 %).

**3300.303 Cotisations aux assurances sociales (+6'047.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte des taux de la Caisse d'allocations familiales et de la nouvelle cotisation PC Familles.

**3300.304 Cotisations à la caisse de pensions (-11'192.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**3300.309 Autres charges de personnel (+11'678.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte du coût des formations professionnelles de niveaux supérieurs accordées en cours d'exercice à plusieurs collaborateurs.

**3300.310 Imprimés et fournitures de bureau (+9'173.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement des besoins en fournitures de bureau supérieurs aux prévisions ; de même que les formulaires agréés spécifiques à la gestion immobilière. De plus, le transfert des impressions BVR à la CADEV a engendré l'achat d'enveloppes à deux fenêtres, conformément aux nouvelles exigences de la poste suisse.

**3300.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-15'515.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement du report des frais induits par une réorganisation de Service, et de la prise en charge par le SOI, dans le cadre du préavis "Start2", d'écrans informatiques spécifiques.

**3300.316 Loyers et redevances d'utilisation (-23'442.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la décision de renoncer à la mise sur le logiciel immobilière OFIGER des "codes métiers" GEFI, du report du développement de pages de "Webgérance" suite au retard pris dans la mise à disposition de cet outil par le fournisseur informatique, ainsi que par le fait d'avoir privilégié les formations informatiques internes plutôt qu'externes. Le tout partiellement pondéré par l'acquisition d'outils spécifiques à la gestion des salaires des concierges de la CPCL.



**3300.317 Déplacements, débours, dédommagements (-7'891.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la participation aux loyers des places de parc des collaborateurs qui utilisent leur véhicule privé pour les besoins du Service et qui a été moins importante que prévue (comptes 2010 = fr. 30'912.- / budget 2011 = fr. 40'000.- / comptes 2011 = fr. 32'109.-). Nous constatons dès lors que le budget 2011 était légèrement surestimé par rapport à 2010.

**3300.318 Autres prestations de tiers (-51'196.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement d'une forte économie réalisée sur les frais d'affranchissements postaux facturés par l'Administration générale ainsi que sur les frais de transmissions des données informatiques. Les coûts d'honoraires et d'expertises, hors du crédit supplémentaire accordé pour l'audit de la division des gérances, se sont révélés très modestes (affranchissements postaux = -fr. 20'000.- / frais de transmission de données facturés par le SOI = -fr. 12'000.- / honoraires = -fr. 16'000.-).

**3300.434 Redevances et prestations facturées (+411'522.-)**

L'augmentation des recettes de cette rubrique provient principalement de la comptabilisation, sous cette rubrique, des commissions de gérance soumises à la TVA des immeubles gérés pour le compte de Eauservice, budgétisées initialement sous la rubrique 490, de la sous-évaluation au budget des commissions de gérance sur les travaux de la Caisse de pensions, ainsi que des frais administratifs induits par l'établissement des décomptes de chauffage (pour Eauservice = +fr. 33'000.- / pour la CPCL = +fr. 163'000.- / pour COLOSA = +fr. 122'000.-).

**3300.438 Prestations facturées aux crédits d'investissements (+9'212.-)**

L'augmentation des recettes de cette rubrique, non inscrite dans le budget 2011, provient essentiellement des suivis de chantiers facturés pour les travaux de l'opéra.

**3300.490 Imputations internes (+800'378.-)**

L'augmentation des recettes de cette rubrique résulte d'une sous-estimation des commissions de gérance sur les travaux des bâtiments de patrimoine administratif (charges sous la rubrique 3302.390), de celles sur les loyers de leurs nouveaux bâtiments (Sévelin 46, Saint-Martin 18, Place de la Navigation 10 et Avenue du Théâtre 6) et des places de parc aux abords des temples. Le tout partiellement pondéré par le transfert, sous la rubrique 434, des commissions de gérance de Eauservice.

**3301 Immeubles du patrimoine financier**

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart	Comptes 2010
Charges	20'111'700.00	19'500'668.75		19'889'371.15
Crédits supplémentaires	279'000.00			
<b>Total des charges</b>	20'390'700.00	19'500'668.75	-890'031.25	19'889'371.15
Revenus	29'916'800.00	30'667'786.98		29'607'928.53
Crédits supplémentaires	211'400.00			
<b>Total des revenus</b>	30'128'200.00	30'667'786.98	539'586.98	29'607'928.53
Excédents de revenus	9'737'500.00	11'167'118.23	1'429'618.23	9'718'557.38

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3301 s'élèvent à fr. 279'000.- :

Rubrique	Montant	Concerne
3301.301	1'500.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0.288 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2011
3301.303	100.00	
3301.304	0.00	
3301.314	156'000.00	Place de la Navigation 10 – Travaux de rénovation avant location Av. Mont-d'Or 11 et 13 – Travaux de rénovation avant location
3301.314	121'400.00	
3301.423	+129'600.00	Charges compensées par des revenus supplémentaires
3301.423	+81'800.00	
	279'000.00	
	+211'400.00	

La diminution des charges, de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 –Traitements + les cotisations y relatives, 309 – Autres Charges de personnel, 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 312 – Eau, énergie et chauffage, 314 – Entretien des biens immobiliers, 390 – Imputations internes.

L'augmentation des revenus résulte uniquement des rubriques 424 – Plus-values, produits exceptionnels, 436 – Remboursement de tiers, 439 – Autres recettes, et 490 - Imputations internes.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2011, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**3301.301 Traitements (-49'003.-)**

La diminution de cette rubrique provient du fait que le recours à du personnel auxiliaire a été moins important que prévu, et de la vacance de 0.96 EPT d'un poste de conciergerie.

**3301.303 Cotisations aux assurances sociales (-2'158.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**3301.304 Cotisations à la caisse de pensions (-6'218.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**3301.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (+ 2'217.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de l'achat de containers prévu en 2010 et reporté, en principe, sur l'exercice comptable 2011.

**3301.312 Eau, énergie et chauffage (-15'560.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'une économie sur les coûts de chauffage grâce à une saison de chauffe clémente.

**3301.314 Entretien des biens immobiliers (-177'913.-)**

La diminution de cette rubrique provient :

- de l'économie réalisée sur les travaux budgétisés (Ansermet 2 = -fr. 13'000.-, Devin 28 = -fr. 22'000.-, Jorat 80 = -fr. 41'000.-, Rumine 66 = -fr. 66'300.-, Navigation 10 = -fr. 35'000.-, Valentin 27 et 41 = -fr. 50'000.-). Ces économies sont légèrement pondérées par une augmentation des contrats d'entretien;
- du report de certains travaux sur 2012 en raison de contraintes extérieures (Valentin 27b et 41 – réfection de la route) : pour les travaux reportés en 2012 dans le cadre du budget alloué sans demande de crédit supplémentaire.

- 3301.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installation (+1'544.-)**  
L'ouverture de cette rubrique dans les comptes 2011 résulte des frais de nettoyage des containers par une entreprise privée.
- 3301.318 Autres prestations de tiers (+60'143.-)**  
L'augmentation de cette rubrique provient d'une augmentation due aux frais d'expertise d'EPIQR d'une partie du parc immobilier et aux honoraires d'avocats mandatés pour représenter la Ville au Tribunal des baux. Le tout partiellement pondéré par une surévaluation au budget de la prime incendie et dégâts d'eau des immeubles. (EPIQR = +fr. 50'000.- / frais d'avocat = +fr. 51'000.-).
- 3301.319 Impôts, taxes et frais divers (+14'463.-)**  
L'augmentation de cette rubrique provient de la recrudescence des dépôts de procédure auprès du Tribunal des baux. Pour 2010 : affaires où la Ville de Lausanne fut demanderesse = 4, fut défenderesse = 5 et pour 2011 : affaires où la Ville de Lausanne fut demanderesse = 16, fut défenderesse = 3.
- 3301.330 Pertes, défalcons, moins-values (+269'327.-)**  
L'augmentation de cette rubrique résulte de la régularisation de la redevance 2010 du droit de superficie de Malley 1-13 facturée à double et à la défalcons de la redevance du droit de superficie de Figuiers 39 suite au changement du superficiaire. Cette dernière est compensée par une recette correspondante portée sous la rubrique 424.
- 3301.380 Attributions aux réserves (+18'794.-)**  
L'augmentation résulte principalement de l'évolution du fonds de régulation des loyers des bâtiments d'Echallens 92-96, Palud 7-7bis, et Fauquez 29-43.
- 3301.390 Imputations internes (-997'893)**  
La diminution de cette rubrique provient de la facturation interne des intérêts résultant principalement d'acquisitions d'immeubles moins importantes que prévues et est partiellement pondérée par la rétrocession au Service du développement de la Ville et de la communication du revenu des places de parc et de la facturation de la commission de gérance dans le cadre de la gestion du PML.
- 3301.424 Plus-values, produits exceptionnels (+137'539.-)**  
L'augmentation de cette rubrique résulte de la facturation des loyers 2010 des jardins familiaux ainsi que la régularisation de la redevance du droit de superficie de Figuiers 39 (charge dans la rubrique 330).
- 3301.436 Dédommagements de tiers (+119'377.-)**  
L'augmentation de cette rubrique provient d'encaissement des indemnités d'assurance et des prétentions en dommages-intérêts.
- 3301.439 Autres recettes (+362'462.-)**  
L'augmentation de cette rubrique résulte principalement d'une sous-évaluation des recettes des buanderies payantes ainsi que de la facturation aux CFF d'emprises provisoires sur les terrains de la Ville dans le cadre du projet "Halte de Malley-Prilly" (recette des buanderies = fr. 60'000.- / facturation de l'emprise de chantier sur le terrain de la Ville de Lausanne pour la construction de la gare de Malley = fr. 300'000.-).
- 3301.461 Subventions du Canton (-12'538.-)**  
La diminution de cette rubrique provient de la réduction des subventions cantonales des bâtiments bénéficiant de l'aide des pouvoirs publics (Fauquez 29-43, St-Laurent/Arlaud) et la suppression de l'aide pour l'immeuble Valentin 27.

### 3302 Immeubles du patrimoine administratif

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart	Comptes 2010
Charges	27'188'300.00	29'646'961.04		27'516'367.23
Crédits supplémentaires	1'844'100.00			
<b>Total des charges</b>	29'032'400.00	29'646'961.04	614'561.04	27'516'367.33
Revenus	10'209'500.00	11'075'603.66		11'062'907.90
Crédits supplémentaires	317'000.00			
<b>Total des revenus</b>	10'526'500.00	11'075'603.66	549'103.66	11'062'907.90
Excédents de charges	-18'505'900.00	-18'571'357.38	65'457.38	-16'453'459.43

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3302 s'élèvent à fr. 1'844'100.- :

Rubrique	Montant	Concerne
3302.301	8'400.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de
3302.303	500.00	0.288 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2011
3302.301	43'500.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2011/08
3302.303	2'700.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2011/08
3302.304	8'300.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2011/08
3302.301	2'700.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2010/60
3302.303	200.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2010/60
3302.304	600.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2010/60
3302.311	1'000.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2010/60
3302.312	82'500.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2010/08
3302.312	47'000.00	Location provisoire de surfaces de bureaux à Sévelin 36 (charges)
3302.312	13'800.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2010/60
3302.313	5'000.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2011/08
3302.314	658'500.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2011/08
3302.314	63'000.00	Bibliothèque municipale – Remplacement de stores et signalétique
3302.314	66'000.00	Place de la Navigation 10 – Aménagements intérieurs
3302.314	194'000.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2010/60
3302.316	128'500.00	Location provisoire de surfaces de bureaux à Sévelin 36 (Loyers)
3302.316	66'400.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2010/60
3302.316	451'500.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2011/08
3302.490	+317'000.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2011/08
	1'844'100.00	
	+317'000.00	

Crédits d'investissements :

Un crédit complémentaire d'investissement de la rubrique 3302 de fr. 30'000.-, a également été demandé, celui-ci concerne le préavis 2011/21, mesure d'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité, afin de diminuer la consommation de l'éclairage de plusieurs bâtiments communaux gérés par le Service logement et gérances.

L'augmentation des charges, de cette division, résulte principalement des rubriques 301/303/304 – Traitements + les cotisations y relatives, 318 – Autres prestations de tiers, 319 – Impôts, taxes et frais divers, 330 – Pertes, défalcatons, moins-values, 390 – Imputations internes.

L'augmentation des revenus résulte uniquement des rubriques 424 – Plus-values, produits exceptionnels, 427 – Revenus des biens du patrimoine administratif, 434 – Redevances et prestations facturées, 436 – Remboursement de tiers, 439 – Autres recettes, et 490 – Imputations internes.

L'examen des comptes, rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2011, n'appelle pas de remarques particulières, mais les informations complémentaires suivantes :

**3302.301 Traitements (+235'784.-)**

L'augmentation résulte de :

- l'augmentation de 2.835 EPT, en remplacement des entreprises de nettoyage par du personnel interne à la Ville suite à l'interpellation de Mme A. Eggli
- paiement d'heures de remplacement pour pallier les absences de longue durée (montant supérieur à fr. 100'000.- pour des accidents et de la maladie)
- recours accru à du personnel auxiliaire pour pallier un congé maternité et des absences de longue durée.

**3302.303 Cotisations aux assurances sociales (+26'978.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**3302.304 Cotisations à la caisse de pensions (+10'460.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**3302.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-15'414.-)**

La diminution de cette rubrique provient que les frais d'acquisition de machines et de matériel ont été moins onéreux que prévu.

**3302.312 Eau, énergie et chauffage (-108'645.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'une économie sur les coûts de chauffage grâce à une saison de chauffe clémente.

**3302.314 Entretien des biens immobiliers (-228'056.-)**

La diminution de cette rubrique provient de :

- l'économie réalisée sur les travaux d'aménagement des locaux du SOI à Sévelin 46 (préavis N° 2011/08)
- la non réalisation, voire au report de travaux prévus dans les bâtiments de Chauderon 4, 7 et 9, de Palud 2 et de la Fondation de l'Hermitage (travaux reportés partiellement sur le budget 2012 sans demande de crédits supplémentaires)
- l'entretien des espaces verts moins important que prévu
- divers travaux de nettoyage effectués en interne par l'unité exploitation (nettoyage de fin de chantier, traitement et nettoyage des sols, etc).

**3302.316 Loyers et redevances d'utilisation (-75'486.-)**

La diminution de cette rubrique provient du loyer de Sévelin 46 (préavis N° 2011/08) dont l'occupation prévue dès le 1<sup>er</sup> mars a été différée en partie à mi-juillet pour l'ensemble des collaborateurs du SOI).

**3302.318 Autres prestations de tiers (+14'214.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient des frais de surveillance des places de parc gérées dans le cadre du plan de mobilité lausannois (PML), compensés par une recette correspondante enregistrée sous la rubrique 490.

**3302.319 Impôts, taxes et frais divers (+15'964.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient du versement d'une taxe unique d'évacuation des eaux usées facturée par la Direction des travaux pour le bâtiment de Sébeillon 8.

**3302.330 Pertes, défalcatons, moins-values (+88'968.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte de la régularisation de frais d'exercices antérieurs non provisionnés, ainsi que la comptabilisation des vacants du plan de mobilité lausannois (PML) et du patrimoine administratif avec des recettes correspondantes sous la rubrique 427.

**3302.390 Imputations internes (+660'314.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient de sous-estimations des :

- commissions de gérance sur les travaux des bâtiments du patrimoine administratif, ainsi que celles sur les loyers de leurs nouveaux bâtiments (Sévelin 36, Saint-Martin 18, Place de la Navigation 10, et Avenue du Théâtre 6) et des places de parcs aux abords des temples (voir recettes sous 490)
- loyers des places de parc rétrocédés à l'Administration générale dans le cadre du PML. Ces charges induisent des recettes correspondantes sous les rubriques 427, 439 et 490.

**3302.424 Plus-values, produits exceptionnels (+33'499.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte de la régularisation de recettes et de provisions provenant d'exercices antérieurs spécialement de la location de places de parc dans le cadre du PML.

**3302.427 Revenus des biens du patrimoine administratif (+308'293.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient de la facturation de loyers pour des services assujettis à la TVA et pouvant la récupérer (Pompes funèbres officielles, Service assainissement).

**3302.434 Redevances et prestations facturées (+105'871.-)**

L'augmentation de cette rubrique en relation avec le dépassement du poste 301. Ce dernier est répercuté sur les factures de nettoyage des locaux adressées à l'ORP ainsi que, nouvellement au Service d'assainissement suite à la reprise en interne des prestations de nettoyage du bâtiment des Terreaux 33.

**3302.436 Remboursement de traitements (+41'474.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement de l'encaissement des indemnités d'assurance.

**3302.439 Autres recettes (+38'025.-)**

L'augmentation de cette rubrique résulte principalement d'une sous-évaluation des revenus des places de parc sises dans des bâtiments propriétés de tiers : loyers rétrocédés à l'Administration générale sous la rubrique 390.

**3304 Division du logement**

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart	Comptes 2010
Charges	11'711'600.00	11'245'938.26		10'866'943.57
Crédits supplémentaires	242'800.00			
<b>Total des charges</b>	11'954'400.00	11'245'938.26	-708'461.74	10'866'943.57
Revenus	2'349'200.00	2'208'600.65		2'134'702.74
Crédits supplémentaires				
<b>Total des revenus</b>	2'349'200.00	2'208'600.65.98	-140'599.35	2'134'702.74
Excédents de charges	-9'605'200.00	-9'037'337.61	-567'862.39	-8'732'240.83

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3304 s'élèvent à fr. 242'800.- :

Rubrique	Montant	Concerne
3304.301	7'000.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0.288 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2011
3304.303	600.00	
3304.304	200.00	
3304.318	135'000.00	Métamorphose – Prestations Plates-Bandes + Tribu
3304.318	100'000.00	
	242'800.00	

La diminution des charges, y compris les crédits supplémentaires de cette division, résulte principalement des rubriques 301/304 – Traitements + les cotisations y relatives, 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations, 313 – Marchandises, 315 – Entretien d'objets mobiliers et d'installations, 316 – Loyer et redevances d'utilisation, 318 – Autres prestations de tiers, 319 – Impôts, taxes et frais divers, 365 – Subventions à des institutions, 366 – Aides individuelles.

La diminution des revenus résulte uniquement des rubriques 425 – Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif, 450 – Participation de la Confédération aux charges, et 451 – Participation du canton aux charges.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2011, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**3304.314 Entretien des biens immobiliers (-18'743.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement du fait que les locataires de logements soutenus par la cellule "logement" ont occasionné peu de dégâts dans les appartements subventionnés qu'ils occupent.

**3304.316 Loyers et redevances d'utilisation (-20'659.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement du report de la mise en place du module de gestion de développement durable SMEO, ainsi que des acquisitions de licences du logiciel INVESTIMMO (dans le budget 2012 est prévu la somme de fr. 17'000.- pour SMEO et un montant pour les extensions du logiciel INVESTIMMO).

**3304.318 Autres prestations de tiers (-124'944.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement que les honoraires liés à la démarche participative "Métamorphose", que les mandats "accompagnement dans l'écoquartier" et "analyse et amélioration des processus" n'ont pas été dépensés (démarche différée) (dans le budget 2012 est prévu la somme de fr. 130'000.- pour ces prestations (fr. 50'000.- + fr. 80'000.-).

**3304.319 Impôts, taxes et frais divers (-9'245.-)**

La diminution de cette rubrique provient du non achat de parts sociales en 2011.

**3304.365 Subventions à des institutions (-380'351.-)**

La diminution de cette rubrique provient que certaines subventions prévues pour la construction et la rénovation de logements n'ont pas correspondu au budget pour des motifs de régularisation en fonction des versements précédents calculés en particulier selon les avances déjà payées. Par ailleurs, les subventions octroyées aux sociétés sont partiellement diminuées ou totalement supprimées à certains locataires lorsque ceux-ci ne remplissent pas ou plus les conditions d'occupation. En outre, l'aide à la rénovation pour l'immeuble Borde 34-44 a été budgétisée pour l'année 2011 alors que la subvention réellement versée l'a été en fonction de l'entrée effective des locataires.

**3304.366 Aides individuelles (-142'014.-)**

La diminution de cette rubrique provient que les allocations communales au logement ainsi que les aides individuelles au logement ont été moins importantes que prévues (voir rubrique 451).

**3304.425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif (-123'006.-)**

La diminution de cette rubrique provient des intérêts des prêts chirographaires résultant d'un solde à amortir moins élevé qu'au budget, notamment en raison du remboursement d'un prêt (concerne spécialement le logement idéal, société coopérative).

**3304.439 Autres recettes (+60'880.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient du supplément de loyers encaissés auprès des locataires qui sont restés dans leurs logements subventionnés à titre provisoire.

**3304.450 Participation de la Confédération aux charges (-10'658.-)**

La diminution de cette rubrique provient d'une décision de modification de la production des données des statistiques à l'office fédéral de la statistique (décision favorable aux services concernés).

**3304.451 Participation du Canton aux charges (-71'007.-)**

La diminution de cette rubrique provient du remboursement de 50 % par l'Etat de Vaud de l'aide individuelle au logement, charge enregistrée sous la rubrique 366.

**Tableau comparatif des subventions versées avec une différence par rapport au budget 2011**

Rubrique	Concerne	Comptes 2011	Budget 2011	Ecart
3304.365	Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières	2'257'349.50	2'637'700.00	-380'350.50
3304.366	Aides individuelles	6'456.00	8000.00	-1'544.00
3304.366	Allocation communale au logement	1'851'530.00	1'992'000.00	-140'470.00
3304.3903	Immeubles communaux – Aide à la rénovation	5'554.00	18'100.00	-12'546.00
3304.3903	Imputations de subventions sous forme d'exonération fiscale	1'423'864.10	1'330'000.00	+93'864.10
3304.3903	Association des œuvres sociales de l'Armée du Salut	28'600.00	27'700.00	+900.00
3304.3903	Cité du Grand Age, Lausanne / 2006	159'340.00	158'600.00	+740.00
3304.3903	Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (Eterpeys)	149'480.00	151'300.00	-1'820.00
3304.3903	Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (St-Roch 15)	2'835.00	0.00	+2'835.00
3304.3903	Fondation Pro Habitat (Ch. du Grey)	0.00	15'500.00	-15'500.00
3304.3903	Le Logement Idéal – Société coopérative (R. de la Borde 12 à 22 bis)	28'255.00	27'700.00	+555.00
3304.3903	Le Logement Idéal – Société coopérative (Ch. des Eterpeys 16-22 et 30-32)	100'490.00	99'700.00	+790.00
3304.3903	L'Habitation féminine (Sauges 35-37)	75'675.00	71'800.00	+3'875.00
3304.3903	Maison pour Etudiants de l'université de Lausanne (Falaise 1 à 3 / Rhodanie 64)	109'400.00	107'500.00	+1'900.00
3304.3903	Société coopérative d'habitation Lausanne (Ch. des Eterpeys 9-19)	72'430.00	71'900.00	+530.00
3304.3903	Société coopérative LOGACOP – Chatelard 28-30-30B	6'230.00	5'900.00	+330.00
3304.3903	Société immobilière Clair Logis Lausanne "B"	18'930.00	19'000.00	-70.00

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart
Subventions totales du Service	7'459'404.55	7'433'100.00	26'304.55
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecart
Subventions totales du Service	7'108'131.55	6'775'600.00	332'531.55
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecart
Subventions totales du Service	7'021'568.60	7'467'800.00	-446'231.40
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecart
Subventions totales du Service		7'400'600.00	

**Remarques :****3304.365 – Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières**

- Fr. 145'525.- : l'aide à la pierre pour le nouvel immeuble de Pro Habitat à la Borde a été budgétisée en 2010, pour l'année 2011, à fr. 215'255.- selon préavis. Toutefois, seuls fr. 70'000.- ont été versés ceci au prorata de l'entrée des locataires.
- Fr. 140'000.- : 151 locataires ne remplissant plus les conditions d'occupation ont vu leur subvention soit être réduite soit être supprimée.
- Fr. 60'000.- : sur 72 opérations subventionnées, le calcul durant 15 ans des subventions dégressives peut engendrer au fil du temps des différences et des décalages selon, par exemple, les avances versées au début d'une opération ou en cas de maintien à parité de la subvention au lieu de sa dégressivité en fonction de la situation financière de l'immeuble.
- Fr. 25'000.- : une avance de subvention à la pierre a été versée pour la rénovation des immeubles d'Entre-Bois. Cette subvention n'a pas été prévue lors de l'élaboration du budget en raison du retard des travaux qui a finalement été partiellement rattrapé.

**3304.366 – Allocation communale au logement**

Les aides supprimées et les nouvelles AIL ont accusé une surestimation au budget de 80 candidats.



### 3304.3903 – Immeubles communaux – Aide à la rénovation

Les aides à la pierre dégressives des immeubles St-Laurent 6-8/Arlaud 1 et Fauquez 29-43 ont été surestimées. En outre, l'immeuble Valentin 27 ne bénéficie plus de cette aide dès 2010 (élément connu après l'élaboration du budget 2011).

### 3304.3903 – Imputations de subventions sous forme d'exonération fiscale

Les patrimoines immobiliers peuvent subir des variations en plus ou en moins dans les estimations de la valeur fiscale puis reportées sur la taxation. Par ailleurs, certains patrimoines se sont agrandis.

### 3304.3903 – Imputations de subventions gratuités terrains

FLCL – St-Roch 15 (+2'835.-)

Cette subvention aurait dû être prévue lors de l'élaboration du budget 2011 (ce qui est le cas pour 2012).

Fondation Pro Habitat – Gratta-Paille 18 (-15'500.-)

Dès 2011, l'intégralité du DDP est à la charge de la superficière (ch du Grey).

L'Habitation féminine – Sauges 35-37 (+3'875.-)

Selon le contrat de DDP, la redevance peut être indexée tous les cinq ans. Dernière indexation en 2011.

## **3600**      **Service de la culture**

	<b>Budget 2011</b>	<b>Comptes 2011</b>	<b>Ecarts</b>	<b>Comptes 2010</b>
Charges	42'321'000.00	42'647'179.46		41'098'051.75
Crédits supplémentaires	303'400.00			
<b>Total des charges</b>	<b>42'624'400.00</b>	<b>42'647'179.46</b>	<b>22'779.46</b>	<b>41'098'051.75</b>
Revenus	560'100.00	929'044.74		853'339.83
Crédits supplémentaires	169'200.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>729'300.00</b>	<b>929'044.74</b>	<b>199'744.74</b>	<b>853'339.83</b>
Excédents de charges	-41'895'100.00	-41'718'134.72	-176'965.28	-40'244'711.92

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3600 s'élèvent à fr. 303'400.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
3600.301	14'700.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de
3600.303	1'200.00	0.288 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2011
3600.304	100.00	
3600.301	42'800.00	Mudac – Engagement d'une auxiliaire pendant 5 mois
3600.301	32'900.00	Prestations des musées – Engagement de personnel auxiliaire
3600.301	27'300.00	Musée historique – Engagement d'auxiliaires
3600.303	3'700.00	Mudac- Engagement d'une auxiliaire pendant 5 mois
3600.303	2'900.00	Prestations des musées – Engagement de personnel auxiliaire
3600.303	2'400.00	Musée historique – Engagement d'auxiliaires
3600.304	1'700.00	Mudac- Engagement d'une auxiliaire pendant 5 mois
3600.304	900.00	Musée historique – Engagement d'auxiliaires
3600.310	29'800.00	Parution d'espaces publicitaires pour les visites et expositions
3600.311	88'600.00	Acquisition d'œuvres d'art pour la Collection d'art verrier
3600.313	1'200.00	Achats de matériel pour l'exposition Sauvés des Eaux
3600.318	7'200.00	Frais d'honoraires pour des annonces promotionnels
3600.319	5'000.00	Frais de transport des œuvres achetées
3600.365	41'000.00	Le Capitole – Subvention complémentaire à la Cinémathèque pour le nettoyage et la conciergerie du bâtiment
3600.436	+ 19'600.00	Encaissement d'indemnités (allocation fédérale de maternité)
3600.436	+ 17'800.00	Encaissement d'indemnités (allocation fédérale de maternité)
3600.439	+ 131'800.00	Dépenses compensées de la rubrique 3600.319
	303'400.00	
	+169'200.00	

Remarques :

Concernant les crédits supplémentaires des rubriques 3600.301/303/304, suite à un congé accident avec engagement d'un auxiliaire, une partie des charges de ces rubriques sont compensées par l'encaissement de fr. 26'100.- porté sur la rubrique 1200.436 de l'Administration générale, Service du personnel.

L'augmentation des charges, y compris les crédits supplémentaires de ce service, résulte principalement des rubriques 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations, 315 – Entretien de mobiliers et d'installation, 316 – Loyers et redevances d'utilisation, 318 – Autres prestations de tiers, 365 – Subventions à des institutions, 390 – Imputations internes.

L'augmentation des revenus résulte principalement des rubriques 434 – Redevances et prestations facturées, 436 – Dédommagement de tiers, et, 439 – Autres recettes.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2011, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**3600.300** Rétribution des autorités (-1'260.-)

La diminution de cette rubrique résulte de l'organisation de trois séances au lieu des quatre planifiées dans le budget pour la Commission du théâtre (versement de jetons de présence aux participants).

**3600.303** Cotisations aux assurances sociales (+6'156.-)

Le dépassement de cette rubrique résulte de l'augmentation, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de la cotisation à la Caisse d'allocations familiales et l'introduction au 1<sup>er</sup> octobre 2011, de la nouvelle cotisation PC Familles.

**3600.304** Cotisations à la caisse de pensions (-42'547.-)

La diminution de cette rubrique résulte d'une économie induite par l'engagement de personnel auxiliaire pour pallier la vacance de postes fixes.

**3600.310** Imprimés et fournitures de bureau (-34'136.-)

La diminution de cette rubrique résulte principalement des frais d'impression d'un album-jeu reporté en 2012 à la Collection de l'art brut en raison d'une restructuration interne (montant prévu dans le budget 2012 = fr. 20'000.-), de frais d'annonces au Musée romain inférieurs aux prévisions (une seule exposition temporaire) et de frais d'impression du "Bulletin des musées lausannois" moins importants que prévus suite aux prix renégociés à la baisse.

**3600.311** Achats d'objets mobiliers et d'installations (+10'570.-)

L'augmentation de cette rubrique provient d'acquisitions de mobiliers de scénographie au Musée romain de Vidy et au Mudac pour :

- l'exposition de céramique "Helvète vulcains", compensé par une économie sur la rubrique 3600.319
- l'exposition "Playmobil Fab", compensé par du sponsoring enregistré sous la rubrique 3600.439.

**3600.313** Marchandises (+9'871.-)

Le dépassement de cette rubrique résulte de :

- l'acquisition de matériel pour la scénographie de l'exposition "Playmobil Fab" au Mudac, compensé par du sponsoring enregistré sous la rubrique 3600.439
- l'achat de matériel pour les différentes expositions à la Collection de l'art brut et au Musée romain, compensé par une économie sous la rubrique 3600.319
- à l'accueil au Mudac de l'exposition "Bourses fédérales de design 2011", dépassement entièrement compensé par la participation de l'Office fédéral de la culture enregistrée sous la rubrique 3600.439.

**3600.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (+6'632.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement des frais de restauration d'œuvres suite au sinistre de 2009 à la Collection de l'art brut. Ces frais seront pris en charge par l'assurance. Montant des dégâts évalué à plus de fr. 390'000.- (remboursement en 2010 = fr. 98'000.-/en 2011 = fr. 296'000.-).

**3600.316 Loyers et redevances d'utilisation (+11'920.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de la location d'animaux empaillés pour l'exposition "Avance Hercule" au Musée romain. Dépense entièrement pondérée par une économie sous la rubrique 3600.319.

**3600.318 Autres prestations de tiers (+132'030.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient essentiellement au Mudac pour :

- des frais de restauration de différentes œuvres de la Collection d'art verrier suite aux dégâts provoqués par l'inondation du dépôt de Villamont en 2008, l'indemnité de l'assurance enregistrée sous la rubrique 3600.436 (fr. 20'400.-)
- des honoraires de la graphiste pour la conception de la brochure de l'exposition "Flavia Cocchi", dépassement compensé par une économie réalisée sous la rubrique 3600.319
- l'accueil de l'exposition "Bourses fédérales de design 2011" dépassement entièrement compensé par la participation de l'Office fédéral de la culture, montant enregistré sous la rubrique 3600.439.

**3600.319 Impôts, taxes et frais divers (-48'494.-)**

La diminution de cette rubrique résulte des compensations des dépassements sur les rubriques 311, 313, 316, et 318.

**3600.331 Amortissement du patrimoine administratif (-58'800.-)**

La diminution de cette rubrique résulte de la suppression de l'amortissement du prêt accordé à la Fondation pour les musiques actuelles en regard des remboursements déjà effectués.

**3600.365 Subvention à des institutions (+20'244.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient essentiellement de la TVA facturée sur les loyers 2011, suite à la reprise du bail du centre de danse, de Beaulieu Exploitation SA par la Fondation de Beaulieu au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**3600.380 Attribution aux réserves**

Cette rubrique concerne le Fonds de réserve pour risques de tournée pour le Théâtre de Vidy, au 31 décembre 2011 le montant du fonds était de fr. 200'000.-, sans prélèvement durant l'année 2012 il sera de fr. 300'000.- au 31 décembre. (Préavis N° 31 du 25 juin 1998, il est réalimenté à raison de fr. 100'000.- par année dès le budget 2010).

**3600.390 Imputations internes (+12'470.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient essentiellement d'une facturation plus importante de la Police du commerce sur les billets d'entrée (impôt sur le divertissement), les recettes sont enregistrées sous la rubrique 3600.434.

**3600.434 Finances d'entrée (+25'544.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement du succès remporté par l'exposition "Playmobil-Fab".

**3600.435 Ventes (-27'711.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la vente de catalogues moins importante que prévue à la Collection de l'art brut et pas d'édition de catalogue d'exposition au Musée historique et Musée romain de Vidy en 2011. Dans l'élaboration du budget, chaque

année un montant identique de fr. 100'000.- est porté pour cette rubrique (2010 = fr. 81'968.53 / 2009 = fr. 106'120.35 / 2008 = fr. 119'290.39 / 2007 = fr. 77'031.40).

**3600.436 Dédommagement de tiers (+24'586.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de l'encaissement des indemnités de l'assurance suite aux dégâts d'eau survenus en 2008 au dépôt du Mudac à Villamont.

**3600.439 Autres recettes (+167'577.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement des recettes de sponsoring affectées à la mise sur pied des expositions et participation de l'office fédéral de la culture à l'exposition "Bourses fédérales de design 2011" organisée au Mudac. Lors de l'élaboration du budget, aucun montant n'est porté dans cette rubrique. En fonction des sponsorings accordés pour des expositions, des demandes de crédits supplémentaires sont chaque fois présentées à la Commission des finances.

**Tableau comparatif des subventions versées avec une différence par rapport au budget 2011**

Rubrique	Concerne	Comptes 2011	Budget 2011	Ecarts
3600.365	Béjart Ballet Lausanne – Loyer	313'200.00	290'000.00	+23'200.00
3600.365	Cinémathèque suisse – Salle Le Capitole	41'000.00	0.00	+41'000.00
3600.365	Cinémathèque suisse – Salle Le Capitole, (crédit supplémentaire)		41'000.00	
3600.365	Musique – Subventions casuelles	538'850.25	540'000.00	-1'149.75
3600.365	Spectacles divers, accueils	24'000.00	25'000.00	-1'000.00
3600.365	Spectacle divers, promotions et diffusion	240'117.05	240'000.00	+117.05
3600.365	Subventions casuelles cinéma	184'569.00	185'000.00	-431.00
3600.365	Troupes indépendantes de théâtre – Subventions diverses	786'788.60	787'000.00	-211.40
3600.3903	Participations aux loyers – Onze Plus – Local de répétition av J.-J. Mercier	7'560.00	7'600.00	-40.00
3600.3903	Participations aux loyers – Pull Off Théâtre, Rue de l'Industrie 10	12'960.00	13'000.00	-40.00
3600.3903	Participations aux loyers – Théâtre 2.21	43'344.00	43'400.00	-56.00
3600.3903	Participations aux loyers – Théâtre Cabaret Boulimie	57'776.00	57'800.00	-24.00
3600.3903	Participations aux loyers – Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	40'560.00	40'600.00	-40.00

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecarts
Subventions totales du Service	30'870'052.95	30'915'900.00	-45'847.05
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts
Subventions totales du Service	32'776'560.65	32'766'800.00	+9'760.65
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecarts
Subventions totales du Service	33'693'668.20	33'673'700.00	-19'968.20
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts
Subventions totales du Service		46'481'900.00	

Remarques :

3600.365 – BBL

Le dépassement résulte de la TVA facturée sur les loyers 2011, suite à la reprise du bail, du centre de danse, de Beaulieu Exploitation SA par la Fondation de Beaulieu au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

3600.365 – Cinémathèque suisse, salle Le Capitole

Acquisition en 2010 par la Ville de la salle de cinéma Le Capitole dont la gestion a été confiée à la Cinémathèque suisse. Propriétaire du bâtiment, la Ville est responsable de l'entretien de ce cinéma. Dans le but de faciliter et d'en optimiser les coûts, une subvention complémentaire a été attribuée à la Cinémathèque afin qu'elle puisse assurer le nettoyage et la conciergerie dudit bâtiment.

A fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire 1<sup>ère</sup> série 2011.

**3700**      **Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne**

	<b>Budget 2011</b>	<b>Comptes 2011</b>	<b>Ecart</b>	<b>Comptes 2010</b>
Charges	7'962'600.00	7'770'097.06		7'839'516.60
Crédits supplémentaires	218'100.00			
<b>Total des charges</b>	<b>8'180'700.00</b>	<b>7'770'097.06</b>	<b>-410'602.94</b>	<b>7'839'516.60</b>
Revenus	202'300.00	197'848.30		372'287.30
Crédits supplémentaires	0.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>202'300.00</b>	<b>197'848.30</b>	<b>-4'451.70</b>	<b>372'287.30</b>
Excédents de charges	-7'978'400.00	-7'572'248.76	-406'151.24	-7'467'229.30

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3700 s'élèvent à fr. 218'100.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
3700.301	13'900.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0.288 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2011
3700.303	1'100.00	
3700.304	2'100.00	
3700.301	10'100.00	Bibliothèque municipale/Bibliobus – Personnel auxiliaire
3700.303	900.00	Bibliothèque municipale/Bibliobus – Personnel auxiliaire
3700.311	30'000.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2010/60
3700.314	90'000.00	Bibliothèque jeunesse – Remplacement système de climatisation
3700.315	43'000.00	Bibliothèque & archives – Wifi public (Installation)
3700.318	2'000.00	Bibliothèque & archives – Wifi public (exploitation)
3700.318	25'000.00	Crédit spécial de fonctionnement – Préavis N° 2010/60
	218'100.00	

La diminution des charges de cette division résulte principalement des rubriques 301 – Traitements, 304 – Cotisations à la caisse de pension, 310 – Imprimés et fournitures de bureau, 311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations, 313 – Marchandises, 315 – Entretien d'objets mobiliers et d'installations, 318 – Autres prestations de tiers et 390 – Imputations internes.

La diminution des revenus résulte principalement de la rubrique 439 – Autres recettes.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2011, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**3700.301**    **Traitements (-164'603.-)**

La diminution de cette rubrique résulte principalement de la vacance de postes et de recours moins important que prévu à du personnel auxiliaire pour des remplacements.

**3700.303**    **Cotisations aux assurances sociales (-3'659.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**3700.304**    **Cotisations à la caisse de pensions (-32'275.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**3700.309**    **Autres charges de personnel (-4'385.-)**

La diminution résulte d'une diminution de la formation du personnel sur cet exercice comptable étant donné la planification de formation sur 2 ans (2011 = 2<sup>ème</sup> année de formation).

**3700.310**    **Imprimés, et fournitures de bureau (-39'527.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement de travaux de reliure confiés à des tiers inférieurs aux prévisions et une diminution des achats périodiques.

- 3700.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-31'511.-)**  
La diminution de cette rubrique provient d'achats de mobilier pour le dépôt des archives aux Plaines-du Loup limités au maximum, compte tenu du projet de construction des Côtes de Montbenon.
- 3700.313 Marchandises (-28'925.-)**  
La diminution de cette rubrique provient de l'achat de livres dont le coût est facturé à la livraison (exemple : livraison en janvier d'une commande faite pour décembre).
- 3700.314 Entretien des biens immobiliers (-38'940.-)**  
La diminution de cette rubrique provient d'une économie sur le redimensionnement du remplacement du système de climatisation de la Bibliothèque jeunesse. (Av. d'Echallens 2a).
- 3700.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations (-32'636.-)**  
La diminution de cette rubrique provient principalement d'une diminution du coût de la mise en place du wifi public dans les espaces d'accueil et de recherche. Les devis de Citycable étaient plus importants que les montants facturés à la réalisation.
- 3700.317 Déplacements, débours, dédommagements (+1'908.-)**  
L'augmentation résulte d'une sous-estimation des charges lors de l'élaboration du budget (comptes 2010 = fr. 7'610.-, budget 2011 = fr. 5'600.-, comptes 2011 = fr. 7'507.55).
- 3700.318 Autres prestations de tiers (-33'988.-)**  
La diminution résulte des frais de déménagement économisés compte tenu de la nouvelle donne touchant le projet d'implantation aux Côtes de Montbenon.
- 3700.424 Plus-values, produits exceptionnels (+7'932.-)**  
L'augmentation de cette rubrique est due principalement à l'encaissement de créances initialement défalquées par le Contentieux et de régularisation des provisions 2010.
- 3700.439 Autres recettes (-20'181.-)**  
La diminution de cette rubrique est due principalement à la mise en place du nouveau tarif des taxes.

**Tableau comparatif des subventions versées avec une différence par rapport au budget 2011**

Rubrique	Concerne	Comptes 2011	Budget 2011	Ecarts
3700.365	Subventions casuelles	7'500.00	10'000.00	-2'500.00

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecarts
Subventions totales du Service	306'500.00	310'000.00	-3'500.00
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts
Subventions totales du Service	367'000.00	367'000.00	0.00
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecarts
Subventions totales du Service	414'500.00	417'000.00	-2'500.00
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts
Subventions totales du Service		435'500.00	

Remarques :

Concernant les subventions casuelles, celles-ci sont attribuées par la Direction en fonction des demandes.

**390 Service des assurances sociales**

(anc. 610)

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecarts	Comptes 2010
Charges	8'868'000.00	8'792'657.96		8'365'924.03
Crédits supplémentaires	271'000.00			
<b>Total des charges</b>	9'139'000.00	8'792'657.96	-346'342.04	8'365'924.03
Revenus	4'208'300.00	4'588'020.66		3'942'896.77
Crédits supplémentaires	252'500.00			
<b>Total des revenus</b>	4'460'800.00	4'588'020.66	+127'220.66	3'942'896.77
Excédents de charges	-4'678'200.00	-4'204'637.30	-473'562.70	-4'423'027.26

Les crédits supplémentaires de la rubrique 390 s'élèvent à fr. 271'000.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
390.301	174'500.00	Traitements
390.303	15'000.00	Cotisations aux assurances sociales
390.304	29'000.00	Cotisations à la caisse de pensions
390.311	24'000.00	Achats d'objets mobiliers et d'installations
390.314	15'000.00	Entretien des biens immobiliers
390.316	13'500.00	Loyers et redevances d'utilisation
390.434	+ 252'500.00	Redevances et prestations facturées
	271'000.00	
	+252'500.00	

L'examen des comptes de ce service, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 346'342.04 par rapport au budget 2011 et en augmentation de fr. 426'733.93 par rapport aux comptes 2010.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 127'220.66 par rapport au budget 2011, et en augmentation de fr. 645'123.89 par rapport aux comptes 2010.

**390 Secteur des assurances sociales**

(anc. 6100)

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecarts	Comptes 2010
Charges	7'397'700.00	7'283'971.71		6'907'548.11
Crédits supplémentaires	268'200.00			
<b>Total des charges</b>	7'665'900.00	7'283'971.71	-381'928.29	6'907'548.11
Revenus	3'970'300.00	4'338'498.06		3'709'195.12
Crédits supplémentaires	252'500.00			
<b>Total des revenus</b>	4'222'800.00	4'338'498.06	+115'698.06	3'709'195.12
Excédents de charges	-3'443'100.00	-2'945'473.65	-497'626.35	-3'198'352.99

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3900 s'élèvent à fr. 268'200.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
3900.301	14'400.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une Indexation de
3900.303	1'200.00	0.288 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2011
3900.304	100.00	
3900.301	157'600.00	Aug. du personnel suite nouvelle Loi sur les prestations complém.
3900.303	13'600.00	Aug. du personnel suite nouvelle Loi sur les prestations complém.
3900.304	28'800.00	Aug. du personnel suite nouvelle Loi sur les prestations complém.
3900.311	24'000.00	Aug. du personnel suite nouvelle Loi sur les prestations complém.
3900.314	15'000.00	Aug. du personnel suite nouvelle Loi sur les prestations complém.
3900.316	13'500.00	Aug. du personnel suite nouvelle Loi sur les prestations complém.
3900.434	+ 252'500.00	Aug. du personnel suite nouvelle Loi sur les prestations complém.
	268'200.00	
	+252'500.00	

L'examen des comptes de ce secteur des assurances sociales, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en diminution de fr. 381'928.29 par rapport au budget 2011 et en augmentation de fr. 376'423.60 par rapport aux comptes 2010.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 115'698.06 par rapport au budget 2011, mais en diminution de fr. 629'302.94 par rapport aux comptes 2010.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2011, n'appelle pas de remarques particulières mais les informations complémentaires suivantes :

**3900.301 Traitements (-189'315.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement de l'entrée en vigueur des PC familles au 1<sup>er</sup> octobre au lieu du 1<sup>er</sup> juillet et au remplacement d'un adjoint administratif en cours d'année.

**3900.304 Cotisation à la caisse de pensions (-42'637.-)**

Conséquence de la rubrique 301.

**3900.309 Autres charges de personnel (-8'383.-)**

La diminution de cette rubrique provient de moins de formation professionnelle suite au report de la migration informatique des rentes et des PC.

**3900.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations (-152'529.-)**

La diminution de cette rubrique provient du report en 2012 de la migration des applications rentes et PC sur les produits Globaz. La direction du service précise que suite à des problèmes de livraison de l'application, elle ne sait pas si une livraison interviendra en 2012 voire en 2013. Dans le cadre du budget 2012, aucun montant n'est disponible pour cette migration. En cas de livraison en 2012 de celle-ci, un crédit supplémentaire de deuxième série 2012 est dès lors possible.

**3900.316 Loyer et redevances d'utilisation (-11'016.-)**

La diminution de cette rubrique provient principalement de l'entrée en vigueur des PC familles au 1<sup>er</sup> octobre au lieu du 1<sup>er</sup> juillet.

**3900.318 Autres prestations de tiers (+23'520.-)**

L'augmentation de cette rubrique est due principalement à la non migration sur les nouveaux applicatifs de Globaz reportés en 2012. La redevance annuelle pour l'utilisation du site informatique de la caisse de pensions AVS est due.

**3900.434 Redevances et prestations facturées (+26'436.-)**

L'augmentation de cette rubrique est due principalement aux nouvelles règles d'indemnisation des caisses AVS.

**3900.439 Autres recettes (+84'691.-)**

L'augmentation de cette rubrique provient principalement de la facturation des frais de sommation, induite par le nouveau logiciel de gestion du contentieux, introduite au 2<sup>ème</sup> semestre 2010. Les encaissements 2011 comprennent également des taxes de 2010 facturées et encaissées tardivement.



**3901 Secteur administratif DSS+E**  
(anc. 6101)

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecarts	Comptes 2010
Charges	1'470'300.00	1'508'686.25		1'458'375.92
Crédits supplémentaires	2'800.00			
<b>Total des charges</b>	1'473'100.00	1'508'686.25	35'586.25	1'458'375.92
Revenus	238'000.00	249'522.60		233'701.65
Crédits supplémentaires	0.00			
<b>Total des revenus</b>	238'000.00	249'522.60	11'522.60	233'701.65
Excédents de charges	-1'235'100.00	-1'259'163.65	24'063.65	-1'224'674.27

Les crédits supplémentaires de la rubrique 3901 s'élèvent à fr. 2'800.-, ceux-ci concernent :

Rubrique	Montant	Concerne
3901.301	2'500.00	Adaptation des traitements, suite renchérissement avec une indexation de 0.288 % au 1 <sup>er</sup> janvier 2011
3901.303	200.00	
3901.304	100.00	
	2'800.00	

L'examen des comptes de ce secteur administratif, nous permet de constater qu'au niveau des charges, y compris les crédits supplémentaires, celles-ci sont en augmentation de fr. 35'586.25 par rapport au budget 2011 et en augmentation de fr. 50'310.33 par rapport aux comptes 2010.

En ce qui concerne les revenus, y compris les crédits supplémentaires, ceux-ci sont en augmentation de fr. 11'522.60 par rapport au budget 2011, et également en augmentation de fr. 15'820.95 par rapport aux comptes 2010.

L'examen des comptes rubrique par rubrique, en plus des renseignements complémentaires de la brochure des comptes 2011, n'appelle pas de remarques particulières mais une information complémentaire suivante :

**3901.366 Aides individuelles (+41'452.-)**

L'augmentation de cette rubrique est due à une augmentation de 12.5 % des allocations communales de naissances.

**Tableau comparatif des subventions versées avec une différence par rapport au budget 2011**

Rubrique	Concerne	Comptes 2011	Budget 2011	Ecarts
3901.366	Aide à la famille	394'710.00	350'000.00	+44'710.00
3901.366	Cadeaux aux nonagénaires	32'742.10	36'000.00	-3'257.90

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecarts
Subventions totales du Service	415'829.25	430'000.00	-14'170.75
	Comptes 2010	Budget 2010	Ecarts
Subventions totales du Service	380'020.20	386'000.00	-5'979.80
	Comptes 2011	Budget 2011	Ecarts
Subventions totales du Service	427'452.10	386'000.00	+41'452.10
	Comptes 2012	Budget 2012	Ecarts
Subventions totales du Service		347'400.00	

Remarques :

3901.366 – Aides individuelles

Il s'agit de l'allocation communale de naissance qui est octroyée à la mère d'un nouveau-né pour autant qu'elle soit sans activité lucrative et que le revenu déterminant maximum des parents ne dépasse pas fr. 60'000.-. Le montant de l'allocation varie de fr. 1'000.- à fr. 1'440.-, par palier de 110 francs, en fonction de la situation économique des parents. La limite de revenu y donnant droit est augmentée de fr. 7'000.- par enfant autre que le nouveau-né.

Les parents ou celui des parents qui élèvent l'enfant doivent/doit être domicilié(s) légalement à Lausanne depuis trois mois. Les intéressés sont informés de l'existence de l'allocation. Ils doivent la requérir s'ils souhaitent y prétendre.

Autant dire qu'il n'est pas possible de prévoir le taux de natalité des femmes sans activité lucrative ni la situation économique des bénéficiaires.

### **Remarque concernant le Service de la culture**

Lors de l'examen du préavis N° 2011/50 "Budget de fonctionnement de l'exercice 2012", dans le rapport du Président de la Commission des finances, concernant le Service de la culture, il était précisé que :

*"Les commissaires se sont penchés avec attention sur les activités du Service de la culture et tirent une sonnette d'alarme. Ils estiment en effet que, dans l'état actuel, une réduction budgétaire aurait un effet négatif disproportionné sur la production culturelle. La COFIN recommande dès lors que le préavis de politique culturelle, attendu pour le printemps 2013, inclue un plan prévisionnel de continuité en cas de discontinuité budgétaire significative, élaboré de manière participative avec les acteurs culturels."*

Lors de la séance concernant l'examen des comptes 2011, le chef de service n'avait pas connaissance de cette remarque émise par le Président de la Commission des finances lors de la séance du Conseil communal de décembre 2011.

### **Observation :**

Lors de l'élaboration du budget 2013 et du préavis de la politique culturelle, la Municipalité est priée de tenir compte, de la remarque de la Commission des finances.

### **Conclusions**

Nous tenons à remercier Monsieur Grégoire Junod, Directeur de Culture et logement, ainsi que Madame et Messieurs les chefs de service et le responsable de la Commission immobilière, Madame la cheffe comptable de la Direction culture et logement, pour leur disponibilité et l'amabilité avec lesquelles ils nous ont fourni les renseignements et explications requises.

Les commissaires soussignés vous proposent d'accepter ces comptes 2011 de la Direction culture et logement (**présentation comptable du rapport selon la nouvelle organisation des services dans les Directions dès le 1<sup>er</sup> juillet 2011**).

Les commissaires :

*Jean-François Cachin, rapporteur*

*Philipp Stauber*

# DIRECTION DES TRAVAUX

## **1. Introduction**

La sous-commission s'est réunie les 3, 4 et 8 mai 2012. Cette année, les trois visites de la sous-commission ont pour but, l'examen des comptes 2011 avec le Directeur des travaux, les chefs de service et leurs adjoints et M. Christian Enz, chef comptable de la Direction. De nombreuses questions ont été posées aux chefs de service de la Direction des travaux; toutes ont obtenu des réponses claires et précises. La sous-commission a établi que les comptes 2011 reflètent une réelle préoccupation de la bonne gestion des biens publics. Les chefs de services défendent avec conviction les montants nécessaires pour maintenir un niveau d'entretien suffisant du patrimoine communal. Nous tenons à remercier M. le Directeur des travaux, les chefs de service et leurs adjoints et tout particulièrement le chef comptable de la Direction pour les renseignements qu'ils nous ont fournis et pour leur grande disponibilité.

## **2. Comptes 2011**

### **2.1 Charges et revenus de la Direction**

	<b>Budget 2011</b>	<b>Comptes 2011</b>	<b>Ecart</b>	<b>Comptes 2010</b>
Charges	226'894'500.00			
Crédit supplémentaire	1'280'000.00			
<b>Total des charges</b>	<b>228'174'500.00</b>	<b>218'851'406.03</b>	<b>9'323'093.97</b>	<b>218'206'804.50</b>
Revenus	159'306'000.00			
Crédit supplémentaire	81'7000.00			
<b>Total des revenus</b>	<b>159'387'700.00</b>	<b>161'225'718.40</b>	<b>1'838'018.40</b>	<b>165'295'624.83</b>
<b>Excédents de charges</b>	<b>68'786'800.00</b>	<b>57'625'687.63</b>	<b>11'161'112.37</b>	<b>52'911'179.67</b>

Comme le montre le tableau ci-dessus, par rapport aux prévisions du budget 2011, les charges sont inférieures de 4.09 % et s'élèvent à fr. 218'851'406.03 et les revenus sont supérieurs de 1.15 % et s'élèvent à fr. 161'225'718.40. L'excédent global des charges est de fr. 57'625'687.63 ou 16.23 % inférieur au budget 2011 (fr. 68'786'800.-). L'évolution des charges entre les comptes 2010 et les comptes 2011 est, cette année, en augmentation de fr. 644'601.53 en raison principalement de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises", particulièrement de la nature 318 "Autres prestations de tiers" suite à l'augmentation de la facturation interne des prestations effectuées par les Services industriels pour eauservice; alors que les revenus sont en diminution de fr. 4'069'906.43 en raison principalement de la rubrique 45 "Dédommagements de collectivités publiques" suite à la diminution des subsides versés dans le cadre de la péréquation intercommunale concernant le chapitre "Routes" et de la rubrique 43 "Taxes, ventes et prestations facturées" au niveau des contributions de raccordement d'eau. Ces résultats représentent une augmentation totale de l'excédent de charges entre l'année 2010 et l'année 2011 de fr. 4'714'507.96 soit 8.91 % par rapport aux comptes 2010.

### **Crédits supplémentaires**

Durant l'année 2011, 16 demandes de crédits supplémentaires concernant le budget de fonctionnement ont été effectuées par les services de la Direction des travaux pour un montant de fr. 850'100.- (fr. 931'800.- (charges) – fr. 81'700.- (recettes), voir aussi Préavis N° 2011/31 et 2011/55); à ce montant s'ajoute encore le crédit supplémentaire lié à l'indexation des traitements (0.288 %) de fr. 348'200.-. Cette somme de demandes de crédits supplémentaires pour 2011 (fr. 1'198'300.-) dessine une diminution par rapport à 2010, qui totalisait un montant de fr. 1'820'700.-.

## 2.2 Charges et revenus de la Direction par service

### Charges

		CHARGES	Part charges 11 %	Comptes 2010	Budget 2011	Cptes 10 Cptes 11 %	Comptes 2011	Bud. 11 Cptes 11 %
4100	4100	Service de la coordin. et cadastre	2.67	6'201'089	6'617'900	-5.69	5'848'408	-11.63
4201	4201	Service des routes et mobilité	35.53	75'504'634	81'335'000	2.99	77'762'699	-4.39
4300	4300	Service d'urbanisme	2.84	5'787'671	6'421'500	7.28	6'208'819	-3.31
4400	4400	Service d'architecture	2.23	4'820'158	5'220'400	1.13	4'874'816	-6.62
460	4600	Administration et études (ASST)	0.17	354'924	417'900	1.97	361'933	-13.39
460	4601	Ramassage et tri des déchets	12.98	28'088'429	29'496'700	1.16	28'413'168	-3.67
460	4602	Unité de gestion du réseau (UGR)	4.71	10'281'504	10'989'300	0.22	10'304'013	-6.24
460	4603	Traitement des eaux usées	6.13	14'950'099	16'045'000	-10.23	13'420'314	-16.36
460	4604	Incinération des déchets	2.77	6'055'289	6'376'000	0.10	6'061'529	-4.93
4700	4700	Eauservice Lausanne	29.97	66'163'008	65'254'800	-0.86	65'595'708	0.52
		<b>DIRECTION</b>	<b>100.00</b>	<b>218'206'805</b>	<b>228'174'500</b>	<b>0.30</b>	<b>218'851'407</b>	<b>-4.09</b>

Les charges de la Direction des travaux ont légèrement augmenté (comptes 2010 – 2011) et sont inférieures aux prévisions du budget (-4.09 %) et également inférieures à la moyenne de la Ville (+5.78 %).

### Revenus

		REVENUS	Part revenus 11 %	Comptes 2010	Budget 2011	Cptes 10 Cptes 11 %	Comptes 2011	Bud. 11 Cptes 11 %
4100	4100	Service de la coordin. et cadastre	5.36	8'463'641	8'602'500	2.12	8'642'923	0.47
4201	4201	Service des routes et mobilité	27.27	44'709'850	39'785'900	-1.67	43'963'594	10.50
4300	4300	Service d'urbanisme	0.56	1'016'805	836'400	-10.84	906'568	8.39
4400	4400	Service d'architecture	0.04	71'961	47'100	-1.63	70'790	50.30
460	4600	Administration et études (ASST)	0.04	102'014	107'000	-32.76	68'599	-35.89
460	4601	Ramassage et tri des déchets	6.66	10'569'344	11'000'600	1.63	10'742'010	-2.35
460	4602	Unité de gestion du réseau (UGR)	6.39	10'281'504	10'688'400	0.22	10'304'013	-3.60
460	4603	Traitement des eaux usées	8.32	14'950'099	15'954'500	-10.23	13'420'314	-15.88
460	4604	Incinération des déchets	3.76	6'099'338	6'361'200	-0.65	6'059'729	-4.74
4700	4700	Eauservice Lausanne	41.59	69'031'069	66'004'100	-2.87	67'047'179	1.58
		<b>DIRECTION</b>	<b>100.00</b>	<b>165'295'625</b>	<b>159'387'700</b>	<b>-2.46</b>	<b>161'225'719</b>	<b>1.15</b>

Les revenus augmentent légèrement (+1.15 %) par rapport au budget, néanmoins en moindre mesure que ceux de la Ville (+1.69 %); ils sont toutefois inférieurs à ceux des comptes 2010 (-2.46 %).

## 2.3 Charges et revenus de la Direction par nature

### Charges par nature

	CHARGES	Part charges 11 %	Comptes 2010	Budget 2011	Cptes 10 Cptes 11 %	Comptes 2011	Bud. 11 Cptes 11 %
30	Personnel	44.77	96'085'821	104'174'000	1.96	97'969'807	-5.96
31	Biens, services, marchandises	27.45	57'985'562	64'569'900	3.60	60'072'285	-6.97
32	Intérêts passifs						
33	Amortissements	16.75	36'932'893	36'754'600	-0.75	36'656'684	-0.27
35	Dédom. à des collectivités publiques	0.04	92'454	177'800	-10.78	82'488	-53.61
36	Subventions accordées	0.01	20'000	20'000	100.00	20'000	100.00
38	Attribution aux réserves	1.86	6'284'286	1'842'900	-35.16	4'074'906	121.11
39	Imputations internes	9.13	20'805'789	20'635'300	-3.99	19'975'237	-3.20
	<b>DIRECTION</b>	<b>100.00</b>	<b>218'206'805</b>	<b>228'174'500</b>	<b>0.30</b>	<b>218'851'407</b>	<b>-4.09</b>

L'ensemble des rubriques de charges de la Direction des travaux sont inférieures au budget, sauf la rubrique concernant les attributions aux réserves (38).

La rubrique concernant les charges de personnel (rubrique 30) est en baisse par rapport au budget en raison principalement de la vacance de certains postes dû aux difficultés rencontrées pour trouver des candidats répondant à la spécificité des missions techniques. Celles des biens, services et marchandises (rubrique 31) diminuent de 6.97 % en raison principalement des économies réalisées sur le prix unitaire du kWh électrique (- 5 cts par kWh par rapport au budget), sur les consommations plus faibles que prévu pour l'eau, l'électricité et le gaz par suite d'arrêts de longues durées non planifiés des installations de la STEP et du résultat des comptes du P+R de Venues qui a permis des économies par rapport au budget pour couvrir la perte d'exploitation. Les amortissements (rubrique 33) sont en très légère diminution (-0.27 %). La diminution des dédommagements à des collectivités publiques (rubrique 35) (-53.61 %) et les subventions accordées, identiques à l'année passée, (rubrique 36) ne concernent respectivement que 0.04 % et 0.01 % du total. Les attributions aux réserves (rubrique 38) sont largement supérieures au budget suite au versement effectué sur le fonds de péréquation en lieu et place du prélèvement initialement prévu (STEP) et à l'attribution supplémentaire de fr. 2'000'000.- au Fonds de renouvellement de la station de Saint-Sulpice. Les imputations internes (rubrique 39) sont en légère diminution de 3.20 %.

### Revenus par nature

	REVENUS	Part revenus 11 %	Comptes 2010	Budget 2011	Cptes 10 Cptes 11 %	Comptes 2011	Bud. 11 Cptes 11 %
<b>40</b>	<b>Impôts</b>						
<b>41</b>	<b>Patentes, concessions</b>	0.58	1'056'741	903'500	-10.87	941'917	4.25
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>	14.37	22'178'391	22'528'900	4.48	23'171'708	2.85
<b>43</b>	<b>Taxes, ventes, prestations facturées</b>	66.77	109'522'323	106'095'600	-1.71	107'649'371	1.46
<b>44</b>	<b>Part à des recettes sans affectation</b>						
<b>45</b>	<b>Dédom. de collectivités publiques</b>	14.85	26'994'625	22'116'600	-11.29	23'948'267	8.28
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	0.04	47'687	40'000	22.15	58'248	45.62
<b>48</b>	<b>Prélèvements sur les réserves</b>	0.00	0.00	2'049'000	réd. tot.	0.00	réd. tot.
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	3.38	5'495'858	5'654'100	-0.72	5'456'208	-3.50
	<b>DIRECTION</b>	<b>100.00</b>	<b>165'295'625</b>	<b>159'387'700</b>	<b>-2.46</b>	<b>161'225'719</b>	<b>1.15</b>

La rubrique patentes, concession (rubrique 41) affiche un résultat légèrement supérieur au budget (+4.25 %) dû principalement au bon résultat lié à la facturation des permis de construire (difficilement prévisible lors de l'élaboration du budget). La légère augmentation des revenus de biens (rubrique 42) (+2.85 %) résulte de la délivrance des permis d'occuper provisoirement le domaine public et des nouvelles recettes pour le stationnement spécifique (co-voiturage) organisé à l'occasion de grandes manifestations sur le site de Beaulieu. Les taxes, ventes et prestations facturées (rubrique 43) augmentent légèrement grâce aux prestations facturées par certaines unités du service des routes et de la mobilité pour le compte de tiers (services communaux commercialisés et tiers) et aux ventes d'eau pour les communes alimentées en gros. Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 45) augmentent de 8.28 % en raison du décompte final de la péréquation intercommunale concernant l'exercice 2010. La rubrique subventions acquises (rubrique 46) concernant les subventions de l'ECA pour les bornes hydrantes augmente (+45.62 %); néanmoins elle ne représente que 0.04 % du total des revenus. Contrairement aux prévisions, il n'a pas été nécessaire d'effectuer de prélèvement sur les réserves (rubrique 48), le montant des taxes d'épuration étant supérieur à l'excédent de charges entraînant par là un versement sur le fonds de péréquation (rubrique 38). La rubrique 49, imputations internes a légèrement diminué (-3.50 %).

## Effectifs EPT de la Direction et apprenti-e-s

Imputation	Effectif en EPT	Effectif en EPT		Evolution en EPT Comptes 10/11	Evolution en EPT Budget 11/Comptes 11	Ecart % évolution 10 / comptes 11	Ecart % évolution 11 / budget 11	Nbre apprentis
	Comptes 2010 (31.12.2010)	Budget 2011	Comptes 2011 (31.12.2011)					
SCC - 4100.301	46.40	49.50	50.10	3.70	0.60	7.97	1.21	4
RM - 4201.301	334.87	359.04	364.50	29.63	5.46	8.85	1.52	11
URB - 4300.301	32.90	36.50	37.10	4.20	0.60	12.77	1.64	0
ARCH - 4400.301	29.60	32.00	32.50	2.90	0.50	9.80	1.56	1
ASST – 4600.301 à 4604.301	241.35	248.40	242.40	1.05	-6.00	0.44	-2.42	1
EAU - 4700.301	128.30	132.05	131.25	2.95	-0.80	2.30	-0.61	2
<b>Total de la Direction</b>	<b>813.42</b>	<b>857.49</b>	<b>857.85</b>	<b>44.43</b>	<b>0.36</b>	<b>5.46</b>	<b>0.04</b>	<b>19</b>

Chiffres extraits du rapport de gestion 2011

### Commentaires par service

**Des explications complémentaires ne sont données que si celles fournies par la brochure des comptes n'ont pas paru suffisamment claires.**

#### **4100** Service de la coordination et du cadastre (50.10 EPT au 31 décembre 2011 et 4 apprenti-e-s)

Aucune demande de crédit supplémentaire.

4100.301 Malgré deux appels d'offre en 2011, le poste d'adjoint au chef de service, inoccupé depuis début 2010, n'a toujours pas été repourvu. Au 16 mai 2012, ce poste n'a toujours pas été repourvu. Un autre poste dans les géodonnées est resté vacant au cours de l'exercice 2011.

4100.310 Croissance de charges s'expliquant par le transfert des charges du matériel de bureaux aux services, figurant précédemment aux comptes du Secrétariat municipal (1001.310).

4100.319 Passage du montant de la cotisation de l'Association du système d'information dans le canton de Vaud de fr. 50'000.- initialement à fr. 6'000.- à la suite des négociations du Service.

4100.351 Baisse de charges s'expliquant par le retard du Canton dans ses facturations, reportées sur l'exercice 2012.

4100.427 Augmentation de recettes liée aux nombreux chantiers sur le domaine public en 2011.

#### **4201** Service des routes et de la mobilité (364.50 EPT au 31 décembre 2011 et 11 apprenti-e-s)

Deux demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de fr. 48'200.-, avec compensation de recettes de fr. 700.-, ont été demandés (préavis N° 2011/55).

4201.301 Diminution de charges s'expliquant par un marché de l'emploi des ingénieurs extrêmement tendu et par le haut niveau de connaissance techniques exigé. L'affectation d'un poste d'ingénieur notamment a nécessité trois appels d'offre.

4201.313 Croissance de charges s'expliquant par de nombreux véhicules n'étant plus sous garantie.

4201.316 Garantie pour la perte d'exploitation du P+R de Vennes demeurant élevée à hauteur de fr. 1.8 mio bien qu'en légère diminution (2.2 mio aux comptes 2010).

4201.330 Croissance de charges liée à la rétrocession de macarons en raison de nombreux véhicules roulant à perte.

4201.424 Augmentation de recettes liée à la vente de nombreux petits véhicules (pour le nettoyage, le déneigement ou le lavage de trottoirs) acquis en leasing en 2006 et revendus en 2011, en raison d'une durée de vie moyenne de cinq ans.

4201.439 Légère augmentation de la location de places de parc de nuit du P+R de Vennes réduisant quelque peu le subside de la Ville sur la perte d'exploitation (4201.316) : fr. 1.4 mio au budget 2011 contre fr. 1.550 mio aux comptes 2011.

4201.451 Montants des subventions très souvent supérieurs aux montants figurant aux budgets et s'expliquant par une augmentation du nombre de chantiers et d'exploitations de la route.

#### **4300**      **Service d'urbanisme** (37.10 EPT au 31 décembre 2011 et 0 apprenti-e)

Une demande de crédit supplémentaire pour un montant de fr. 180'000.-, sans compensation de recettes, a été demandée (préavis N° 2011/55).

4300.301 Baisse de charge s'expliquant notamment par un poste de secrétaire resté vacant plusieurs mois.

4300.434 Augmentation s'expliquant notamment par la facturation des prestations du Service d'urbanisme pour le plan de quartier du Petit-Château, faute de mandataire trouvé.

#### **4400**      **Service d'architecture** (32.50 EPT au 31 décembre 2011 et 1 apprenti-e)

Trois demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de fr. 23'500.-, sans compensation de recettes, ont été demandés (préavis N° 2011/31 et 2011/55).

4400.301 Diminution de charges liée au poste pour un architecte, chef de projet Métamorphose pas encore repourvu. Quelques départs à la retraite.

4400.311 Baisse de charges liée à l'achat de 40 panneaux d'affichage pour le f'ar (forum d'architecture de Lausanne) finalement commandés en 2011, mais qui figureront aux comptes 2012 (date de livraison).

#### **460**        **Service d'assainissement** (242.40 EPT au 31 décembre 2011 et 1 apprenti-e)

Huit demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de fr. 550'100.-, avec compensation de recettes de fr. 81'000.-, ont été demandés (préavis N° 2011/31 et 2011/55).

#### **4600**      **Administration et études**

4600.434 Diminution de prestations du fait du manque de disponibilité du chef de service pour GEDREL. Rythme de croisière surestimé pour les prestations particulières effectuées pour TRIDEL SA.

#### **4601**      **Ramassage et tri des déchets**

4601.301 Baisse de charges faute de l'engagement de deux postes de surveillants, finalement transférés à Routes et mobilité en juillet 2011 (4201.301).

4601.318 Diminution de charges essentiellement liée à l'inscription désormais hors TVA des montants des prestations.

4601.352 Baisse de charges s'expliquant par la production de la facture de la ville de Renens pour les prestations effectuées postérieure au bouclage des comptes 2011.

4601.424 Baisse de recettes liée à la vente reportée dans l'attente d'une offre de reprise de deux anciens camions.

#### **4602**      **Unité de gestion du réseau**

4602.301 Diminution de charges liée aux vacances de trois postes (un dessinateur, un assistant et un membre de la direction du service) courant 2011, ayant nécessité la parution de la même annonce à plusieurs reprises.

#### **4603**      **Traitement des eaux usées**

4603.301 Baisse de charges causée notamment par les vacances de deux postes de cadres et de plusieurs postes d'ouvriers qualifiés, ayant nécessité la parution de la même annonce à plusieurs reprises.

4603.312 Diminution de charges provoquée notamment par les nombreuses pannes survenues sur la ligne d'incinération lesquelles ont entraîné une économie d'électricité et de gaz.

#### **4604 Incinération des déchets**

4604.301 Economie liée aux vacances de postes, notamment d'un ingénieur et d'un membre de la direction du service.

#### **4700 eauservice Lausanne (131.25 EPT au 31 décembre 2011 dont 2 apprenti-e-s)**

Deux demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de fr. 130'000.-, sans compensation de recettes, ont été demandés (préavis N° 2011/31).

4700.301 Economie liée notamment à une vacance de poste d'ingénieur pendant 11 mois sur 12.

4700.315 Baisse de charges liée aux ruptures de conduites plus faibles que prévues, principalement tributaires du climat.

4700.435 Augmentation de recettes liée à l'augmentation des volumes d'eaux consommées en raison des sécheresses.

### **3. Observations générales**

Les observations relatives à la difficulté de recherches de postes de cadres et d'ingénieurs figurant au rapport des comptes 2010 restent d'actualité pour la plupart des services de la Direction d'après les comptes 2011. Jusqu'à trois appels d'offre sont parfois nécessaires pour repourvoir certains des postes en question. Sur le plan comptable, cette situation se traduit par des économies contraintes reflétées par des vacances de postes prolongées de plusieurs mois. Cet état de fait contribue à une forte mise sous pression des collaborateurs et parfois à des prises de retard inévitables. Les causes de ces difficultés semblent connues : manque de qualifications techniques suffisantes ou/et de formation adéquate, perte d'intérêt pour certaines professions d'ingénieurs, forte concurrence avec le marché du secteur privé, manque d'expérience, etc.. Une attention particulière devra être portée à ce sujet aux prochains exercices comptables, quant aux moyens mis en œuvre pour pallier à ces désagréments, dans l'intérêt bien compris des collaborateurs ainsi que des services délivrés à la population.

### **4. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la sous-commission vous recommande d'accepter les comptes 2011 de la Direction des travaux.

Les commissaires :

*Jean Tschopp, rapporteur*

*Claude Bonnard*



## DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA COHESION SOCIALE

### Charges et revenus par service

		CHARGES	Part des charges %	Comptes 2011	Budget 2011	ec./bud. %	Comptes 2010	ec./2010 %
630	6300	SSL - Administration du service	0.67	1'682'902.30	1'501'000	12.12	1'822'830.27	-7.68
630	6301	SSL - Unités de support	1.26	3'148'830.60	3'521'300	-10.58	2'645'771.87	19.01
630	6302	SSL - Unités de prestations	13.44	33'608'008.26	33'056'700	1.67	31'635'103.22	6.24
630	6303	SSL - Subventions et aides indiv.	4.94	12'366'077.73	12'604'200	-1.89	11'969'498.86	3.31
640	6400	STI - Administration du service	1.38	3'455'181.34	3'616'900	-4.47	3'551'587.68	-2.71
640	6401	STI - Office du travail	0.40	1'011'387.84	1'021'600	-1.00	965'225.23	4.78
640	6402	STI - Office régional de placement	4.32	10'814'471.60	11'180'500	-3.27	11'160'364.66	-3.10
640	6404	STI - Emplois temp. Subventionnés	2.82	7'043'036.69	7'685'900	-8.36	7'102'458.22	-0.84
540	5400	Service de santé des écoles	2.05	5'135'337.99	<b>5'286'800</b>	-2.86	5'142'260.06	-0.13
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	2.49	6'217'681.68	<b>6'344'100</b>	-1.99	6'233'871.41	-0.26
550	5500	Service dentaire	1.57	3'914'344.60	<b>4'317'600</b>	-9.34	3'981'545.91	-1.69
561	5610	Administration du service et fondations privées subventionnées	9.80	24'516'477.25	<b>25'083'000</b>	-2.26	23'902'105.63	2.57
561	5612	Accueil vacances	1.66	4'148'838.46	<b>4'294'600</b>	-3.39	4'099'393.53	1.21
561	5613	Institutions d'éducation	1.22	3'042'970.02	<b>3'567'300</b>	-14.70	3'006'780.81	1.20
561	5614	Cultes et temples	1.65	4'117'016.55	<b>4'479'800</b>	-8.10	4'337'253.24	-5.08
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	19.59	48'994'673.62	<b>50'096'000</b>	-2.20	47'793'061.92	2.51
590	5900	Centres de vie enfantine communaux	18.70	46'777'202.13	<b>47'727'000</b>	-1.99	43'166'228.89	8.37
590	5901	Institutions subventionnées	12.04	30'116'680.89	<b>29'847'500</b>	0.90	28'899'420.72	3.28
		<b>DIRECTION</b>	100.00	250'111'119.55	<b>255'231'800</b>	-2.01	241'414'762.13	3.60

		REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2011	Budget 2011	ec./bud. %	Comptes 2010	ec./2010 %
630	6300	SSL - Administration du service	0.32	311'230.67	<b>345'200</b>	-9.84	<b>350'279.36</b>	-11.15
630	6301	SSL - Unités de support	2.40	2'305'184.81	<b>2'729'700</b>	-15.55	<b>2'215'478.98</b>	4.05
630	6302	SSL - Unités de prestations	30.79	29'519'697.14	<b>26'801'300</b>	10.14	<b>27'260'057.08</b>	8.29
630	6303	SSL - Subventions et aides indiv.	1.03	992'229.26	<b>975'000</b>	1.77	<b>1'129'271.60</b>	-12.14
640	6400	STI - Administration du service	0.50	480'932.26	<b>413'900</b>	16.20	<b>424'258.55</b>	13.36
640	6401	STI - Office du travail	0.18	174'056.50	<b>142'000</b>	22.58	<b>171'852.50</b>	1.28
640	6402	STI - Office régional de placement	11.07	10'612'251.90	<b>10'945'900</b>	-3.05	<b>10'856'246.06</b>	-2.25
640	6404	STI - Emplois temp. Subventionnés	6.99	6'702'565.38	<b>6'846'700</b>	-2.11	<b>6'770'767.62</b>	-1.01
540	5400	Service de santé des écoles	4.46	4'274'183.15	<b>4'374'200</b>	-2.29	4'232'958.01	0.97
541	5410	Psychologie, psychomot. & logop.	6.17	5'920'230.16	<b>6'029'500</b>	-1.81	5'895'617.04	0.42
550	5500	Service dentaire	2.39	2'288'924.60	<b>2'371'300</b>	-3.47	2'501'726.55	-8.51
561	5610	Administration du service et fondations privées subventionnées	1.01	969'956.15	<b>894'300</b>	8.46	872'716.13	11.14
561	5612	Accueil vacances	0.85	811'229.10	<b>833'700</b>	-2.70	777'352.56	4.36
561	5613	Institutions d'éducation	3.17	3'042'970.02	<b>3'561'700</b>	-14.56	2'992'933.89	1.67
561	5614	Cultes et temples	0.28	272'985.80	<b>255'900</b>		268'011.20	1.86
580	5800	Ecoles primaires et secondaires	8.28	7'943'136.75	<b>7'687'500</b>	3.33	7'768'912.55	2.24

		REVENUS (suite)	Part des revenus %	Comptes 2011	Budget 2011	ec./bud. %	Comptes 2010	ec./2010 %
590	5900	Centres de vie infantine communaux	17.99	17'245'452.49	17'112'600	0.78	16'222'457.56	6.31
590	5901	Institutions subventionnées	2.10	2'015'953.56	939'800	114.51	1'406'199.70	43.36
		DIRECTION	100.00	95'883'169.70	93'260'200	2.81	92'117'096.94	4.09

### Charges et revenus par nature

CHARGES	Part des charges %	Comptes 2011	Budget 2011	ec./bud %	Comptes 2010	ec./2010 %
Personnel	51.14	127'918'434.32	131'936'400	-3.05	123'026'571.15	3.98
Biens, services, marchandises	26.24	65'639'754.45	67'274'900	-2.43	61'861'790.80	6.11
Intérêts passifs						
Amortissements	3.16	7'893'362.87	8'006'800	-1.42	8'608'945.02	-8.31
Dédom. à collectivités publiques	0.38	945'067.65	979'100	-3.48	1'156'108.70	-18.25
Subventions accordées	12.80	32'012'864.43	32'424'400	-1.27	31'414'165.79	1.91
Attribution aux réserves	0.40	1'000'000.00	0		1'107'618.16	-9.72
Imputations internes	5.88	14'701'635.83	14'610'200	0.63	14'239'562.51	3.24
DIRECTION	100.00	250'111'119.55	255'231'800	-2.01	241'414'762.13	3.60

REVENUS	Part des revenus %	Comptes 2011	Budget 2011	ec./bud %	Comptes 2010	ec./2010 %
Impôts						
Revenus des biens	1.48	1'421'932.55	1'397'300	1.76	1'375'840.60	3.35
Taxes, ventes, prestations facturées	23.88	22'892'595.02	21'201'000	7.98	21'255'697.14	7.70
Part à recettes sans affectation						
Dédom. de collectivités publiques	68.43	65'611'795.52	65'669'700	-0.09	64'553'510.20	1.64
Subventions acquises	1.04	995'399.30	968'900	2.73	951'154.10	4.65
Prélèvements sur les réserves	0.92	882'939.00			224'679.16	292.98
Imputations internes	4.25	4'078'508.31	4'023'300	1.37	3'756'215.74	8.58
DIRECTION	100.00	95'883'169.70	93'260'200	2.81	92'117'096.94	4.09

### Analyse par service

#### Remarques générales

Nos commentaires complètent les explications déjà détaillées figurant dans la brochure des comptes.

Le Service social Lausanne et le Service du travail et de l'intégration, qui faisaient partie de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, ont été rattachés à la Direction de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale, lors de la nouvelle législature en 2011.

Les comptes 2011 présentent un excédent de charges de fr. 154'227'950.- inférieur au budget de fr. 7'743'650.-.

De façon générale, la hausse des charges de 8'696'357 millions entre les comptes 2010 et les comptes 2011 s'explique par l'augmentation des cas d'aide sociale (subventionnée partiellement par le Canton) et par l'augmentation des places en crèches et garderies.

## 5400 Service de santé des écoles

Le Service compte 4.2 postes d'assistants sociaux non subventionnés par le Canton.

Les programmes de prévention sont subventionnés au 2/3 par le Canton et à 1/3 par la Ville.

Trois postes d'infirmières ne sont pas payées par le Canton, car la Ville prévoit une infirmière scolaire pour 1'200 élèves, alors que les normes cantonales sont d'une infirmière pour 1'600 élèves.

Seulement une partie des actions de santé budgétées ont été réalisées, ce qui explique une large part des économies aux comptes (en particulier au poste 5400.318).

5400.490 Imputations interne : les recettes se retrouvent au poste 5800.452. Ce procédé permet d'avoir la base comptable pour justifier les factures auprès des autres communes.

**Observation : le nombre d'infirmières octroyés par le DSAS est insuffisant par rapport aux besoins d'une population lausannoise comportant beaucoup de migrants et de bénéficiaires de l'aide sociale. De ce fait, les salaires de trois infirmières ne sont pas pris en charge par le département et émargent au budget de la Ville. La Municipalité est invitée à demander au DSAS une dotation en personnel infirmier plus importante que celle octroyée.**

## 5410 Psychologie scolaire

5410.301 Trois départs en retraite de collaboratrices de longue date expliquent la baisse des dépenses par rapport à ce qui était budgété.

– L'excédent de charges concerne avant tout des dépenses de loyers et de mobiliers. En voici le détail :

- Mobilier (5410.311.0) : fr. 4'720.60
- Frais de chauffage (5410.312.2) : fr. 2'163.00
- Electricité, gaz, eau (5410.312.3) : fr. 643.85
- Loyers (5410.316.0) : fr. 33'330.00
- Cotisations et frais divers (5410.319.9 partiel) : fr. 1'673.45 (déménagement)
- Imputations de loyers (5410.390.1) : fr. 103'300.00
- Recettes diverses (5410.439.0) : ./ fr. 603.15 (ristournes de chauffage)
- Salaire et charges sociales d'une nettoyeuse : fr. 2'454.53
- Salaire et charges sociales des spécialistes (à la charge de la Ville) : fr. 149'769.24

soit un total de fr. 297'451.52.

Le fait que les locaux soient pris en charge par la Ville contrairement aux salaires est inscrit dans la Loi scolaire cantonale (bientôt LEO).

La convention entre la Ville et le Canton stipule que les employés ont un statut communal.

## 5500 Service dentaire

5500.301 Pendant une année, un orthodontiste n'a pas été remplacé (difficulté à en trouver car les salaires dans le privé sont significativement plus élevés); cette vacance a aussi des répercussions sur le poste 5500.31 et 5500.366.

5500.318.4 Analyses orthodontiques effectuées aux Etats-Unis où cette technologie est mieux développée (recherche actuellement d'un équivalent en Europe).

## **561 Service de la jeunesse et des loisirs**

5610.30 La difficulté à trouver des éducateurs formés explique une part des vacances et la baisse des traitements, ainsi que des cas de maladie (301).

5611.316 Notamment loyer payé à la Paroisse St-Etienne ou pour la permanence Jeune Borde.

5611.318 Le Canton a du retard dans la mise en œuvre du partenariat pour la prévention alcool (cf. préavis N° 2010/18), ce qui explique les dépenses moindres que budgétées, fr. 50'000.- n'ayant pas été dépensés.

54614.439 Augmentation des tarifs de montée dans la tour de la cathédrale.

### Subventions :

pour la dernière année, les subventions musicales et pour le théâtre jeune public figurent dans cette rubrique; elles passeront par la suite à la Culture.

– Les imputations de subventions concernent le plus souvent des loyers.

## **5800 Ecoles primaires et secondaires**

5800.302 Les experts aux examens et les sports scolaires sont refacturés à l'Etat. Ils sont donc compensés à la rubrique 451.

5800.310 La hausse des dépenses par rapport à 2010 s'explique en particulier par l'impression des documents liés au renouvellement des conseils d'établissement.

5800.318 Ce poste comprend notamment le paiement des abonnements de bus pour les écoliers vivant à plus d'1 kilomètre de leur domicile et le paiement de la moitié de l'abonnement pour les écoliers vivant à moins d'1 kilomètre de leur domicile, ainsi que pour les 16-20 ans non-écoliers. Les dépenses sont en hausse puisque cette offre de la ville est de plus en plus utilisée, car de plus en plus connue.

5800.330 L'écart par rapport à la somme budgétée s'explique par le fait que les dépenses de ce poste sont difficiles à anticiper (actes de défaut de bien, déprédations causées aux bâtiments, etc.).

5800.352 La Ville a entrepris de renégocier avec les autres communes afin de leur faire payer plus cher l'arrivée d'élèves dans des classes d'accueil lausannoise (quand de telles classes n'existent pas dans les petites communes); mais ces négociations ont été interrompues dans la mesure où l'acceptation sur le plan cantonal de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) va modifier le système.

5800.366 Les aides individuelles diminuent parce que les établissements scolaires organisent moins de camps et de voyages.

5800.439 L'augmentation de revenu s'explique ici par une ristourne de chauffage, ainsi que par l'installation d'une borne par Swisscom sur un terrain (à l'Arzillier) que l'entreprise loue à la Ville (fr. 4'600.- par an).

5800.451 Notamment augmentation du montant versé pour les secrétaires et les bibliothécaires par le Canton.

## **590 Service d'accueil de jour de l'enfance**

5900 L'augmentation générale des charges aux comptes 2011 par rapport à 2010 s'explique par l'intégration des APEMS dans ce service.

- 5900.313 A Valency et Montelly, les budgets nourritures ont été dépassés (ils sont normalement de fr. 4.50 par jour et par enfant). Par ailleurs, des cuisines plus performantes ont été installées aux Bergières et à Montelly, ce qui a permis de vendre des repas excédentaires à des garderies privées, au prix de fr. 8.20 par repas, sans la TVA.
- 5900.318.4 Achat de repas à des entreprises privées pour certains APEMS et CVE, pour 1.9 million en tout.
- 5900.330 Charges entraînées par les parents qui ne parviennent pas à payer les factures.

### **630 Service social de Lausanne**

- 6300.301 Création d'un nouveau poste de responsable logistique.
- 6300.309 Fluctuation des dépenses dans un cadre normal : pas de volonté de freiner la formation du personnel.
- 6300.319 Il s'agit d'une imputation interne au budget du service social (les frais de notaires et d'avocats pour la Fondation Soins Lausanne se trouvent au poste 318); un crédit de fr. 50'000.- constitue le capital initial de la Fondation, dont la création a été décidée par le Conseil communal avec l'acceptation du préavis N° 2010/45. Il était trop tôt pour que cette dépense apparaisse au budget 2011.
- 6301.451 Le nombre de collaborateurs dans les unités de prestation a été plus important que prévu, en raison de la hausse des dossiers RI due à la révision de la LACI et à l'impact de la récession économique de 2008-2009. Cela explique que le budget prévoyait 1.3 million de subvention cantonale en moins par rapport aux comptes.
- 6302.311 Dépenses liées au préavis N° 2011/8 (déménagement des collaborateurs).
- 6302.314 Installation d'alarmes dans les bureaux pour le cas où un employé serait menacé par un usager.
- 6302.315 L'hébergement d'urgence est pris en charge pour moitié par l'Etat, qui a accepté de passer à la caisse pour l'augmentation des places d'hébergement d'urgence.
- 6302.319 Frais supplémentaires dus aux fameux porta cabines qui ont été facturés dans cette unité pour un montant de fr. 73'200.-.
- 6302.380 1 million versé par l'Etat qui sera dépensé en 2012.
- 6302.390 Dépense aussi liée au déménagement lié au préavis N° 2011/45.
- 6302.480 Dissolution de la réserve 2010 (la réserve 2011 est inscrite au poste 380)

#### Subventions :

- L'augmentation de la subvention pour la fondation ABS fait suite au préavis N° 2009/3 bis.
- La baisse de la subvention pour la Croix-Rouge vaudoise s'explique par le fait que désormais, seules les courses alimentaires pour les personnes âgées sont subventionnées.
- La subvention à Sidaction a été reprise par le Service de santé publique du Canton.
- La subvention aux convois funèbres est une imputation interne de la part du Service des pompes funèbres de la Ville; ces subventions ne sont donc pas gérées par ce service.
- Les imputations de subventions se retrouvent dans 6303/390.

### **640 Service du travail et de l'intégration**

- 6400.312 Rien n'avait été budgété pour ce poste, car les loyers étaient pris en charge jusqu'ici par ETSL (idem pour 6400.316).
- 6400.310 et 318 Il s'agit de deux crédits supplémentaires acceptés par la COFIN.

- 6404.439 Cours donnés par les collaborateurs du Service à des institutions extérieures et facturés par la Ville.
- 6404.317 Programme Siny 21, finançant des postes dans le Sud-Est européen pour des chômeurs; la dernière révision de la LACI a conduit à une réduction de ce programme.
- 6404.390 Loyer d'une place de parc, initialement prévue au poste 316.

### **Conclusions**

Nous remercions M. Claude Demierre, comptable de la Direction, pour son aide efficace, ainsi que les chefs de service et M. le Municipal Tosato.

Au vu de ce qui précède, la sous-commission vous recommande d'accepter les comptes 2011 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale.

Les rapporteurs :

*Hadrien Buclin, rapporteur*

*Sylvianne Bergmann*

## DIRECTION DES FINANCES ET DU PATRIMOINE VERT

### 1. Introduction

La Direction des finances et du patrimoine vert (FIPAV) est nouvelle et regroupe des services qui n'étaient pas sous le même toit en 2010. Ce qui signifie que ni les comptes 2010, ni le budget 2011 n'avaient la même structure et qu'il a fallu extraire des services des anciennes directions pour pouvoir avoir un regard comparatif. Le présent rapport se base donc sur la nouvelle répartition des services soit :

- **SPADOM – Parcs et domaines**, anciennement à Culture Logement et Patrimoine (CLP) sous la dénomination "Service des forêts, domaines et vignobles" et à Sécurité Sociale et Environnement, sous la dénomination "Service des parcs et promenades".
- **SPADOM – Bican**, anciennement à CLP sous la dénomination "Bureau d'intégration canine".
- **SALV – Achat et Logistique de la Ville**, anciennement aux Services industriels sous la dénomination "Magesi".
- **REV – Révision**, anciennement à Administration Générale et Finances (AGF) sous la dénomination "Service de la révision".
- **FIN – Service financier**, anciennement à AGF sous la même dénomination.

### Charges et revenus par nature

	CHARGES	part des charges %	Comptes 2011	budget 2011	ec./bud. %	comptes 2010	ec./2010 %
30	Personnel	34.79	46'590'174	47'701'520	-2.3	46'302'110	0.6
31	Biens, services, marchandises	10.89	14'583'918	15'476'100	-5.8	14'921'057	-2.3
32	Intérêts passifs	35.17	47'094'242	48'635'000	-3.2	49'543'114	-4.9
33	Amortissements	16.15	21'624'289	13'128'000	64.7	16'542'149	30.7
35	Dédom. à des collect. publiques	1.65	2'203'810	2'200'000	0.2	1'991'358	10.7
36	Subventions accordées	0.02	30'000	30'000	0.0	30'000	0.0
39	Imputations internes	1.33	1'779'914	1'025'600	73.5	1'090'167	63.3
	<b>DIRECTION</b>	100.0	<b>133'906'347</b>	<b>128'196'220</b>	<b>4.5</b>	<b>130'419'955</b>	<b>2.7</b>

	REVENUS	part des revenus %	Comptes 2011	budget 2011	ec./bud. %	comptes 2010	ec./2010 %
40	Impôts	79.97	472'571'776	454'230'000	4.0	493'258'566	-4.2
42	Revenus des biens	9.36	55'302'940	51'510'800	7.4	53'873'475	2.7
43	Taxes, ventes, prestat. fact.	2.89	17'048'768	16'369'900	4.1	17'178'202	-0.8
44	Part recettes sans affectation	1.16	6'880'270	4'600'000	49.6	5'358'276	28.4
45	Dédom. de collect. publiques	0.02	105'751	98'000	7.9	101'143	4.6
46	Subventions acquises	0.09	535'708	258'000	107.6	611'465	-12.4
48	Prélèvements sur les réserves	0.00	23'300	23'300	0.0	23'300	0.0
49	Imputations internes	6.51	38'458'596	39'929'100	-3.7	39'169'570	-1.8
	<b>DIRECTION</b>	100.00	<b>590'927'109</b>	<b>567'019'100</b>	<b>4.2</b>	<b>609'573'997</b>	<b>-3.1</b>

## Charges et revenus par service

		CHARGES	part des charges %	Comptes 2011	budget 2011	ec./bud. %	comptes 2010	ec./2010 %
660	6601	SPADOM - Parcs et domaines	37.57	50'306'176	51'617'920	-2.54	50'400'705	-0.19
660	6602	SPADOM - Bican	0.30	399'875	390'500	2.40	441'451	-9.42
670	6700	SALV - Achat et Logistique Ville	9.83	13'163'302	12'279'600	7.20	11'885'602	10.75
680	6800	REV - Révision	1.37	1'836'066	2'134'100	-13.97	1'906'293	-3.68
690	6900	FIN - Service financier	50.93	68'200'928	61'774'100	10.40	65'785'904	3.67
		DIRECTION	100.00	133'906'347	128'196'220	4.45	130'419'955	2.67

		REVENUS	part des revenus %	Comptes 2011	budget 2011	ec./bud. %	comptes 2010	ec./2010 %
660	6601	SPADOM - Parcs et domaines	1.63	9'616'340	10'500'600	-8.42	10'282'963	-6.48
660	6602	SPADOM - Bican	0.01	48'980	23'500	108.43	35'608	37.56
670	6700	SALV - Achat et Logistique Ville	2.04	12'050'482	11'659'300	3.36	11'885'602	1.39
680	6800	REV - Révision	0.01	50'400	50'700	-0.59	64'800	-22.22
690	6900	FIN - Service financier	96.32	569'160'907	544'785'000	4.47	587'305'024	-3.09
		DIRECTION	100.00	590'927'109	567'019'100	4.22	609'573'997	-3.06

Les comptes 2011 présentent un excédant de recettes de fr. 457'020'762.- supérieur au budget de fr. 18'197'882.-. Le résultat par rapport aux comptes 2010 est une augmentation des charges de l'ordre de 2.67 % et une baisse des revenus de 3.06 %. Cette variation se remarque notamment au niveau du Service financier.

Il n'y a qu'une seule subvention (compte 365) dans toute la direction. Elle concerne l'Office de l'hygiène, au sein du Bureau d'intégration canine et est versée à la Société vaudoise pour la protection des animaux. Le montant est de fr. 30'000.-, identique au budget 2011, ainsi qu'aux comptes 2010.

## Evolution des comptes FIPAV par rapport aux comptes globaux de la Ville

CHARGES	% des charges	Comptes 2011	Budget 2011	Ec/B11 (%)	Comptes 2010	Ec/C10 (%)
DIRECTION	7.22	133'906'347	128'196'220	4.45	130'419'955	2.67
VILLE	100.00	1'853'584'735	1'752'226'400	5.78	1'709'521'622	8.43

REVENUS	% des revenus	Comptes 2011	Budget 2011	Ec/B11 (%)	Comptes 2010	Ec/C10 (%)
DIRECTION	33.68	590'927'109	567'019'100	4.22	609'573'997	-3.06
VILLE	100.00	1'754'416'909	1'725'193'900	1.69	1'722'942'175	1.83

## 2. Analyse par service

Les commentaires complètent les explications figurant dans la brochure des comptes.

D'autre part, la numérotation suit l'ancienne répartition des services, la nouvelle numérotation et dénomination étant mentionnées entre parenthèse. Ceci permet d'une part, de suivre les comptes publiés et, d'autre part, le présent rapport, notamment le tableau ci-dessus des Charges et Revenus par Service.

### **3200 Forêts (6601 SPADOM - Parcs et domaines)**

301 Avec la nouvelle répartition des services, la répartition des heures entre Forêts, Domaines et Vignobles disparaît.



- 313 et 427 La baisse des prix du marché du bois semble devoir durer. Lors de la dernière vente (internationale) organisée par la Ville et le Canton, les prix proposés par les acheteurs étaient trop bas; le bois a été utilisé comme bois de chauffage.
- 3201 Domaines (6601 SPADOM - Parcs et domaines)**
- 423 Le patrimoine financier se compose de terrains et fermes appartenant à la Ville. Les terrains rapportent plus que les fermes.
- 434 Le cours dont il est question ici provient d'une demande spécifique d'une entreprise de la place. De telles interventions ne sont pas régulières parce qu'il s'agit de ne pas fausser la concurrence, notamment avec Gastrovaud. La personne en charge du cours est principalement affectée au contrôle des champignons et cette activité est prioritaire dans son cahier des charges. Pour ces raisons, il n'est pas prévu de développer de tels cours.
- 3202 Vignobles (6601 SPADOM - Parcs et domaines)**
- 423 On notera qu'une nouvelle stratégie commerciale de vente des vins a été adoptée en Municipalité récemment et qu'elle devrait apporter prochainement des résultats plus performants dans la vente des vins.
- 3305 Bureau d'intégration canine (6602 SPADOM - Bican)**
- Une remarque générale : la hausse de charges de fr. 9'375.- dans ce service est à mettre en regard d'une part de la hausse 2.5 fois plus importante de revenus dudit service : fr. 25'480.- et, d'autre part, de la hausse de fr. 101'860.- du compte 1900.406 du Service Financier, correspondant à l'augmentation de la perception de l'impôt sur les chiens.
- 6600 Service des parcs et promenades (6601 SPADOM - Parcs et domaines)**
- 314 Le crédit supplémentaire concernant le projet « Looping » avait fait débat au sein de la commission finances. Nous notons ici que la pérennisation du projet a finalement coûté moins cher que prévu.
- 435 Le magasin de fleurs est mieux annoncé (présence d'un panneau dans le rond-point devant l'entrée du cimetière). Il faut relever une hausse des recettes de l'ordre de fr. 8'000.- (+1.5 %) par rapport aux comptes 2010. La baisse par rapport au budget 2011 vient uniquement du fait que l'évaluation de la hausse des recettes a été trop optimiste.
- 1800 Service de la révision (6800 REV - Révision)**
- Une remarque générale – laquelle tient sans doute plus de la commission de gestion que de celle des finances : le service est en sous-effectif, parce qu'il est difficile de trouver du personnel formé pour le travail d'audit. La situation est générale à la profession, puisqu'on note un turnover de l'ordre de 25 % dans les fiduciaires privées.
- 1900 Service financier (6900 FIN - Service financier)**
- 311 La réorganisation du Service s'est faite grâce notamment à de la récupération de mobilier.
- 322 La remarque figurant sous ce poste concerne en fait tous les postes 322 des comptes 2011. C'est ce qui explique que les chiffres présentés ne correspondent pas exactement à ceux présentés sous le poste 1900.322.
- 404 Le montant des opérations immobilières correspond à celui de ces dernières années. Le niveau n'est pas très élevé, mais il n'y a pas de variation trop marquée.

**702**            **MAGESI (6700 SALV - Achat et logistique Ville)**

Une remarque générale : le passage du MAGESI au Service Achat et Logistique de la Ville (SALV), au sein de la Direction FIPAV ne se fait pas au niveau du programme informatique. Le SALV restera sur SAP pour la gestion des stocks (tout en passant sur le système GEFI pour la comptabilité), parce que le programme LausaShop y est rattaché. LausaShop qui reprendra les services de la CADEV dès 2013.

301            Il y a un ajout de 0.5 % à l'ensemble de la masse salariale concernant les imprévus qui permet, dans les comptes 2011, d'absorber la hausse liée au coût de la vie, sans passer par un crédit supplémentaire. Cet ajout est nécessaire, notamment à cause des variations liées à la LPP du personnel auxiliaire.

316            La baisse remarquée dans les comptes 2011 est liée à la mise en pratique du Plan de Mobilité concernant les places de parc louées au Service du Logement pour les véhicules de service (12 places à la rue de Genève et 6 à l'Usine à gaz à Malley).

318            Spontis est un partenariat entre plusieurs sociétés d'électricité romandes et bernoise en vue d'achats groupés. Le budget 2011 prévoyait une dépense de l'ordre de fr. 550'000.-, tandis que la dépense effective aux comptes 2011 n'est que de fr. 447'000.-.

**3.            Conclusion**

Nous remercions tous les chefs de service de la Direction pour leur collaboration et les réponses qu'ils ont apportées à toutes nos questions. Nos remerciements vont également aux chefs-comptable des différents services pour leur précieuse collaboration.

Le présent rapport est envoyé aux membres de la Commission des finances avant la rencontre des sous-commissaires avec Madame Florence Germond, Directrice de FIPAV.

Les sous-commissaires proposent à la Commission des finances d'accepter les comptes 2011 de FIPAV.

Les commissaires :

*Philippe Clivaz*

*Pierre-Antoine Hildbrand*

## DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

### 1. Généralités

Les résultats de l'exercice se présentent comme suit :

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
<b>Charges</b>	<b>535'487'760</b>	<b>540'426'900</b>	<b>-4'939'140</b>	<b>-0.9</b>	<b>553'892'097</b>	<b>-18'404'337</b>	<b>-3.3</b>
<b>Revenus</b>	<b>611'492'784</b>	<b>614'243'600</b>	<b>-2'750'816</b>	<b>-0.4</b>	<b>631'529'085</b>	<b>-20'036'301</b>	<b>-3.2</b>
<b>Excédents</b>	<b>76'005'024</b>	<b>73'816'700</b>	<b>2'188'324</b>	<b>3.0</b>	<b>77'636'988</b>	<b>-1'631'964</b>	<b>-2.1</b>

L'excédent est en légère baisse par rapport à l'année précédente, mais reste supérieur au budget 2011, malgré des revenus et des charges en baisse.

L'utilisation de SAP et de la comptabilité analytique a amené certains changements au niveau des imputations internes aux SI, mais cela n'a pas d'influence sur le résultat global de la direction. Toutefois, l'introduction de la comptabilité analytique n'a pas amené des changements drastiques par rapport à la méthode précédemment utilisée d'imputation des coûts.

Les différentes variations sont détaillées dans l'examen des comptes par service.

### 2. Examens des charges et des revenus par nature

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
<b>CHARGES</b>	<b>535'487'760</b>	<b>540'426'900</b>	<b>-4'939'140</b>	<b>-0.9</b>	<b>553'892'097</b>	<b>-18'404'337</b>	<b>-3.3</b>
30 Charges de personnel	71'278'849	72'047'100	-768'251	-1.1	68'394'217	2'884'632	4.2
31 Biens, services et march.	293'840'951	319'520'600	-25'679'649	-8.0	312'227'591	-18'386'640	-5.9
32 Intérêts passifs	23'453'279	23'938'000	-484'721	-2.0	24'444'658	-991'379	-4.1
33 Amortissements	38'677'225	38'044'700	632'525	1.7	36'758'417	1'918'808	5.2
38 Attributions aux réserves	10'579'670	7'618'800	2'960'870	38.9	32'389'444	-21'809'774	-67.3
39 Imputations internes	97'657'786	79'257'700	18'400'086	23.2	79'677'770	17'980'016	22.6
<b>REVENUS</b>	<b>611'492'784</b>	<b>614'243'600</b>	<b>-2'750'816</b>	<b>-0.4</b>	<b>631'529'085</b>	<b>-20'036'301</b>	<b>-3.2</b>
42 Revenus des biens	6'524'943	1'258'200	5'266'743	418.6	1'729'368	4'795'575	277.3
43 Taxes, ventes et prest. fact.	500'270'606	525'702'500	-25'431'894	-4.8	550'114'895	-49'844'289	-9.1
48 Prélèv. sur les réserves	7'039'449	8'025'200	-985'751	-12.3	7'052	7'032'397	99722.0
49 Imputations internes	97'657'786	79'257'700	18'400'086	23.2	79'677'770	17'980'016	22.6

#### 2.1 Analyse générale

L'essentiel des différences par rapport au budget, mais aussi par rapport aux comptes de l'année précédente se situe au niveau des achats et ventes, ainsi que dans une moindre mesure dans l'attribution aux réserves. Les différences dans les biens, services et marchandises ainsi que concernant les prestations facturées sont discutées par service dans le présent rapport.

## 2.2 Charges de personnel (30)

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
30 Charges de personnel	71'278'849	72'047'100	-768'251	-1.1	68'394'217	2'884'632	4.2

Les charges de personnel sont en légère diminution par rapport au budget, mais en augmentation par rapport aux comptes de l'année précédente (ceci sans compter l'effet de la sortie du périmètre du MAGESI).

Comme on peut le constater dans le tableau suivant, l'essentiel des augmentations d'EPT se situe dans le Service du développement stratégique, le Service de l'électricité et le Service commercial.

### Evolution EPT 2010-2011

Structure organisationnelle	Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart C.2011/B2011
Service développement stratégique	36.90	39.60	49.54	+ 9.94
Service comptabilité et finances	31.00	33.00	30.40	- 2.60
Service MAGESI	44.80	44.89	-	- 44.89
Service du gaz et CAD	94.40	97.40	93.40	- 4.00
Service de l'électricité	198.50	206.00	202.00	- 4.00
Service du multimédia	54.75	55.10	55.75	+ 0.65
Service commercial	63.70	70.10	67.60	- 2.50
Effectif total	524.05	546.09	498.69	- 47.40

## 2.3 Biens, services et marchandises (31)

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
31 Biens, services et march.	293'840'951	319'520'600	-25'679'649	-8.0	312'227'591	-18'386'640	-5.9

Les charges (31) **Biens, services et marchandises** sont en baisse de 5.9 % par rapport au budget 2011 et en baisse de 8 % par rapport aux comptes 2010.

## 2.4 Intérêts passifs (32)

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
32 Intérêts passifs	23'453'279	23'938'000	-484'721	-2.0	24'444'658	-991'379	-4.1

## 2.5 Amortissements (33)

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
33 Amortissements	38'677'225	38'044'700	632'525	1.7	36'758'417	1'918'808	5.2

Les charges (33) **Amortissements** sont en augmentation de 1.7 % par rapport au budget 2011 et également de 5.2 % par rapport aux comptes 2010.

## 2.6 Subventions accordées (36)

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
36 Subventions accordées	0	0	0	0.0	0	0	0

## 2.7 Attributions aux réserves (38)

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
38 Attributions aux réserves	10'579'670	7'618'800	2'960'870	38.9	32'389'444	-21'809'774	-67.3

On peut constater une augmentation de l'attribution aux réserves par rapport au budget, mais une nette diminution par rapport à l'exercice précédent. Les fonds ont chacun un règlement qui détermine les règles d'attribution en leur sein. L'exception est la production à Lavey, qui dispose d'une politique d'attribution fixe d'un centime par kilowattheure.

Les fonds de péréquation, quant à eux, servent à lisser les années pour garantir une stabilité des prix. Ainsi, on ne fera pas forcément évoluer les prix à la même vitesse que les coûts, car on peut utiliser le montant de ces fonds pour effectuer un lissage. Le choix de ne rien attribuer au fonds du gaz a été fait car le fond est déjà très élevé (16 millions). Il n'y a toutefois pas eu non plus de prélèvement. La même logique prévaut pour le chauffage à distance, dont le niveau est très élevé.

Le prélèvement sur le fond lié à l'éclairage public s'explique par une problématique liée à la TVA. Une charge extraordinaire a été enregistrée sur ce poste car il a été considéré par l'AFC que finalement, la prestation était assujettie à la TVA, contrairement à d'autres signaux qui avaient été donnés précédemment. L'éclairage public est financé par une taxe sur la facture d'électricité. Le fond de péréquation vise donc à lisser la différence entre la taxe et le coût de la prestation.

Enfin, le timbre d'acheminement électrique dispose d'un fond lié au fait que son prix de vente est régulé (système "cost plus" : cout effectif plus une certaine part de participation aux coûts fixes). Parfois, il faut donc rétrocéder une partie de ce qui a été encaissé, si le prix régulé est plus bas que ce qui a été facturé, et c'est pour cela que ce fonds est constitué.

L'état des fonds de réserve des Services industriels est donc au 31.12.2011 le suivant :

	2011	2010	2009	2008	2007
	en milliers de francs				
<b>Fonds de réserve et de renouvellement :</b>					
- gaz	12'213	11'144	9'632	8'860	7'847
- chauffage à distance	9'084	4'320	3'863	3'670	3'428
- production d'électricité	0	0	0	0	12'157
- production EL Lavey	23'713	20'419	16'499	12'470	
- autres productions EL	2'162	2'161	2'159	2'158	
- distribution d'électricité	3'758	3'479	2'844	2'575	975
- multimédia	4'262	4'003	3'738	3'454	3'120
<b>Fonds de péréquation :</b>					
- gaz	16'378	16'378	6'378	6'378	3'378
- chauffage à distance	10'048	10'048	5'048	3'048	2'248
- électricité	0	1'319	1'319	319	319
- timbre d'acheminement EL	9'359	12'979	2'600	0	
- éclairage public	-827	360	147	-330	
<b>Total</b>	<b>90'150</b>	<b>86'610</b>	<b>54'227</b>	<b>42'602</b>	<b>33'472</b>

## 2.8 Imputations internes (39)

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
39 Imputations internes	97'657'786	79'257'700	18'400'086	23.2	79'677'770	17'980'016	22.6

La hausse des imputations internes n'a pas de réelle influence, puisqu'il s'agit simplement de transferts internes au sein des SI, liés aux choix d'attribution des coûts.

## 2.9 Revenus des biens (42)

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
42 Revenus des biens	6'524'943	1'258'200	5'266'743	418.6	1'729'368	4'795'575	277.3

## 2.10 Taxes, ventes et prestations facturées (43)

	Comptes 11	Budget 11	Ecart C.11/B.11		Comptes 10	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
43 Taxes, ventes et prest. fact.	500'270'606	525'702'500	-25'431'894	-4.8	550'114'895	-49'844'289	-9.1

Une diminution des recettes importante est constatée, notamment liée à la chute des prix de vente.

## 4. Résultats par service

Le tableau ci-dessous présente le résultat par activité et services généraux, avant répartition de leurs excédents de charges aux services techniques :

### 700 Services généraux

	Comptes 2011 fr.	Budget 2011 yc cr. supp. fr.	Ecart C.11/B.11		Comptes 2010 fr.	Ecart C.11/C.10	
			fr.	%		fr.	%
700 Service développ. stratégique	-12'363'027.07	-13'316'400.00	953'372.93	7.2	-12'498'758.27	135'731.20	1.1
701 Service comptabilité et finances	-4'608'937.63	-4'608'200.00	-737.63	0.0	-4'299'074.60	-309'863.03	-7.2
702 Service du Magesi	-11'243'412.70	-11'167'100.00	-76'312.70	-0.7	-11'248'742.04	5'329.34	0.0
780 Service commercial	-10'198'782.81	-10'764'100.00	565'317.19	5.3	-10'200'951.42	2'168'61	0.0
	<b>-38'414'160.21</b>	<b>-39'855'800.00</b>	<b>1'441'639.79</b>	<b>3.6</b>	<b>-38'247'526.33</b>	<b>-166'633.88</b>	<b>-0.4</b>

Après répartition des excédents de charges des Services généraux, le résultat des SIL par activité et par service se présente de la façon suivante :

SERVICES TECHNIQUES (charges des services généraux comprises)							
	Comptes 2011 fr.	Budget 2011 yc cr. supp. fr.	Ecart C.11/B.11		Comptes 2010 fr.	Ecart C.11/C.10	
			fr.	%		fr.	%
700 SDS - Portail énergies	-821'027.23	-753'400.00	-67'627.23	-9.0	-563'069.19	-257'958.04	-45.8
702 Service du Magesi - CAV	-1'112'819.42	-620'300.00	-492'519.42	-79.4	-	-1'112'819.42	-
780 Service commercial	4'207'000.00	3'538'900.00	668'100.00	18.9	5'345'177.88	-1'138'177.88	-21.3
74 Service du gaz et du CAD	36'663'283.54	28'873'250.00	7'790'033.54	27.0	32'744'691.96	3'918'591.58	12.0
76 Service de l'électricité	31'965'303.06	35'468'800.00	-3'503'496.94	-9.9	34'809'715.57	-2'844'412.51	-8.2
77 Service multimédia	5'103'283.72	7'309'450.00	-2'206'166.28	-30.2	5'300'471.51	-197'187.79	-3.7
Résultat global	<b>76'005'023.67</b>	<b>73'816'700.00</b>	<b>2'188'323.67</b>	<b>3.0</b>	<b>77'636'987.73</b>	<b>-1'631'964.06</b>	<b>-2.1</b>

## 700 Développement stratégique

	Comptes 2011 fr.	Budget 2011 yc cr. supp. fr.	Ecart C.11/B.11		Comptes 2010 fr.	Ecart C.11/C.10	
			fr.	%		fr.	%
700 Service développ. stratégique	-12'363'027.07	-13'316'400.00	953'372.93	7.2	-12'498'758.27	135'731.20	1.1
700 SDS - Portail énergies	-821'027.23	-753'400.00	-67'627.23	-9.0	-563'069.19	-257'958.04	-45.8

Les grandes différences sur la formation sont liées à l'annulation de certaines séries de formations lorsqu'elles manquent de participants. En effet ce sont des listes de formations qui sont validées au niveau du budget, pour qu'elles puissent être autorisées, mais parfois celles-ci n'ont pas lieu. Ce n'est pas facilement prévisible, et il serait peu opportun de diminuer le budget et passer par des crédits supplémentaires, car ceux-ci doivent être compensés. La partie des assurances est liée au fait que le régime de la participation des employeurs aux assurances maladie a changé : c'est devenu un montant forfaitaire sur le salaire.

Concernant le chiffre 315, l'économie est notamment due à un recours très faible aux heures de maintenance payantes pour SAP.

## 701 Service de la comptabilité et des finances

	Comptes 2011 fr.	Budget 2011 yc cr. supp. fr.	Ecart C.11/B.11		Comptes 2010 fr.	Ecart C.11/C.10	
			fr.	%		fr.	%
701 Service comptabilité-finances	-4'608'937.63	-4'608'200.00	-737.63	0.0	-4'299'074.60	-309'863.03	-7.2

C'est le passage à un taux unique SUVA qui explique les différences de prix des assurances. Si dans l'absolu, cette transition est plutôt favorable à la ville, elle l'est un peu moins pour les SI. En effet, la moyenne du taux unique est plus élevée que le taux moyens que l'on payait sur les employés des SI.

Pour le 310, la différence est au fait un crédit supplémentaire non consommé. Il était nécessaire de pouvoir le cas échéant passer des annonces pour des recrutements difficiles de personnel spécialisé, qui ne sont pas prises en charge par le Service du personnel.

## 702 MAGESI

Les MAGESI sont traités par la sous-commission FIPAV, malgré leur intégration dans les comptes globaux des SI par souci de cohérence.

## 74 Service du gaz et du chauffage à distance

	Comptes 2011 fr.	Budget 2011 yc cr. supp. fr.	Ecart C.11/B.11		Comptes 2010 fr.	Ecart C.11/C.10	
			fr.	%		fr.	%
74 Service du gaz et du CAD	36'663'283.54	28'873'250.00	7'790'033.54	27.0	32'744'691.96	3'918'591.58	12.0

Les écarts dans la facturation du gaz sont de deux types : les écarts de prix et les écarts de quantité. Concernant les écarts de prix, au niveau des coûts, le fournisseur de gaz des SI a une politique particulièrement prudente. Celle-ci consiste à facturer trop, puis ensuite à offrir une ristourne qui impactera alors la période suivante. Cette ristourne est difficile à évaluer, mais a été budgétisée (2 millions – comptes : 4.5 millions).

Concernant les écarts de quantités vendues, ceux-ci sont dus au système d'acomptes-décomptes des Services industriels pour le gaz. La consommation de gaz est estimée à l'avance, et est facturée sur la base d'acomptes. En juillet ou août, un décompte final est fait, et ce n'est donc que bien après la clôture que l'on connaît le véritable montant consommé et facturé. Actuellement, les SI comptabilisent comme une recette le montant des acomptes versés. Toutefois, la consommation de gaz peut beaucoup fluctuer en

fonction de la météo. Ainsi, les acomptes peuvent théoriquement être très différents de la consommation réelle, et cela pourrait avoir un impact sur les comptes de plusieurs millions.

Il est possible d'estimer les produits réels obtenus durant l'exercice comptable en corrigeant le produit lié aux acomptes, et en tenant compte de la quantité de gaz achetée aux fournisseurs (charges) et de la météo pour estimer le produit réel. Il faudrait donc idéalement constituer un transitoire qui permet d'estimer au mieux la différence entre les acomptes facturés et la consommation réelle.

Pour l'exercice courant, l'effet d'une telle mesure serait faible, étant donné la structure de l'hiver (chaud, puis très froid). Toutefois, sur d'autres exercices comptables, l'effet de cette différence pourrait être de plusieurs millions. Il conviendrait donc de procéder à une autre méthode de comptabilisation des recettes du gaz dans les comptes, dès les comptes 2012.

Concernant le chiffre 309, les cours ne sont là aussi pas tous suivis.

Concernant le chiffre 439, la différence est liée à des rétrocessions de taxes CO2 remboursées car des objectifs de réduction ont été atteints. Cette rétrocession a été attribuée aux SI.

## **76**            **Service de l'électricité**

	Comptes 2011 fr.	Budget 2011 yc cr. supp. fr.	Ecart C.11/B.11		Comptes 2010 fr.	Ecart C.11/C.10	
			fr.	%		fr.	%
760 Service de l'électricité	31'965'303.06	35'468'800.00	-3'503'496.94	-9.9	34'809'715.57	-2'844'412.51	-8.2

L'année 2011 a été une année de baisse de consommation électrique (environ 1 % de baisse), mais c'est probablement très particulier, notamment lié à la température.

Concernant les recettes et charges de l'électricité, il faut tenir compte de plusieurs aspects, dont les effets de changes, les différences de quantités consommées et les prix. Premièrement, les différences de change sont liées au fait que certains approvisionnements se font en euros.

La différence pour le poste 319 s'explique par la facturation par swissgrid de prestations, qui peut être modifiée ensuite suite à une intervention d'Elcom.

Les différences de produits (435) sont liées à une probable surestimation des ventes. Si les quantités prévues à l'achat et à la vente sont coordonnées lors de l'établissement du budget, la question des prix effectifs est plus complexe.

## **77**            **Service du multimédia**

	Comptes 2011 fr.	Budget 2011 yc cr. supp. fr.	Ecart C.11/B.11		Comptes 2010 fr.	Ecart C.11/C.10	
			fr.	%		fr.	%
7700 Service multimédia	5'103'283.72	7'309'450.00	-2'206'166.28	-30.2	5'300'471.51	-197'187.79	-3.7

Etant donné la position particulièrement dominante des SI concernant le téléseuil, ils sont dans une situation où ils ne peuvent que perdre des clients. Le potentiel de croissance est donc au niveau des clients internet.

Bien que les clients évoluent positivement en nombre pour internet, la pression concurrentielle sur les prix est très forte, ce qui explique qu'il n'y a pas une forte croissance des recettes en la matière.

Les SI ont pour certaines infrastructures multimédia une politique d'amortissement immédiate. Peut-être conviendrait-il pour le futur d'amortir ces infrastructures sur plus qu'une année pour permettre un meilleur lissage.



## 780 Service commercial

	Comptes 2011	Budget 2011 yc cr. supp.	Ecart C.11/B.11		Comptes 2010	Ecart C.11/C.10	
	fr.	fr.	fr.	%	fr.	fr.	%
780 Service commercial	4'207'000.00	3'538'900.00	668'100.00	18.9	5'345'177.88	-1'138'177.88	-21.3

Le Service commercial est essentiellement une source de charge pour d'autres services, au travers du système d'imputations internes.

### 5. Conclusions

Les sous-commissaires remarquent le soin et la diligence avec lesquels les SIL sont gérés et conduits.

#### Ils formulent trois remarques :

- Il faudrait utiliser pour les comptes 2012 et suivants un modèle de prédiction des produits du gaz basé sur le gaz consommé et sur d'autres facteurs pour mieux estimer le produit imputable à l'exercice courant. L'objectif doit être, à travers un système si possible déjà en place et peu coûteux en ressource, d'estimer la différence entre les produits encaissés au titre d'acomptes et la réelle consommation, et de comptabiliser cette différence sous forme de transitoire. Ainsi, les produits de l'activité gaz pour 2011 correspondront aux charges 2011 pour cette même activité.
- La politique d'amortissement immédiat du Service multimédia peut amener à des charges en dent de scie. Il pourrait convenir de réévaluer les infrastructures qui pourraient être amorties sur une période un peu plus longue.
- L'introduction de la comptabilité analytique et de SAP pour les SI permet d'avoir une vision particulièrement claire de la situation et une imputation des charges précises, ce qui représente une excellente évolution du point de vue comptable.

Sur ces bases, les sous-commissaires vous proposent d'adopter les comptes tels qu'ils vous sont présentés et adressent leurs plus chaleureux remerciements au Directeur ainsi qu'à l'ensemble des chefs de services et collaborateurs pour le temps et les informations qu'ils ont mis à leur disposition, en particulier à M. Pichon.

Les commissaires :

*Samuel Bendahan, rapporteur*  
*David Payot*

Lausanne, le 14 mai 2012



**REPONSES DE LA MUNICIPALITE  
AUX OBSERVATIONS FORMULEES  
PAR LA COMMISSION DE GESTION  
POUR L'EXERCICE 2011**

**1ère observation :** *La Municipalité est invitée à expliquer les problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion des données d'effectifs de personnel par PeopleSoft.*

**Réponse :** La Municipalité rappelle que les effectifs du personnel de la Ville mentionnés dans les rapports de gestion étaient jusqu'à présent basés uniquement sur le comptage du personnel actif au 1<sup>er</sup> janvier et au 31 décembre de chaque année. Dès 2012, une nouvelle gestion des effectifs a été introduite ; cette dernière se base désormais sur les EPT affectés aux postes. Les effets de ce nouveau mode de faire feront l'objet d'un commentaire dans le prochain rapport de gestion. Comme tout changement, cette amélioration a pu être perçue comme problématique dans certains services.

**2<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à informer de ses intentions sur le devenir de l'application informatique Goéland.*

**Réponse :** *L'application Goéland, basée essentiellement sur des solutions open-source, est une solution web accessible par tous les collaboratrices et collaborateurs de l'administration dans le cadre de traitements administratifs et de partage d'informations via la gestion électronique de documents et la consultation de bases de données administratives et géographiques communales, cantonales et nationales. Ainsi son utilisation touche de nombreux domaines, tout particulièrement les démarches liées au territoire.*

*Plus de 2'200 utilisateurs de l'administration ont utilisé cette application en 2011, pour plus de 100'000 affaires traitées. De part son contenu et son utilisation ainsi que par le bon degré de satisfaction des utilisateurs, Goéland constitue un élément important du système d'information communale. Goéland va continuer à se développer et à s'adapter aux évolutions technologiques de l'informatique communale dans le cadre d'une étroite collaboration entre les services d'organisation et d'informatique et de la coordination et du cadastre.*

*Ainsi, la Municipalité n'a pas l'intention d'abandonner l'outil Goéland mais veillera à son évolution en fonction des choix informatiques communaux et à son intégration dans le Système d'Information de la Ville.*

**3<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à insérer au rapport de gestion une information sur l'activité des commissions extraparlimentaires.*

**Réponse :** Pour autant que les commissions extraparlimentaires évoquées dans cette observation correspondent aux commissions consultatives permanentes nommées par la Municipalité, au sens des articles 49 RCCL et 15 RMun, la Municipalité est disposée à insérer à l'avenir dans le rapport de gestion une brève information sur les commissions consultatives permanentes et assimilées qui ont développé une activité durant l'année écoulée.

**Unité d'évaluation et de conseil :** *Un rapport sur l'état actuel des travaux de cette unité reste à établir par la Municipalité, de même que son rôle ainsi que les missions dont elle est chargée.*

En marge de ses observations, en page 7 de son rapport, la Commission de gestion charge la Municipalité d'établir un rapport sur les travaux et les missions de l'Unité d'évaluation et de conseil (UEC).

La Commission fonde probablement cette recommandation sur l'audition, en mai 2010, du syndic et de la collaboratrice en charge de cette unité, qui s'étaient interrogés sur l'avenir de l'UEC dans le cadre de l'examen de l'exercice 2009, ainsi que sur la réponse de la Municipalité à la 2<sup>ème</sup> observation de la Commission sur l'exercice 2009, qui déclarait qu'elle se réservait de déterminer ultérieurement l'orientation qu'elle entendait donner à l'UEC, en fonction des problèmes à résoudre.

La Municipalité a pris la décision de confirmer l'existence et l'utilité de l'UEC, dont la mission (rappelée dans le rapport de gestion 2011) consiste à évaluer les processus administratifs et la mise en œuvre des

politiques publiques au sein de l'Administration communale, à fournir un appui méthodologique aux services communaux en matière de gestion et de réorganisation, à réaliser des missions spéciales sur instruction du syndic ou de la Municipalité, ou encore à participer à des missions stratégiques tel que le Système de contrôle interne.

Les principales activités conduites en 2011 par l'UEC dans ce cadre sont résumées dans le Rapport de gestion 2011. La Municipalité estime qu'il n'y a pas lieu d'y revenir plus en détail ici.

**4<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à établir un rapport-évaluation pour dresser un état de situation sur la question des naturalisations.*

**Réponse :** Une nouvelle procédure cantonale a été mise en place en novembre 2010. Tous les candidats à la naturalisation doivent désormais se faire enregistrer à l'état civil avant de déposer leur demande à la commune. Compte tenu des délais d'enregistrement à l'état civil, aucun dossier n'a été ouvert à Lausanne entre novembre 2010 et mai 2011. Le nombre de dossiers enregistrés par la suite correspond néanmoins à la moyenne des années précédentes.

Par ailleurs, un des deux enquêteurs de la direction de police chargé d'établir les rapports de renseignements ayant été licencié, le second enquêteur s'est retrouvé seul pendant une année, avec le double de dossiers à examiner, ce qui a entraîné un retard dans le traitement des dossiers. Ce retard sera rattrapé avec l'engagement d'un nouvel enquêteur début 2012.

Une nouvelle commission consultative de naturalisation a été nommée par la Municipalité au début de la législature 2011 - 2016. Sa composition ayant pris un certain temps, la commission n'a pu commencer les auditions qu'en novembre 2011, au lieu de septembre en année normale. Le retard a cependant pu être rattrapé par la suite.

Relevons enfin que la Municipalité et la Commission ont constaté une baisse de la qualité des dossiers des candidats, ainsi que de leur préparation à l'audition. Le taux d'échec à la première audition a ainsi augmenté de manière importante. La Ville de Lausanne a pris des mesures en finançant des cours de citoyenneté, dispensés par une institution lausannoise. Des cours de français sont également proposés aux candidats qui rencontrent des problèmes dans ce domaine.

**5<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à définir les raisons de la rotation au sein de l'équipe Equitas et faire les propositions nécessaires pour y remédier.*

**Réponse :** Suite à l'acceptation du préavis N° 2009/38 "Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux", l'équipe Equitas a été constituée comme suit en été 2009 :

- 1 cheffe de projet
- 1 secrétaire
- 3 chargé-e-s de recherche.

Tous les engagements ont donné lieu à des contrats de droit privé, d'une durée limitée à cinq ans.

A fin 2010, la cheffe de projet a donné sa démission en raison du caractère non pérenne du poste et de la forte implication que demande la fonction, jugeant incompatible ces deux aspects du poste. Elle a répondu favorablement à une offre de poste à durée indéterminée dans le secteur privé en qualité de directrice des ressources humaines. Elle a été remplacée par une personne qui a malheureusement connu des problèmes d'intégration dans l'équipe de projet et qui a démissionné après trois mois.

Dans le même temps, deux chargées de recherche ont annoncé leur grossesse et ont sollicité une baisse d'activité suite à la naissance de leur enfant respectif. Pour l'une d'entre elles, une baisse de taux d'activité se révélant incompatible avec son rôle dans la structure de projet, celle-ci a été transférée dans l'équipe pilotage du SPeL.

En milieu d'année 2011, la secrétaire du projet a également annoncé sa grossesse, à la suite de laquelle elle a demandé d'occuper un poste à un taux ne dépassant pas 60%. Cette demande ayant été refusée pour des raisons d'organisation du projet, elle a présenté sa démission.

Courant et fin 2011, les deux chargés de recherche ont présenté leur démission. On notera qu'ils ont été embauchés par la suite par l'ancienne cheffe de projet pour des postes à durée indéterminée.

Début 2012, la dernière chargée de recherche de l'équipe initiale a présenté sa démission, ayant été engagée à la Direction culture et logement dans un poste à durée indéterminée.

Malgré la forte charge induite par les modifications susmentionnées, le projet n'a pas connu d'arrêt significatif et les mesures suivantes ont été prises afin de pallier ces départs :

- la responsable pilotage et projets RH a assuré l'intérim, stabilisé l'équipe, engagé et formé de nouvelles ressources, cela en plus de sa charge ;
- l'auxiliaire ayant remplacé la chargée de recherche durant son congé maternité a été engagé par contrat de droit privé à durée limitée, en qualité de chargé de recherche au 1er mars 2011, puis nommé chef de projet adjoint dès le 1er juin 2012 ;
- un nouveau collaborateur a été engagé par contrat de droit privé à durée limitée au 1<sup>er</sup> novembre 2011, en qualité de chef de projet adjoint, puis nommé chef de projet dès le 1<sup>er</sup> juin 2012 ;
- une nouvelle collaboratrice a été engagée par contrat de droit privé à durée limitée, en qualité de chargée de recherche dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Afin d'éviter que les circonstances ayant conduit au fort « turn over » constaté dans l'équipe précédente ne se renouvèlent, et pour réduire le risque d'une perte de compétences et de connaissances qui pourrait remettre en question l'aboutissement d'un projet stratégique pour l'administration communale, la Municipalité s'engage d'ores et déjà à prolonger les contrats de l'ensemble des membres de l'équipe de projet jusqu'à fin mars 2015. En fonction de l'avancement du projet, la Municipalité pourrait procéder courant 2013 à une réévaluation de la durée de ce dernier et, partant, de celle des contrats des membres de l'équipe de projet.

**6<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à établir un rapport intermédiaire sur le projet Aménagement du temps de travail.*

**Réponse :** La Municipalité a adopté le 5 juillet 2012 le préavis N° 2012/33 « Aménagement du temps de travail – suite et fin du déploiement » qui fait le point sur l'historique du projet ATT (fondements, objectifs et moyens), les étapes réalisées et les difficultés rencontrées. Au final, ce préavis indique les étapes qui doivent encore être réalisées pour achever le projet et sollicite les ressources nécessaires pour y parvenir.

**7<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à définir un plan de relève pour remédier au problème des futurs départs à la retraite.*

**Réponse :** En 2011, l'âge moyen du personnel communal était de 43,8 ans alors que celui du SOI s'élevait à 48,7 ans. Durant les vingt dernières années, 52 collaborateurs ont quitté le SOI, pour les motifs suivants :

- Départ à la retraite 18
- Démission 24
- Décès 4
- Invalidité 2
- Licenciement 3
- Suppression de poste 1

En relation d'une part avec l'accroissement de l'âge moyen du personnel et, d'autre part, de la conjoncture économique, nettement moins expansionniste dans le secteur informatique que durant les années 80 et 90, les démissions se sont raréfiées. Par contre, le nombre de départs à la retraite marquera effectivement une tendance à la hausse ces prochaines années (15 personnes entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 31 décembre 2017). Toutefois, un départ à la retraite ne présente pas l'inconvénient de la soudaineté d'une démission : il est possible de s'y préparer.

Ainsi, depuis plusieurs années, le SOI enrichit son plan des postes avec les prévisions de départ à la retraite fournies sans engagement par le personnel à l'horizon des cinq prochaines années, dès que l'âge de 55 ans révolus est atteint. Ceci permet de savoir suffisamment à l'avance à quel moment les personnes de cette classe d'âge envisagent de cesser leurs fonctions, entre 60 et 65 ans. Une mise à jour de ces renseignements est effectuée chaque année. Expérience faite, il a été constaté que les divergences entre ces prévisions et les demandes officielles de mise à la retraite sont faibles.

Par nature, toute cessation de fonction entraîne une rupture et une « perte du savoir de l'entreprise », dont les effets mettent toujours un certain temps à se dissiper. Cet inconvénient est partiellement compensé par

le fait que, pour l'essentiel, les infrastructures matériel et logiciels du SOI étant largement répandues, le remplacement des compétences techniques n'est pas réellement plus problématique que pour d'autres métiers, même si le recrutement de spécialistes très "pointus" s'avère, dans la plupart des cas, assez difficile.

En raison de l'évolution technologique, les métiers de l'informatique sont en constante évolution. Certains apparaissent et d'autres disparaissent. En contrepartie de la gêne occasionnée ci-dessus par les départs, c'est aussi l'occasion de faire le point régulièrement sur les besoins en compétences à couvrir à moyen terme. Les départs à la retraite sont donc l'occasion de remplacer des compétences devenues obsolètes par d'autres, sans conséquences sociales difficiles et en maintenant la stabilité de l'effectif. Enfin, ce dispositif sera optimisé par la mise en œuvre d'un programme de gestion des compétences.

**8<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est fortement invitée à poursuivre son action tendant à l'augmentation du nombre de policiers afin de répondre aux problèmes de sécurité.*

**Réponse :** La Municipalité s'engage fermement pour augmenter le nombre de policiers, afin de permettre de faire face aux problèmes d'insécurité affectant la ville de Lausanne, en particulier son hyper-centre.

Elle a déjà pris des mesures concrètes en décidant d'accroître sans délai l'effectif du Corps de police de 30 unités. Sur ces 30 policiers supplémentaires, cinq, formés, ont d'ores et déjà pu être engagés, alors que les 25 autres sont en cours d'engagement pour entrer en formation en 2013 et rejoindre les rangs du Corps de police au printemps de 2014.

Un rapport-préavis relatif à la sécurité publique, qui sera prochainement présenté au Conseil communal, prévoit également l'engagement de ressources complémentaires avec le principe d'une montée en puissance sur l'ensemble de la législature. Dans le cadre du contrat d'accréditation, la Municipalité a accepté le principe d'une augmentation de 60 policiers (y compris les 30 mentionnés ci-dessus).

Parallèlement et afin de permettre d'accueillir ces nouveaux collaborateurs, les locaux, dont dispose l'Hôtel de police, seront agrandis par emprise sur ceux de l'immeuble du numéro 31 de la rue St-Martin. Ce réaménagement permettra également à Police-secours de mettre en œuvre le nouvel horaire de travail des policiers.

En matière de réduction de l'insécurité, la Municipalité et le Corps de police agissent également au niveau structurel, ce qui s'est traduit, au début de 2012, par la mise sur pied d'une « task force » favorisant les synergies et la mobilisation rapide sur les événements ponctuels.

**9<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à rentabiliser au mieux les Pompes funèbres officielles en aménageant une vitrine au centre-ville et en leur donnant les moyens nécessaires à leur image.*

**Réponse :** La Municipalité est consciente que pour assurer la pérennité de l'Office des pompes funèbres officielles de la Ville (PFO), il est absolument nécessaire, non seulement de poursuivre les efforts menés ces deux dernières années (abandon de la menuiserie, réduction de personnel, engagement d'auxiliaires, etc.), mais aussi de rechercher des locaux adaptés – voire une simple vitrine – au centre-ville. Les diverses recherches entreprises n'ont pas encore abouti mais se poursuivent.

**10<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à faire du fonds du stationnement la source de financement des amortissements et frais de fonctionnement du stationnement et à faire respecter avec rigueur les modalités d'application dudit fonds.*

**Réponse :** Initialement, et par principe, ce fonds devait être alimenté par un prélèvement sur le budget de fonctionnement du Service des routes et de la mobilité au moyen d'une attribution annuelle d'un montant provenant de l'excédent entre les recettes et les charges. La valeur de la quotité devait être calculée sur la base des résultats comptables du dernier exercice comptable bouclé.

Sans refaire l'historique de la politique lausannoise en matière de stationnement, il est néanmoins utile de savoir que, tel que précisé dans le rapport-préavis N° 2004/32, le déficit cumulé au chapitre « Stationnement » s'élève à 24.8 millions. Dans ce contexte, la Municipalité a décidé d'attribuer 500'000 francs par an sur les exercices comptables 2009 à 2012 pour financer la construction future de nouveaux P+R, le solde de l'excédent de recettes permettant de combler partiellement le déficit. Par ailleurs, dans un souci de cohérence en regard de la réalité comptable, le périmètre des charges et des revenus a été revu, notamment par l'adjonction des amortissements, des intérêts, des charges totales liées aux parkings lausannois, des loyers et autres charges diverses. Une matrice a été élaborée à cet effet pour pérenniser le

mode de calcul. La Municipalité définira donc chaque année l'affectation éventuelle de l'excédent de recettes liées au stationnement en relation avec les chiffres consolidés du dernier exercice bouclé, pour autant que le déficit cumulé lié au stationnement soit résorbé.

En regard des besoins financiers pour le remplacement planifié des horodateurs, entre 800'000 et 1'200'000 francs par an, et d'entente avec le Service financier, il a été convenu que les montants ainsi capitalisés dans le fonds seraient affectés à la construction de nouveaux P+R. Avaient été évoqués alors ceux des Prés-de-Vidy et de la Blécherette, tous deux liés au projet Métamorphose. Dans ce contexte, et dans un souci de transparence, le remplacement des horodateurs a été intégré dans les autorisations annuelles d'achats, permettant ainsi un amortissement uniforme en regard d'autres équipements, véhicules et engins présents dans la demande de crédits d'investissement.

Depuis l'activation du fonds en 2009, le Service des routes et de la mobilité s'appuie sur le règlement d'application au plus près des conditions fixées. Au terme d'une phase d'essai portant sur les trois derniers exercices comptables bouclés et forts des enseignements retirés, une adaptation dudit règlement a été adoptée par la Municipalité, s'agissant notamment du principe même de la dotation annuelle et de l'affectation de la réserve constituée au fil des ans, de façon à répondre à l'évolution de la politique du stationnement et de la volonté des autorités communales de maîtriser ses finances.

Dès lors, et comme fixé par le règlement d'application mis à jour, la quotité annuelle sera fixée chaque année par l'exécutif lausannois en relation avec les chiffres consolidés du dernier exercice comptable bouclé. Elle ne saurait toutefois dépasser l'excédent de recettes exprimé par les comptes. En outre, et tel que formalisé dans ledit règlement, le montant capitalisé dans le fonds du stationnement sera exclusivement affecté à la construction de nouveaux parkings sur le territoire communal.

**11<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à faire recourir à des moutons pour l'entretien de toutes les surfaces herbeuses pour lesquelles cela est possible et à organiser à cet effet une coordination entre les services concernés.*

**Réponse :** La surface totale des zones herbeuses entretenues par le Service des routes et de la mobilité avoisine 45'000 m<sup>2</sup>, répartie sur l'ensemble du territoire communal en parcelles disparates allant de quelques mètres carrés à 7'500 m<sup>2</sup> pour la plus grande parcelle. Une petite partie de ces surfaces, soit un peu plus de 4'000 m<sup>2</sup>, est constituée de bandes herbeuses étroites se trouvant en bordure de chaussées en ville sur lesquelles il n'est pas possible de faire paître des moutons. Quelques 36'000 autres mètres carrés sont répartis sur des parcelles dont la surface excède 500 m<sup>2</sup>, dont nombre d'accotements en milieu forain sur lesquelles il n'est économiquement pas envisageable d'aménager une pâture. A titre d'exemple, l'aménagement d'une surface de 2'800 m<sup>2</sup> située à proximité du parking du Chalet-à-Gobet nécessiterait la pose de plus de 600 mètres de clôture et ne permettrait plus la perméabilité de la zone pour les nombreux badauds déambulant dans le périmètre.

S'agissant des mètres carrés restants, une collaboration sera examinée avec le Service des parcs et domaines pour organiser un essai sur quatre parcelles communales situées sur le territoire de Vers-chez-les-Blanc.

**12<sup>ème</sup> observation :** *Compte tenu de l'augmentation prévisible des structures d'accueil des enfants, la Municipalité est invitée à être attentive à la gestion des locaux et, en particulier, aux loyers qui représentent un facteur important des coûts.*

**Réponse :** Concernant les structures d'accueil préscolaire, les loyers ou les charges locatives sont l'une des trois composantes du calcul des charges. Les charges salariales sont les plus importantes puisqu'elles représentent 83% des charges totales. Les charges de « biens, services et marchandises » représentent le 8,5% des charges totales. Enfin les charges locatives présentent également 8,5% des charges totales, ce qui revient à 2'500 francs par année et par place offerte.

Depuis de nombreuses années, la stratégie définie par la Municipalité concernant la création de nouvelles structures d'accueil repose sur le principe du partenariat public/privé (PPP), menée en collaboration étroite avec le Service du logement et des gérances (SLG). A titre d'exemples :

- Préavis N° 2002/34 : Projet de construction de huit bâtiments comprenant 89 logements subventionnés, un centre de vie enfantine, une école de musique, une salle de psychomotricité, des surfaces commerciales et de bureaux, et de 94 places de parcs intérieures dans « Les Jardins de

Prélaz » (lots 4-5). Il a permis la construction du dixième centre de vie infantine municipal en partenariat avec la société coopérative COLOSA et le SLG.

- Préavis N° 2003/40 : Projet de construction de quatre bâtiments comprenant 46 logements subventionnés, un centre de vie infantine, un APEMS, un parking souterrain de 65 places pour voitures et 10 places pour motos, sis avenue du Temple. Il a permis la construction du centre de vie infantine de Chailly géré par la Fondation La Pouponnière et l'Abri, en partenariat avec la Fondation Pro Habitat Lausanne.
- Préavis N° 2008/48 : Démolition et reconstruction de trois immeubles à loyers modérés, aménagement d'appartements protégés, d'un centre médico-social, d'un centre de vie infantine municipal, d'un APEMS, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la rue de la Borde 34-44. Il a permis la construction du onzième centre de vie infantine municipal en partenariat avec la Fondation Pro Habitat Lausanne.

Pour chacun de ces projets, le prix du loyer exprimé en francs annuels par mètre carré a été négocié entre le propriétaire/promoteur, le SLG et le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE).

Pour les autres projets, le SLG appuie et conseille le SAJE dans ces démarches. Le principe de base pour des structures d'accueil neuves incluses dans un immeuble locatif privé peut se résumer de la manière suivante.

Il y a lieu de comparer le prix au m<sup>2</sup> avec un appartement complètement agencé et avec les finitions au gré du preneur, et d'y ajouter entre 5 et 8% pour des travaux spécifiques dans la garderie (travaux de menuiserie plus importants, isolation phonique plus conséquente, sanitaires, etc.). Mais dans ce cas de figure, le constructeur remet au locataire un lieu d'accueil complètement équipé et agencé incluant les finitions au gré du preneur. Nous partons du principe que cet appartement n'est pas luxueux mais dans la gamme moyenne. Pour Lausanne, les prix sont différents si l'on est au centre-ville ou à la périphérie, surtout pour le coût du terrain. Mais l'on peut donner la fourchette suivante :

- difficile de descendre en dessous de 230 francs le m<sup>2</sup> annuel TTC
- renoncer à partir de 300 francs le m<sup>2</sup> annuel.

D'autres variantes existent à partir de ce scénario de base :

- utiliser les aides au démarrage pour financer une partie des aménagements intérieurs et ainsi diminuer le loyer
- investir pour financer la totalité de l'aménagement intérieur et louer les locaux « murs nus ». Dans ce cas, le loyer peut descendre en dessous de 150 francs le m<sup>2</sup> annuel.

La Municipalité reste donc très attentive à ce facteur des charges que représentent le loyer et elle poursuivra sa stratégie de PPP.

**13<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à expliquer pour quelle raison elle n'a pas mis le poste de chef du Service de santé des écoles au concours de manière anticipée.*

**Réponse :** La Municipalité a décidé de regrouper trois services (le Service dentaire, le Service de santé des écoles et le Service de psychologie scolaire) dans une seule entité : le Service de santé et prévention. Elle a décidé de rendre effectif celui-ci au départ à la retraite des trois chefs de service. Parallèlement, elle a travaillé de concert avec les autorités cantonales pour que ce nouveau service soit intégré dans l'organigramme cantonal de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Le directeur de la DEJCS avait besoin des compétences et de l'expérience du chef de service pour mener à terme ce dossier qui s'est conclu avec succès. Le choix a donc été fait de ne pas mettre le poste au concours sans d'abord connaître le résultat de l'opération.

**14<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à manifester son intention sur la question de la prévention dans le domaine de la santé. Une planification plus homogène de la prévention à travers les établissements scolaires serait souhaitable pour augmenter puis analyser son impact.*

**Réponse :** Le Service de santé est partenaire du Canton et le chef de service participe, comme invité permanent, aux travaux de la Direction Interservices qui regroupe les représentants du DFJC et du DSAS, dont le mandat est de veiller à la politique de la santé scolaire. Le SSE travaille en étroite collaboration



avec l'Unité PSPS avec laquelle il coordonne ses activités, en particulier pour les deux programmes prioritaires de prévention des dépendances et de promotion de l'activité physique et l'alimentation saine. Cette collaboration s'est pratiquée dans d'autres domaines, notamment dans la lutte contre l'infestation par poux (flyer de présentation), la campagne cantonale pour l'introduction de la vaccination contre le HPV, la campagne de vaccination contre le H1N1 (chef de service et chef de projet les deux fois), et les collaborateurs du SSE participent de droit aux différents groupes de travail de l'Unité PSPS.

La pratique de prévention du SSE n'est pas différente de celle du reste du canton, en application du règlement cantonal qui prévoit qu'elle se fait par des groupes de promotion de la santé, où les enseignants ont une place importante, et dont le fonctionnement a été fixé par le Canton. Il convient de développer, en relation avec les besoins locaux ressentis, les actions opportunes, et cela peut varier selon le moment et les établissements. Le bilan lausannois correspond depuis dix ans déjà aux projections du préavis sur la prévention de 1997, et s'est beaucoup étoffé dans le domaine relationnel (vie commune, lutte contre la violence, etc.), comme cela devient nécessaire en réponse aux difficultés actuelles.

**15<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à résoudre le problème d'incompatibilité entre les deux logiciels, Odontos et celui d'envoi des factures utilisés par le Service dentaire afin de faire cesser la perte de temps que représente la saisie manuelle de chaque facture d'un logiciel vers l'autre.*

**Réponse :** Les problèmes liés à la saisie manuelle des soins dentaires et orthodontiques depuis le logiciel Odontos vers le logiciel GEFI (perte de temps, numéros des dents obligatoires non indiqués sur les factures venant de GEFI et envoyées aux parents, assurances, PC famille, etc.) sont en cours d'analyse. Des réunions entre les différentes personnes sollicitées dans ce projet sont déjà planifiées et des rencontres ont déjà eu lieu.

Ce projet reste toutefois assez complexe car de nombreux intervenants sont concernés : Odontos, Gefi, Lagaperl, CADEV qui est en cours d'évolution, un logiciel « acteurs » utilisé par la comptabilité et le SOI. De la disponibilité de chacun dépendra le délai pour la finalisation de ce projet.

**16<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à explorer toutes les possibilités pour améliorer la participation des parents aux séances DenSan.*

**Réponse :** Il est prévu de remanier le projet DENSAN de manière à rendre la participation aux programmes ad hoc du Service de santé des écoles et du Service dentaire asynchrones, et de les situer directement dans des locaux des établissements. Les problèmes dentaires des Vaudois ont fait l'objet d'une motion au Grand Conseil, vu la difficulté de certaines familles de prendre en charge les soins curatifs des adultes. L'Institut universitaire de médecine sociale et préventive est chargé d'un mandat d'évaluation. Un groupe de travail interne à l'Unité PSPS évalue actuellement le dispositif de prévention au niveau scolaire pour le dépistage des caries et l'accès aux soins dentaires, en vue de redéfinir les modalités de la prophylaxie. Une évolution tenant compte de ces différents éléments et valorisant la promotion globale de la santé bucco-dentaire est donc attendue.

**17<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes : a) Y a-t-il moyen d'améliorer l'accessibilité aux données personnelles (notamment le dossier fiscal) ? b) Concernant le RI, le suivi des abus par plaintes pénales n'a pas pu être effectué de manière optimale en raison de la vacance du poste de juriste. N'y aurait-il pu avoir une suppléance ?*

**Réponse :**

**Question a)**

La protection des données relatives à l'aide sociale relève exclusivement du droit fédéral et du droit cantonal. Au surplus, le Service social a déjà signalé à plusieurs reprises à son autorité de tutelle cantonale qu'il ne disposait d'aucune donnée officielle sur la fortune ou le revenu de la moitié environ des requérants du RI, l'administration cantonale des impôts (ACI) ne les fournissant pas pour des raisons à la fois juridiques et pratiques. Cette question fait actuellement l'objet de démarches du Service de prévoyance et d'aide sociales auprès de l'ACI.

**Question b)**

Il convient tout d'abord de rappeler la teneur de l'art. 75 de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) : « Celui qui aura trompé l'autorité par des déclarations inexactes, aura omis de lui fournir les informations indispensables ou ne lui aura pas fourni les informations par elle requises, est passible d'une amende de

dix mille francs au plus. Tout autre contravention à la présente loi, ses dispositions d'exécution ou à des décisions fondées sur celles-ci, est passible d'une amende de dix mille francs au plus. Ces infractions sont réprimées conformément à la loi sur les contraventions ». Ainsi, la suite pénale la plus courante suite à une « fraude à l'aide sociale » est-elle une dénonciation préfectorale, conformément à la loi sur les contraventions. Lorsque la fraude n'implique pas seulement une contravention LASV mais aussi un délit au sens du Code pénal, une plainte pénale peut être déposée. Tel est le cas si l'on est en présence d'une escroquerie (l'autorité étant trompée par un édifice de mensonges astucieux) par exemple. Cela étant précisé, la Municipalité confirme qu'il a fallu quelques mois au Service social pour repourvoir un poste de juriste, et que ce délai explique une variation dans le nombre de plaintes pénales déposées. Pour autant, les dossiers auront été traités dans les délais. Enfin, il convient de rappeler que, de manière générale, le Service social, en sa qualité de Centre social régional (CSR), ne peut engager des frais qui ne sont pas couverts par la subvention cantonale.

**18<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à exposer les avantages et inconvénients du recours systématique à des auxiliaires pour le « call center » du Service multimédia.*

**Réponse :** Le call-center exerce une activité de support importante pour les clients et l'image du Service multimédia. En 2011, il était composé de 2 EPT de spécialistes en micro-informatique en contrat fixe de durée indéterminée et d'auxiliaires, principalement des étudiants en informatique, qui travaillent à plein temps ou à temps partiel, afin de couvrir les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00 et du samedi de 9h00 à 21h00.

Les activités principales assurées par le personnel du call-center et du support sont les suivantes :

- aider les clients pour l'installation de la connexion Internet et du Wi-fi ;
- aider les clients lors de pannes (TV, Internet ou téléphonie) ;
- renseigner les clients sur les produits offerts et les tarifs pratiqués ;
- prendre les appels concernant les résiliations et faire de la rétention de clients ;
- répondre aux réclamations par téléphone et par écrit.

Les activités du call-center nécessitent de grandes compétences techniques, qui doivent constamment être mises à jour. Elles exigent également de bonnes facultés de communication. Dans la plupart des cas, les appels des clients concernent des problèmes techniques à résoudre et des réclamations, soit des situations qui engendrent des tensions, voire des conflits. Ces activités se révèlent donc relativement pénibles sur la durée, sur les plans émotionnel et motivationnel.

En outre, les compétences des collaborateurs, de formation informatique, restent élevées dans le domaine du multimédia par la connaissance des produits et du matériel proposés par les SiL, mais deviennent rapidement obsolètes dans tous les autres domaines de l'informatique. Après de nombreuses années dans un call-center, une reconversion dans la branche informatique s'avère difficile.

Prenant acte de ces éléments, le Service multimédia a décidé d'axer sa politique de ressources humaines pour le call-center sur la rotation du personnel. La solution proposée est de limiter la durée des contrats fixes entre 2 et 4 ans et de maintenir, en parallèle, l'engagement d'auxiliaires (ingénieurs en formation par exemple). Cette manière de procéder doit permettre une fluctuation régulière des collaborateurs, de sorte à maintenir un niveau élevé de motivation tout en garantissant un transfert de connaissances suffisant. Cela oblige également le titulaire du poste à se préoccuper de la poursuite de sa vie professionnelle et à maintenir son niveau de compétences. Cette solution paraît bénéfique à la fois pour l'employeur et pour l'employé.

En 2012, suite à une démission, un premier EPT à durée indéterminée a été transformé en contrat à durée déterminée, tout en maintenant la pérennité du poste.

**19<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à mettre à disposition des Services industriels les moyens leur permettant de satisfaire les demandes de raccordement au gaz. Elle est également invitée à définir la stratégie et les moyens à engager pour enrayer la diminution des revenus des prestations internet.*

**Réponse :** Dans le domaine du gaz, la situation du marché du travail rend très difficile l'engagement de personnes compétentes. Les appareilleurs sanitaires sont des métiers très recherchés. Les réponses aux mises au concours des SiL sont peu nombreuses et les niveaux de salaires demandés difficiles à satisfaire.

L'instruction administrative 38.01 « Catégories de suppléments exceptionnels » permet la rétention ou l'acquisition de compétences rares par l'octroi d'un supplément salariale exceptionnel. Ce supplément est accordé par la Municipalité sur la base d'indices avérés, notamment lorsque très peu de dossiers répondent objectivement au profil d'un poste mis au concours. Si nécessaire, de manière argumentée et rigoureuse, il sera fait usage de cette possibilité pour les engagements dans le secteur gaz des SiL.

Dans le secteur des prestations internet, le Service multimédia prévoit deux campagnes promotionnelles, en septembre 2012 et janvier 2013. Elles auront pour but l'acquisition de nouveaux clients avec la promotion du Citypack Premium (augmentation de la vitesse et diminution du prix).

En outre un deuxième centre d'accueil clients a été ouvert à Chauderon 23, pour l'acquisition des personnes emménageant à Lausanne et qui se présentent pour le raccordement électrique.

Des développements sont également prévus en matière de télévision interactive (iTV), qui utilise Internet pour les fonctionnalités supplémentaires comme le « catch up » (qui permet au client de voir une émission après sa diffusion dans la grille horaire), le « start over » (qui permet de reprendre un programme en cours depuis le début) et la vidéo à la demande. Le marché des PME est également un segment pour lequel de nouveaux services pourraient être développés.

**20<sup>ème</sup> observation :** *La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de préavis multi-fluides et multi-directions (Services industriels – Travaux).*

**Réponse :** Les travaux des services qui interviennent dans le sous-sol (eau, assainissement, électricité, gaz, chauffage à distance, multimédia) sont déjà efficacement coordonnés entre eux et avec le Service des routes et de la mobilité et le Service des parcs et domaines. Des préavis spécifiques communs sont déjà régulièrement présentés au Conseil communal. De même, le Conseil communal vote chaque année – dans le cadre de la procédure budgétaire – un préavis –cadre dit « multi-direction », qui prévoit des dépenses pour la rénovation et les extensions ordinaires des réseaux.

La Commission de gestion suggère toutefois d'examiner l'opportunité de réaliser un crédit-cadre multi-annuel, sur le modèle de celui du Service de l'électricité (10 ans), pour l'ensemble des services concernés. Les services techniques des SiL et de la Direction des travaux qui ne disposent pas encore d'un tel outil sont évidemment intéressés par cette solution, qui offre plus de souplesse dans la planification des chantiers. Un tel crédit-cadre pourrait être planifié pour la durée d'une ou deux législatures. Le principe du crédit-cadre multi-annuel ne supprime pas entièrement les préavis sur des chantiers communs spécifiques, notamment lorsqu'ils découlent de nouveaux projets urbanistiques (par exemple, le projet « Axes forts de transports publics », qui est venu s'ajouter à la planification à long terme des services), mais doit permettre aux services techniques d'assurer l'entretien courant et l'extension de leur réseau.

Divers événements dans les années septante ont conduit la Municipalité à abandonner l'ancien système des crédits globaux de très grande importance, au profit de crédits annuels. Pour des questions de contrôle financier et de qualité de la gestion, elle n'entend pas revenir sur ce mode de faire.

## Rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2010 observations devant faire l'objet d'un complément de réponse

**9<sup>ème</sup> observation 2010 :** *La Municipalité est invitée à se pencher sur la pertinence des exigences des associations sportives et à réagir avec d'autres partenaires politiques pour dissocier les obligations sportives de celles qui doivent rester de la compétence des autorités publiques.*

**Réponse :** Dans sa réponse à cette observation et aux questions complémentaires posées par la Commission permanente de gestion, la Municipalité relevait que le fédéralisme, la différence très nette de la perception du rôle de l'Etat et des collectivités publiques existant entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, sans parler de l'extrême sensibilité des différents acteurs quant aux prérogatives de chaque niveau politique, formaient de véritables obstacles à la création d'un front uni des propriétaires d'installations sportives. Elle ajoutait qu'elle entendait défendre ses intérêts, malgré une marge de manœuvre très limitée, en participant activement à diverses commissions et organisations, tant au niveau régional, que national, telle l'Association suisse des Services des sports.

Aujourd'hui, la Municipalité maintient la substance de sa réponse et rappelle qu'en matière de sécurité, d'écologie et de confort, pour reprendre les termes de la Commission permanente de gestion, elle n'est pas la seule autorité compétente et que, dans le domaine sportif, elle ne peut prendre des mesures unilatérales sans risquer de voir les clubs lausannois sanctionnés, voire exclus des championnats nationaux concernés ou d'être assignée devant les tribunaux et être désavouée.

Si la voie de l'unilatéralisme doit être exclue, la Municipalité considère néanmoins, tout en participant activement aux différents organismes susmentionnés, que la voie de la négociation peut être développée. Elle observe qu'en négociant directement avec certaines fédérations, elle peut défendre ses intérêts et ceux des clubs lausannois. Ainsi, en 2010, dans le cadre des matches du FC Lausanne Sport en « Europa League », elle a pu, au travers de ses services, faire comprendre la position lausannoise aux différents intervenants et adapter leurs exigences. C'est pourquoi elle entend aussi œuvrer de cette manière à l'avenir.

**13<sup>ème</sup> observation 2010 :** *La Municipalité est invitée, dans le cadre des structures de conduite de la Réforme policière vaudoise, à favoriser la mise en place de stratégies de collaboration avec les autres polices, notamment genevoise, fribourgeoise et bernoise qui œuvrent dans des villes qui constituent un axe de commerce pour le petit trafic.*

**Réponse :** Dans le cadre de la Réforme policière vaudoise, la Direction opérationnelle (DO), composée notamment des commandants des polices cantonale et municipale lausannoise, peut mettre en place différentes plates-formes. La question du petit trafic de produits stupéfiants, que ce soit sous l'angle local ou général, y est traitée avec toute l'attention nécessaire et dans le meilleur esprit de collaboration possible entre les polices vaudoises. Un plan d'action adopté par le Conseil cantonal de sécurité place la lutte contre le trafic de drogue comme une priorité.

Cependant, les outils de la réforme ne sont pas prévus pour traiter de questions intercantionales. Cette dimension prospective, stratégique et de coordination est du ressort d'autres instances.

Concernant les échanges avec les autres polices de Suisse, dont celles de Genève, Fribourg et Berne notamment, l'autonomie de la police municipale de Lausanne varie.

- Lorsqu'il s'agit de la formation d'agents, les échanges sont possibles et fréquents. Par exemple, les inspecteurs de la brigade rue de la Ville de Lausanne se rendent fréquemment à Genève pour y effectuer des stages d'une semaine, alors que leurs homologues genevois viennent à Lausanne pour des durées comparables. Dans ce cas, l'autonomie de la police municipale est totale.
- Lorsqu'il s'agit de collaborer avec d'autres cantons pour réaliser des investigations judiciaires, dans le cadre d'affaires dirigées par des magistrats, la police municipale est assujettie à des règles lui imposant la présence d'agents cantonaux. Dans ce domaine, l'autonomie de la police municipale est partielle.
- Finalement, lorsqu'il s'agit de définir des stratégies de collaboration avec d'autres cantons, l'autonomie de la police municipale est très faible, sinon nulle, car ce domaine est de la compétence du canton.

Dans le domaine de la lutte contre le petit trafic, comme dans d'autres domaines, la police municipale ne peut pas mettre seule sur pied des stratégies. Elle peut y contribuer en participant activement aux séances de la Direction opérationnelle et du Conseil cantonal de sécurité de la nouvelle Police coordonnée.

De plus, il convient de préciser que la plupart des processus de collaboration mis en place en Suisse s'appuient actuellement sur des analyses dites de « stratégie opérationnelle ». Ces analyses ont pour but d'établir des états de situation, aussi précis que possible, pour des phénomènes donnés (trafic de stupéfiants, vols en bande, par exemple). Puis, sur la base des résultats de ces analyses, des comparaisons intercantoniales sont effectuées et des décisions opérationnelles sont prises. Concernant la ville de Lausanne, contrairement à des villes comme Genève ou Berne (où la police est cantonale), sa police ne possède pas encore de tels outils. Cette situation devrait évoluer, puisqu'un poste d'analyste criminel(le) auprès de la police municipale vient d'être créé au début du mois d'août. Ce poste permettra d'obtenir une vision plus précise des phénomènes délictuels qui se développent en ville. Il permettra aussi d'établir des comparaisons avec les phénomènes spécifiquement urbains observés dans d'autres villes. Cependant, la mise en place de stratégies de collaboration avec les autres villes ou les autres cantons restera toujours de la compétence du canton, via le Conseil cantonal de sécurité et la Direction opérationnelle.

## **Précisions apportées au sujet du rapport de la Coges 2011**

La Municipalité souhaite au surplus demander à la Commission de gestion et au Conseil communal de prendre acte des précisions suivantes :

**Page 25** (*Service de la culture, Danse*)

**Précision** : parmi les jubilaires célébrés dans le cadre de « Une Capitale de la danse », saison 2011 – 2012, il convient d'ajouter les 40 ans du Prix de Lausanne de la danse.

**Page 34** (*Service d'assainissement, 4<sup>ème</sup> paragraphe, dernière phrase*)

**Précisions** : ~~Depuis, Suite à un arrêt du Tribunal Fédéral datant de juillet 2011, la commission « Déchets » de Lausanne Région a été réactivée. et sur 26 communes qui ont accepté le principe du « pollueur-payeur », seules 2 communes ne l'ont pas encore introduit : Lausanne et Renens.~~

*(La situation décrite par la Commission correspond à celle qui prévalait en 2007, lors de l'interruption des travaux de la commission « Déchets » de Lausanne Région.)*

**Page 35** (*Service d'assainissement, 1<sup>er</sup> paragraphe*)

**Précisions** : La STEP ne répond plus aux besoins et l'incinération des boues montre des signes de faiblesse. Les boues en ville produites à Vidy sont trop riches et pas assez digérées. Il y a des réticences à les traiter à l'Unité de valorisation et de traitement des déchets (Tridel) à cause des odeurs notamment : c'est une gestion délicate mais aussi une affaire de maintenance. Les normes évoluant, il s'agit de passer à un niveau supérieur de traitement des eaux, accessible grâce à la technologie, après les essais pilotes sur une durée de ~~deux~~ quatre ans. Il faut encore relever que le traitement physico-chimique à la STEP ne se révèle pas satisfaisant. Encore des travaux en perspective.

**Page 35** (*Service d'assainissement, 4<sup>ème</sup> paragraphe*)

**Précisions** : ~~Après le~~ Dans le cadre du litige entre la Ville et un propriétaire (affaire Montmoiret, rapport de la Commission de gestion 2008), demande ~~a~~ avait été faite à ce dernier de mettre en place un système séparatif des eaux usées et des eaux de pluie. Le collecteur ~~étant devenu~~ pouvant devenir public suite à l'arrêt du Tribunal fédéral, après recours des propriétaires, cette affaire ~~a engendré~~ engendrera ainsi un transfert de responsabilités et un surplus de coûts pour la Ville.

**Page 49** (*Service de la révision, fonctionnement du service, 3<sup>ème</sup> paragraphe*)

**Précision** : le Service de la révision ne participe pas au règlement sur la subvention des sports. Il a en revanche procédé à un audit des procédures de subventionnement en vigueur au Service des sports.

**Page 54** (*Service du gaz et du chauffage à distance, 4<sup>ème</sup> paragraphe*)

**Précisions** : La division Gaz a vu son chef ~~de réseau~~ partir et le chef de réseau remplaçant de la division prendra sa retraite en 2012. Ces deux départs correspondent à une perte importante du point de vue des savoir-faire techniques et ce, d'autant que la volonté est toujours à la densification et à l'interconnexion du réseau de gaz ».



**REPONSE DE LA MUNICIPALITE  
A L'OBSERVATION FORMULEE  
PAR LA COMMISSION DES FINANCES  
POUR L'EXERCICE 2011**

**Observation**

*«Le nombre d'infirmières octroyées par le DSAS est insuffisant par rapport aux besoins d'une population lausannoise comportant beaucoup de migrants et de bénéficiaires de l'aide sociale. De ce fait, les salaires de trois infirmières ne sont pas pris en charge par le département et émargent au budget de la Ville.*

*La COFIN fait l'observation suivante : la Municipalité est invitée à demander au DSAS une dotation en personnel infirmier plus importante que celle octroyée.»*

**Réponse :**

M. Oscar Tosato, directeur de la DEJCS, a écrit en août au médecin cantonal une lettre circonstanciée au sujet de la dotation lausannoise, en faisant valoir la concentration de situations sociales sur le territoire de la commune de Lausanne qui est 3 à 4 fois plus importante que dans le reste du Canton, l'intrication des problèmes sociaux et de santé dans les situations de migration et d'insuffisance économique, ainsi que la nécessité de travailler précocement à l'insertion sociale en assistant les familles pour que les enfants retirent un profit maximal de leur fréquentation scolaire. Il a demandé expressément une dotation supplémentaire correspondant à l'estimation de ces besoins. Un accusé de réception nous est parvenu nous informant que la question allait être étudiée.